ÉTUDE SUR L'ANCIENNE RÉSIDENCE DU GOVERNEUR

FREDERICTON, NOUVEAU-BRUNSWICK

En Association Avec:
R. B. Guthrie Architect Ltd.
W.J. Watson Ltd.
Washburn & Gillis Associates Ltd.
Dr. Stuart Smith, U.N.B.

FGA FLANDER - GOOD ASSOCIATES LTD.

91-05129/

ETUDE SUR L'ANCIENNE RESIDENCE DU GOVERNEUR ETUDE FINALE

FREDERICTON, NOUVEAU-BRUNSWICK

Prepare Pour:
Traveaux Public Canada

En Association Avec:
La Province Du Nouveau-Brunswick
et
La Ville de Fredericton

septembre, 1990

En Association Avec:
R. B. Guthrie Architect Ltd.
W.J. Watson Ltd.
Washburn & Gillis Associates Ltd.
Dr. Stuart Smith, UNB

FGA FLANDER - GOOD ASSOCIATES LTD.

Suite 200, 335 Queen Street, P.O. Box 207, Fredericton, New Brunswick E3B 1B1
Phone: (506) 458-8455
Fax: (506) 452-2729

FGA FIANDER - GOOD ASSOCIATES LTD.

le 13 septembre 1990

90-0543-03

Comité de direction
Étude sur l'ancienne résidence
du lieutenant-gouverneur
C.P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1

À L'ATTENTION DE : L'HONORABLE D^R R. KING ET M. J.W. BIRD, CO-PRÉSIDENTS

SUJET : **ÉTUDE SUR L'ANCIENNE RÉSIDENCE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR**

Messieurs,

Nous avons le plaisir de présenter 10 exemplaires du Rapport définitif de l'étude sur l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur.

L'étude a été faite selon le mandat et contient des sections décrivant le processus d'étude ainsi que les résultats des recherches, d'études du site et de la consultation publique. Le rapport expose aussi les grandes lignes du processus d'évaluation et décrit les choix recommandés pour la réutilisation de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur et des bâtiments auxiliaires ainsi que des terrains. Des plans d'étage et des plans du lieu de conception sont accompagnés d'un exposé raisonné pour la sélection ainsi que pour des mesures relatives à la gestion, au financement et à l'exécution.

Nous croyons que les choix recommandés satisfont à l'exigence que l'utilisation respecte l'intégrité historique, culturelle et archéologique du bâtiment et du lieu. Les utilisations proposées reflètent aussi le consensus exprimé par les groupes intéressés et le grand public, par suite de l'excellente réponse à la demande publique d'intervention.

Nous voulons remercier les membres des comités de direction et de travail pour leurs conseils et leur aide durant le projet. Nous souhaitons le succès au Comité de direction dans l'étape d'exécution du projet, et ce sera un plaisir pour nous de fournir toute aide que le comité jugera nécessaire dans l'avenir.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Le mandataire et directeur du projet,

W. Frank Flanagan

W. Frank Flanagan
ing., membre, ICU

/rc

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre Numéro	Titre	Page Numéro
	RÉSUMÉ ADMINISTRATIF	
1.0	INTRODUCTION	1.1
1.1	Description du projet	1.1
1.2	Description du lieu	1.2
1.2.1	Terrain provincial (Baraques est de la Pointe Sainte-Anne	1.2
1.2.2	Terrains de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur	1.3
1.2.3	Cimetière historique	1.5
1.2.4	Terrain provincial (Baraques ouest de la Pointe Sainte-Anne	1.5
1.2.5	Caractéristiques physiques du lieu	1.6
1.3	Aperçu historique	1.9
1.3.1	Le lieu	1.9
1.3.2	L'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur	1.14
2.0	PHASE I - COLLECTE DES DONNÉES, RECHERCHE, CONSULTATION PUBLIQUE	2.1
2.1	Recherche et collecte des données	2.1
2.2	Consultation publique et entrevues	2.2
2.2.1	Réunions et entrevues avec des groupes d'intérêt	2.3
2.2.2	Consultation publique en général	2.4
3.0	PHASE II - ÉVALUATION DES CHOIX PROPOSÉS	3.1
3.1	Critères d'évaluation	3.1
3.1.1	Critères de premier niveau	3.1
3.1.2	Critères de deuxième niveau	3.2
3.1.3	Résultats de l'évaluation des choix	3.6
4.0	PHASE III - AVANT-PROJETS POUR L'ANCIENNE RÉSIDENCE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR ET LES TERRAINS	4.1
4.1	Introduction aux avant-projets recommandés	4.1
4.2	Avant-projets recommandés pour l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur	4.2
4.2.1	Aperçu global	4.2
4.2.2	Description détaillée de chaque étage	4.6

TABLE DES MATIÈRES
SUITE

Chapitre Numéro		Titre	Page Numéro
		4.2.2.1 Plan d'étage du sous-sol -- Dessin A-1	4.6
		4.2.2.2 Plan d'étage du rez-de-chaussée - Dessin A-1 et A-3	4.7
		4.2.2.3 Plan d'étage du deuxième étage - Dessin A-2	4.10
		4.2.2.4 Troisième étage - Dessin A-2	4.11
	4.3	Entrée principale	4.13
		4.3.1 Conception globale	4.13
		4.3.2 Entrée principale	4.13
		4.3.3 Accès et stationnement	4.15
		4.3.4 Réseau de sentiers et végétation	4.15
		4.3.5 Aire de pique-nique et de festival	4.17
		4.3.6 Amphithéâtre	4.17
		4.3.7 Cimetière historique	4.18
		4.3.8 Centre d'interprétation sur le terrain	4.19
		4.3.9 Excavation archéologique	4.19
		4.3.10 La beurrerie	4.20
		4.3.11 Les jardins de la résidence du lieutenant-gouverneur	4.20
		4.3.12 Sculptures et affichage	4.21
		4.3.13 Bâtiment technique	4.21
		4.3.14 Autres bâtiments	4.22
		4.3.15 Accès au cours d'eau	4.23
	4.4	Avant-programme d'archéologie pour l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur	4.24
		4.4.1 Introduction	4.24
		4.4.2 Activités archéologiques antérieures	4.25
		4.4.3 Avantages d'un programme d'archéologie pour l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur	4.26
		4.4.4 Fournir des données	4.26
		4.4.5 Interprétation	4.27
		4.4.6 Tourisme	4.27
		4.4.7 Éducation	4.28
		4.4.8 Résumé	4.29
5.0		PHASE IV - EXÉCUTION	5.1
	5.1	Estimation préliminaire des coûts	5.1
		5.1.1 Estimation des coûts liés à l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur	5.1
		5.1.1.1 Analyse de l'ingénierie	5.1
		5.1.1.2 Coûts en capital	5.2
		5.1.1.3 Estimation des coûts de fonctionnement et d'entretien	5.3
		5.1.2 Estimation des coûts associés aux terrains et aux autres bâtiments	5.5

TABLE DES MATIÈRES
SUITE

Chapitre Numéro		Titre	Page Numéro
		5.1.2.1 Coûts en capital	5.5
		5.1.2.2 Coûts de fonctionnement et d'entretien	5.6
	5.2	Phases de l'aménagement	5.8
		5.2.1 Ancienne résidence du lieutenant-gouverneur	5.8
		5.2.2 Terrains et bâtiments auxiliaires	5.8
	5.3	Questions relatives à la gestion et au financement	5.12
		5.3.1 Responsabilité globale	5.12
		5.3.2 Questions relatives à la gestion	5.13
		5.3.3 Sources de financement	5.16
	5.4	Autres mesures d'exécution	5.22
6.0		OPTION RÉSIDENCE	6.1
	6.1	Aperçu	6.1
	6.2	Plans d'étage pour l'élément résidence	6.1
		6.2.1 Aperçu	6.1
		6.2.2 Plan d'étage du deuxième étage -- Dessin B-1	6.2
		6.2.3 Plan d'étage du troisième étage -- Dessin B-2	6.3
		6.2.4 Plan d'étage du rez-de-chaussée -- Dessin B-3	6.4
		6.2.5 Plan d'étage au sous-sol -- Dessin B-4	6.5
	6.3	Conséquences pour les avant-projets recommandés	6.5
		6.3.1 Déménagement du centre d'interprétation culturelle	6.5
		6.3.2 Déménagement de la collection de meubles de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur	6.6
		6.3.3 Modifications au terrain	6.7
		6.3.4 Conséquences pour l'exécution du projet	6.7
	6.4	Estimation des coûts pour l'option résidence	6.9
		6.4.1 Coûts en capital	6.9
		6.4.1.1 Ancienne résidence du lieutenant-gouverneur	6.9
		6.4.1.2 Déménagement du centre d'interprétation culturelle	6.10
		6.4.1.3 Cour privée	6.10
		6.4.1.4 Coût total	6.11
		6.4.2 Estimation des coûts de fonctionnement et d'entretien	6.11
		6.4.2.1 L'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur	6.11
		6.4.2.2 Centre d'interprétation culturelle	6.11
		6.4.2.3 Total des coûts de fonctionnement et d'entretien	6.11

TABLE DES MATIÈRES
SUITE

Chapitre Numéro	Titre	Page Numéro
ANNEXE 1 -	LISTE DES GROUPES ET PARTICULIERS INTERVIEWÉS	
ANNEXE 2 -	COPIE DE LA DEMANDE PUBLIQUE POUR DES INTERVENTIONS	
ANNEXE 3 -	RÉSUMÉ DES INTERVENTIONS PUBLIQUES	
ANNEXE 4 -	PRÉOCCUPATIONS À L'ÉGARD DE L'UTILISATION RÉSIDENTIELLE DE L'ANCIENNE RÉSIDENCE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR	
ANNEXE 5 -	NOTES SUR LES ASPECTS ARCHÉOLOGIQUES DU LIEU DE L'ANCIENNE RÉSIDENCE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR (Ministère du Tourisme, des Loisirs et du Patrimoine - Note de service par P. Allen)	

RÉSUMÉ ADMINISTRATIF

ÉTUDE SUR L'ANCIENNE RÉSIDENCE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR
RÉSUMÉ ADMINISTRATIF

1.0 INTRODUCTION

1.1 Description du projet

Le gouvernement fédéral a déclaré bien de surplus l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur à Fredericton, laquelle est un lieu historique national. Le Nouveau-Brunswick a exprimé un intérêt à plusieurs occasions dans la disposition et la réutilisation de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur ainsi que de ses bâtiments et terrains connexes. La ville a aussi exprimé son intérêt dans la réutilisation future du bâtiment et des terrains.

Le présent rapport est le résultat d'un appel de propositions de Travaux publics Canada et d'un comité directeur mixte, représentant des ministères du gouvernement fédéral et provincial ainsi que des départements de l'administration municipale, pour entreprendre une étude en vue de fournir des recommandations sur la meilleure utilisation de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur et de tous les bâtiments et terrains connexes. L'étude devait prendre en considération des facteurs comme l'historique, la préservation ou conservation, l'interprétation, l'apport socio-économique, le fonctionnement, la gestion et le financement.

L'étude comprend quatre phases :

Phase I	--	recherches, collecte des données, et consultation publique;
Phase II	--	évaluation des choix recommandés pour la réutilisation des bâtiments et du terrain;
Phase III	--	élaboration des avant-projets pour le bâtiment et le terrain;
Phase IV	--	propositions pour l'exécution du projet.

1.2 Description du lieu

Le lieu de 10,1 ha qui fait l'objet de l'étude comprend les terrains appartenant aux gouvernements fédéral et provincial, qui sont situés du côté nord du chemin Woodstock, entre le chemin et le fleuve Saint-Jean. Ces terrains sont limités à l'est par le Centre de santé Victoria, et à l'ouest, par le Sheraton Hotel actuellement en construction. Les biens fonciers comprennent :

- le lieu provincial de 1,5 ha à la limite est, connu comme les baraques Est de Pointe Sainte-Anne, qui est vacant sauf pour le Garrison Club;

- le terrain de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur, un lieu de 5,5 ha qui contient sept bâtiments auxiliaires en plus de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur, ainsi que le cimetière et des grandes pelouses aménagées d'arbres, d'arbustes et de fleurs.

1.3 Faits historiques

Le lieu est riche en événements historiques et culturels qui reflètent le début historique de notre province et pays ainsi que des trois cultures fondatrices, soit autochtone, acadienne et britannique.

La toute première documentation réfère au lieu durant la dernière partie du XVII[e] siècle, comme faisant partie de l'ancien village acadien de Pointe Sainte-Anne. Le village prospère jusqu'à 1759 lorsqu'il est détruit par le lieutenant Moses Hazen. Une partie du village comprenait une chapelle et un presbytère qui étaient adjacents à un cimetière dans lequel les premiers autochtones et premiers colons acadiens ont été enterrés. L'emplacement du cimetière a été confirmé au moyen d'enquêtes archéologiques en 1933 et en 1982-1983.

Sainte-Anne a été choisie (c1788) comme l'emplacement de la résidence de Thomas Carleton, le premier gouverneur du Nouveau-Brunswick. Lorsque la construction originale en bois a brûlé en 1825, elle a été remplacée par l'hôtel particulier actuel à trois étages, en pierre et de style palladien, maintenant connu comme l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur. Jusqu'à 1882 et jusqu'à l'achèvement des édifices parlementaires actuels, l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur contenait quelques bureaux du gouvernement et la Chambre du Conseil législatif. De la perspective nationale, les événements les plus importants ont eu lieu durant la période de 1864 à 1866 lorsque le huitième lieutenant-gouverneur de la province, Sir Arthur Hamilton Gordon, a joué un rôle essentiel dans la décision de la province de se joindre à la confédération.

En 1894, le bâtiment a cessé d'être la résidence du vice-régent; en 1897, le bâtiment a été officiellement fermé et abandonné en tant que résidence officielle du lieutenant-gouverneur. Au cours des années qui ont suivi, la construction a servi d'établissement éducationnel, d'hôpital et d'un centre de rétablissement jusqu'à ce que le gouvernement fédéral l'achète dans les années 30 pour les quartiers généraux de la division J de la GRC. En 1962, la Commission des lieux et monuments historiques du Canada a désigné l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur construction d'importance nationale.

Des négociations entre les gouvernements fédéral et provincial n'ont pas abouti à une entente sur l'avenir de la résidence et du terrain. Au cours des 20 dernières années, la province a acquis ce qu'elle a pu du mobilier originai de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur qui a été vendu dans une vente aux enchères publique à la fin des années 1890. Les installations sont un surplus aux besoins fédéraux et sont vacantes depuis 1988. La maison et les terres sont maintenant à un carrefour, et une décision doit être prise sur leur aliénation.

2.0 PHASE I – COLLECTE DES DONNÉES, RECHERCHE, CONSULTATION PUBLIQUE

2.1 Recherche et collecte des données

La phase recherche et collecte des données comprend la compilation et l'étude de rapports, cartes ou plans antérieurs se rapportant à l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur et au lieu. Des recherches considérables ont déjà été compilées, en raison de la documentation accumulée par les gouvernements fédéral et provincial en ce qui a trait au fait d'être désigné lieu historique national.

En plus des détails historiques, archéologiques et culturels, a aussi été recueillie et étudiée de la documentation portant sur les caractéristiques physiques tels le zonage, des renseignements sur le lit majeur et des cartes de navigation du fleuve Saint-Jean. Des rapports antérieurs préparés par la ville, tels les documents du plan municipal et la *Fredericton Riverfront Study*, ont aussi été consultés.

Une étude du site en entier, des bâtiments sur le lieu ainsi que de la résidence et du Cabinet actuels du lieutenant-gouverneur a été faite. Toutes les réunions de l'équipe ont été tenues sur le lieu, et plusieurs diapositives et photos ont été prises au cours du projet pour aider dans la détermination et l'évaluation des choix proposés.

2.2 Consultation publique

Pour voir à ce qu'aucun groupe ou particulier intéressé ne soit manqué, des annonces publiques ont aussi été publiées dans des journaux à Fredericton, Saint John et Moncton, afin de donner à tout le monde l'occasion de faire part des commentaires, propositions et préoccupations en ce qui a trait à l'aménagement futur de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur et de ses terrains. En tout, 47 mémoires ont été reçus en réponse à l'annonce, ce qui est considéré comme une excellente réponse, surtout en tenant compte du fait que le calendrier de l'étude n'allouait que deux semaines pour les réponses publiques. Une telle réponse montre aussi l'affection qu'éprouvent les gens à l'égard de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur et leur préoccupation en ce qui a trait à l'utilisation future de la résidence.

Malgré la large gamme de propositions pour la réutilisation des bâtiments et terrains, quelques préoccupations ou propositions clés sont communes à bon nombre de mémoires. Celles-ci comprennent :

1) La plus grande préoccupation et la proposition la plus populaire portent sur l'utilisation publique du bâtiment et des terrains ou sur l'accès public à ces derniers. Voilà qui est répété de nombreuses différentes façons, mais qui est le thème le plus commun à tous les mémoires.

2) Même si non accompagnée d'une utilisation en particulier, une préoccupation commune porte sur la préservation de la signification historique et culturelle (autochtone, acadienne, britannique) du lieu.

3) Un désir en général exprimé veut que l'utilisation future soit liée au secteur riverain et surtout à l'extension des passages riverains pour piétons.

4) Une forte insistance porte sur la nécessité que les terrains, tant fédéral que provincial, reflètent un milieu propre à un parc de détente, conforme à l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur.

5) La nécessité de protéger et de respecter l'emplacement du cimetière est aussi reconnue en général.

6) La restauration selon un thème d'époque est aussi mentionnée souvent.

7) La réutilisation de l'installation en tant que centre d'éducation et d'interprétation sur l'histoire et la culture du lieu et de la ville est une proposition générale.

3.0 PHASE II – ÉVALUATION DES CHOIX PROPOSÉS

La présente phase comprend l'élaboration de critères d'évaluation pour les diverses propositions sur l'utilisation des bâtiments et terrains. Le processus comprend l'évaluation de toutes les propositions selon deux niveaux de critères, qui déterminent le degré de conformité de proposition à des facteurs comme l'architecture, l'archéologie, l'architecture paysager, l'intégrité historique et culturelle, l'aménagement et l'ingénierie des lieux ainsi que les questions relatives aux services publics et au tourisme. Les utilisations proposées ont ensuite été classées d'après la note accordée à chaque utilisation selon les critères d'évaluation.

Pour l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur, les choix atteignant la plus haute notation sont ceux portant sur des musées culturels ou sur l'interprétation culturelle reflétant les trois cultures fondatrices liées au lieu, sur la présence du Cabinet du lieutenant-gouverneur et des aires pour des réceptions officielles ainsi que sur la résidence du lieutenant-gouverneur. La restauration comprenant le bureau et la résidence du lieutenant-gouverneur ainsi qu'un espace de musée ou d'interprétation a aussi obtenu une notation élevée. Des utilisations, telle seule la résidence du lieutenant-gouverneur ainsi qu'un espace en général pour un musée, se trouvent au milieu du classement, tandis que certaines des utilisations plus précises ou limitées liées à la culture, soit liées seulement aux Loyalistes ou seulement aux Acadiens ou seulement aux autochtones, ainsi que des espaces de bureau apparaissent au bas de la liste.

Les utilisations proposées pour les terrains et autres bâtiments ont aussi été évaluées, et les notes les plus élevées ont été accordées aux utilisations en tant que parc de détente de divers types comportant des éléments liés à des thèmes culturels et patrimoniaux. Bon nombre des utilisations en question sont le complément d'utilisations proposées pour l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur et, de fait, affichaient le thème à l'extérieur du bâtiment et sur les terrains.

Le classement des choix proposés selon la grille d'évaluation n'est qu'un point de départ dans le processus d'évaluation. La prochaine tâche de l'équipe d'étude a été d'élaborer des avant-projets pour la réutilisation du bâtiment et des terrains, ce qui représente une autre étape de synthèse et d'analyse en vue de mettre au point un avant-projet cohérent fondé sur les choix. La tâche difficile a été de compiler les différentes sources d'information qui avaient été recueillies jusqu'à la fin de la phase II de l'étude. Outre le classement technique, le travail comprenait l'étude de l'information obtenue de la phase recherche et collecte des données, les propositions et les préoccupations recueillies lors des entrevues avec plusieurs groupes d'intérêt, ainsi que les possibilités et contraintes identifiées avec l'inventaire du bâtiment et avec les études du site.

L'avant-projet qui se fonde sur de telles considérations a été présenté au comité de direction et discuté avec lui. D'autres recherches et analyses ont été faites dans deux ou trois domaines donnant lieu à des préoccupations, et les avant-projets ont été encore modifiés et davantage mis au point.

4.0 PHASE III – AVANT-PROJETS POUR L'ANCIENNE RÉSIDENCE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR ET LES TERRAINS

4.1 Introduction aux avant-projets recommandés

L'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur et son emplacement représentent un énoncé tangible du patrimoine culturel de la ville, de la province et du pays. La grandiose construction en pierre a été désignée un lieu historique national en 1962, et, dans le rapport d'évaluation préparé par le Bureau d'examen des édifices fédéraux à valeur patrimoniale, la construction est décrite comme étant une évocation de l'histoire coloniale du Nouveau-Brunswick et du pouvoir politique qu'exerçait autrefois le lieutenant-gouverneur de la colonie. De 1828 jusqu'à 1881, la plupart des décisions importantes touchant le Nouveau-Brunswick ont été prises dans le bâtiment en question. Le professeur W.S. MacNutt a aussi signalé l'importance de la résidence pour la confédération dans une citation en disant que, du début de 1865 au printemps de 1866, la résidence en question et son maître, Arthur Hamilton Gordon, ont constitué un centre principal pour les ambitions, plans, frustrations, craintes et intrigues qui ont abouti en la Confédération de l'Amérique du Nord britannique.(8)

Les cultures fondatrices du Nouveau-Brunswick, soit autochtone, acadienne et britannique, ont toutes eu un rôle à jouer dans l'histoire des terrains et de la résidence. La résidence a été le témoin sur une base régulière de réceptions officielles des Anciens de la nation Malécite, une reconnaissance digne et ouverte de la cohérence d'une telle société originale. Tout en accueillant les habitants originaux, le gouverneur pouvait apercevoir au-delà d'eux les tombes et l'emplacement du village des premières habitations acadiennes. Le lieu en question et ses souvenirs demeurent dans les confins des terrains actuels.

À un moment dans notre histoire nationale et provinciale où des forces qui entraînent la division menacent les relations cordiales entre nos cultures, l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur et son emplacement présentent une occasion unique de monter une exposition pour mettre en évidence et intégrer le riche patrimoine culturel de notre province et pays, qui est intrinsèquement incarné dans le lieu. Quelle meilleure occasion de profiter d'une telle possibilité offerte par ce lieu magnifique sur le fleuve Saint-Jean, l'un autant que l'autre riche de l'histoire de nos trois cultures fondatrices et situé au coeur de la ville capitale de la seule province officiellement bilingue du Canada.

En plus de la reconnaissance d'un tel patrimoine culturel, les recommandations de l'équipe d'étude ont aussi été influencées par la forte insistance, contenue dans les mémoires publics, sur le besoin de prévoir que le bâtiment et les terrains soient utilisés à des fins publiques et soient accessibles au public. En général, l'avis est que le lieu devrait être mis en valeur en tant que source de fierté et de plaisir pour un public aussi divers que possible. Par conséquent, les recommandations de l'équipe d'étude pour l'utilisation future du bâtiment et des terrains adjacents sont fondées sur le thème de reconnaissance culturelle et d'accessibilité pour le public.

4.2 Avant-projets recommandés pour l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur

Le concept recommandé pour l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur respecte l'intégrité historique, architecturale et culturelle du lieu tout en reflétant aussi le vif désir de restaurer le bâtiment à sa splendeur originale et d'intégrer dans son réaménagement l'accessibilité pour le public.

Le concept reflète le contexte historique -- en recommandant la restauration d'une partie du bâtiment à sa splendeur originale et en y ramenant le Cabinet du lieutenant-gouverneur, qui était une des fonctions originales du bâtiment.

Le concept reflète l'intégrité architecturale -- en préservant l'apparence extérieure du bâtiment, en restaurant la galerie arrière donnant sur les pelouses et jardins, ainsi que par la restauration fonctionnelle des salles publiques principales, y compris l'utilisation de la collection de l'ameublement original ainsi que d'un mobilier d'époque.

Le concept reflète l'intégrité culturelle -- en incorporant un centre d'interprétation culturelle pour préserver, illustrer et animer la riche histoire des cultures autochtone, acadienne et britannique, lesquelles ont toutes joué un rôle important dans l'évolution historique du lieu.

Le concept reflète l'intégrité archéologique -- en incorporant une excavation archéologique et un centre d'interprétation sur le terrain pour illustrer et accroître les travaux archéologiques qui ont déjà été réalisés sur le lieu.

Le concept reflète aussi le vif désir d'intégrer l'accessibilité publique -- en veillant à ce que toutes les caractéristiques mentionnées ci-haut soient ouvertes au grand public, sauf pour les parties qui seront nécessaires de temps à autre pour des fonctions officielles tenues par le lieutenant-gouverneur, la province ou la ville.

Les sections qui suivent expliquent les détails des caractéristiques du concept décrit ci-haut. Le concept est décrit d'abord en termes généraux et, puis, étage par étage, de façon plus détaillée.

Rez-de-chaussée

Comme mentionné ci-haut, les utilisations proposées pour l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur respectent l'intégrité historique et culturelle du lieu et reflètent aussi le vif désir d'intégrer l'accessibilité publique dans son réaménagement. Par conséquent, les avant-projets incorporent la présence du lieutenant-gouverneur une fois de plus au bâtiment, ce qui comprend l'aménagement du bureau du lieutenant-gouverneur, et de son personnel de soutien au rez-de-chaussée, ainsi que la restauration fonctionnelle des grandes salles centrales, soit la salle à déjeuner, la salle à manger et la salle de réception, comme aire officielle de réception pour le lieutenant-gouverneur ainsi que pour des fonctions officielles municipales et provinciales. Quand elle ne servira pas à des fonctions officielles, la salle à déjeuner centrale sera ouverte au public, et la salle à manger ainsi que la salle de réception seront ouvertes à la vue du public, de la salle centrale. Le rez-de-chaussée peut aussi loger, dans l'aile ouest, le bureau provincial du protocole. Une telle utilisation grandement complémentaire est actuellement logée dans le même édifice que le Cabinet du lieutenant-gouverneur. La restauration du rez-de-chaussée comprend aussi la reconstruction de la galerie qui serait accessible de la salle centrale de réception principale par des portes françaises. Le rez-de-chaussée aurait aussi un escalier descendant la galerie jusqu'aux jardins publics restaurés se trouvant à l'arrière du bâtiment et donnant sur le fleuve.

L'incorporation des aires de réception officielle pour le lieutenant-gouverneur fournit des espaces plus convenables que ceux maintenant utilisés dans la résidence actuelle du lieutenant-gouverneur. Un tel aménagement permet l'utilisation de la résidence actuelle pour des fonctions plus petites et plus personnelles et accroîtra grandement la possibilité de vie privée pour le lieutenant-gouverneur ou la lieutenante-gouverneure, ainsi que pour sa famille.

Les aires de réception officielle satisfont aussi à un besoin important de la province et de la ville d'avoir un espace convenable pour tenir des fonctions spéciales et accueillir des dignitaires en visite.

Deuxième étage

L'historique riche en culture du bâtiment et du lieu est reflété dans le centre d'interprétation culturelle qui est recommandé pour le deuxième étage. L'étage sera consacré à l'interprétation de l'histoire des trois cultures fondatrices, soit les Autochtones, les Acadiens et les Britanniques, et comment elles sont liées au lieu, au fleuve Saint-Jean, à la ville, à la province et au pays. Le thème d'intégration culturelle sera affiché à l'extérieur du bâtiment et sera reflété dans les recommandations portant sur les terrains et bâtiments auxiliaires, ce qui comprend un centre d'interprétation spécifique au lieu, près du cimetière.

Une partie du deuxième étage offre aussi la possibilité d'exposer du mobilier original de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur, qui a été vendu aux enchères à la fin des années 1890 et que la province continue d'acquérir et d'entreposer depuis les 20 dernières années. Des meubles d'époque ainsi que des reproductions où il convient s'ajouteront au mobilier en question.

Troisième étage

Le troisième étage est considéré comme un espace de soutien pour le personnel du centre d'interprétation et fournira aussi un espace d'atelier de travail et d'entreposage. Une partie du troisième étage sera aussi aménagée en vue de fournir une salle ou une bibliothèque de recherche où quiconque intéressé à la recherche et à l'étude de l'histoire des Autochtones, des Acadiens et des Britanniques et à leur lien au lieu, à la ville, à la province et au pays, pourra s'y adonner dans un milieu convenable.

Sous-sol

Le sous-sol loge la cuisine et la cafétéria du personnel ainsi que la salle technique, la conciergerie et une aire d'entreposage. Le lieutenant-gouverneur a aussi un petit vestiaire, une kitchenette et des toilettes privées au sous-sol directement au-dessous de son bureau.

4.3 Terrains et bâtiments auxiliaires

La conception globale en ce qui a trait aux terrains et bâtiments auxiliaires sur le lieu consiste à prévoir un espace de détente relativement ouvert qui satisfait aux objectifs suivants :

1) être un complément aux utilisations recommandées pour l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur, et les soutenir;

2) reconnaître et mettre en valeur les liens culturels, provinciaux et nationaux au lieu;
3) attirer une large gamme du public, tant les gens locaux que les touristes, en ce qui a trait aux avantages éducatifs et touristiques;
4) servir de lien important dans le réseau global d'espaces ouverts de la ville et, en particulier, dans la relation du lieu au parc Wilmot, au fleuve Saint-Jean et au réseau de sentiers riverains.

Les utilisations recommandées comprennent ce qui suit :

1) Entrée principale

L'entrée principale historique du chemin Woodstock sera mise en valeur au moyen de montants en pierre de barrière, semblables à ceux érigés pour la tournée royale en 1860. La pelouse centrale juste à l'intérieur de l'entrée sera dotée d'une piscine à reflet comprenant une sculpture, des bancs et une interprétation convenables et des drapeaux représentatifs des trois cultures fondatrices.

2) Accès et stationnement

En vue de limiter la présence de véhicules sur le lieu, l'accès est limité à l'entrée principale et aux aires de stationnement des extrémités est et ouest, ce qui dégage toute la partie centrale du lieu pour des activités piétonnières. Les aires de stationnement seront dotées des aménagements paysagers appropriés.

3) Réseau de sentiers et végétation

L'ensemble du lieu sera doté d'un réseau de sentiers qui donnent accès aux différentes aires et divers éléments. Là où se trouvent déjà des arbres, ils seront gardés dans la plupart des cas, les sentiers étant situés selon la disposition de ces arbres. Il est suggéré de planter d'autres arbres et arbustes et d'aménager des bermes en vue de mettre en valeur le lieu et de délimiter le lieu essentiellement plat et de prévoir une certaine direction.

Le réseau de sentiers du lieu constituera un prolongement et un terminus ouest du sentier riverain municipal actuel auquel il sera lié près du centre portuaire pour petites embarcations. Le lien est aussi fait avec le parc Wilmot de l'autre côté du chemin Woodstock et, à travers le parc en question, au parc Odell et au-delà. Le lieu d'étude constitue ainsi un lien vital et un endroit d'intérêt dans le réseau d'espaces ouverts et de passages pour piétons de la ville.

3) Aire de pique-nique et de festival

Il est proposé que la partie extrême ouest du lieu (bien-fonds de Pointe Sainte-Anne appartenant à la province) soit réservée à des activités simples de pique-nique et de réunions de familles ainsi qu'à des activités plus structurées et prévues de temps à autre tels des festivals, des activités ethniques, des foires d'artisanat et ainsi de suite. L'aire sera dotée de tables à pique-nique, d'abris de pique-nique et de salles de toilettes publiques.

4) Amphithéâtre

Un espace servant d'amphithéâtre et recouvert de gazon, en faible pente et descendant de la déclivité naturelle vers une simple scène aménagée sur la berge (plus haut que les élévations d'inondation connues), est proposé pour la partie centrale du bien-fonds appartenant à la province. L'endroit en question se prête à une variété d'activités musicales et théâtrales compatibles au reste du lieu. L'endroit constituera aussi une aire pratique et plaisante où s'asseoir pour regarder les activités se déroulant sur le fleuve.

5) Cimetière historique

Il est proposé de reconnaître l'aire en entier par une délimitation subtile des limites et par un aménagement de l'aire, qui sera quelque peu unique, en consultation avec les groupes autochtones et acadiens intéressés. Cependant, l'aire reconnue comme le cimetière sera clôturée, et de simples croix marqueront les tombes reconnues. Une seule grande croix dans le cimetière et un cénotaphe juste à l'extérieur augmenteront davantage l'intérêt visuel et historique. Un exemple de l'apparence d'un tel agencement figure dans l'avant-projet du lieu. Il est fortement recommandé que de tels plans et tout autre utilisation possible sur le lieu soient élaborés avec la connaissance, l'approbation préalable et la participation des groupes autochtones et acadiens associés au lieu.

6) Centre d'interprétation sur le terrain

Le centre d'interprétation sur le terrain sera un complément à la restauration de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur et aux artefacts et expositions du centre d'interprétation culturelle dans le bâtiment principal. L'emplacement du centre en question, entre le lieu des occupations autochtone, acadienne et militaire canadienne, à l'ouest, et celui des occupations de l'hôpital militaire britannique et de la GRC, à l'est, se prête à l'identification de l'emplacement d'occupation reconnue et aux activités, expositions et présentations de ces activités et de leur importance dans l'évolution de la ville, de la province et du pays.

7) Excavation archéologique

Malgré le fait qu'une bonne partie du lieu ait été perturbée, surtout par la construction des baraques militaires et, en partie, par érosion, la possibilité de découvrir d'autres bâtiments, artefacts et peut-être des tombes présente un défi pour des investigations archéologiques futures. Par conséquent, il est proposé qu'une excavation archéologique de nature éducative soit entreprise sous une supervision ou un contrôle appropriés, occupant une aire relativement petite à tout moment donné, mais déménageant de place en place à l'achèvement de chaque excavation. Le centre d'interprétation proposé sur le terrain offrira des renseignements sur les méthodes, les lignes directrices pour observer, les mesures de contrôle et les résultats à jour.

8) La beurrerie

Le petit bâtiment circulaire de maçonnerie, construit en 1838, a été désigné édifice historique en même temps que l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur. Il est proposé qu'une basse clôture en piquet soit érigée autour de la beurrerie, afin que la beurrerie puisse être vue aisément et de prévenir tout dommage matériel.

9) Les jardins de la résidence du lieutenant-gouverneur

Il est recommandé que l'espace entre la résidence du lieutenant-gouverneur et la berge soit aménagé, comme il l'était au milieu des années 1800, d'une terrasse en pelouse donnant sur le fleuve et d'un petit jardin relativement formel près du bâtiment, qui s'étend au centre de l'espace en question.

10) Sculptures et affichage

Pour mettre en valeur les attractions culturelles et historiques des différentes parties du lieu, il est proposé que, au cours d'une période, des sculptures (réflétant les thèmes culturels et historiques) soient installées de façon à constituer un lien continu partout sur le lieu. Des affiches d'interprétation devraient aussi être incorporées le long du réseau de sentiers à des points stratégiques. Les affiches comprendraient de brèves descriptions (dans les deux langues officielles ainsi qu'en malécite où approprié) expliquant l'importance des différents éléments du lieu.

11) Autres bâtiments

Pour les autres bâtiments sur le lieu, il est recommandé que :

a) le bâtiment actuel du garage soit rénové en tant que bâtiment de service pour le lieu,
b) le gymnase condamné et l'ancien bâtiment des communications soient démolis;

c) la superstructure des habitations de la GRC soit vendue et déménagée. Le sous-sol et les installations de services du duplex seront utilisées pour le centre d'interprétation sur le terrain.

5.0 PHASE IV – EXÉCUTION

5.1 Coûts en capital et de fonctionnement

Les coûts en capital (sans compter l'acquisition de bien-fonds) pour la rénovation de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur sont évalués à environ 6,2 millions de dollars (dollars de 1990), tandis que les coûts de fonctionnement et d'entretien sont évalués entre 150 000 $ et 180 000 $ par année.

Le coût des améliorations aux terrains et aux bâtiments auxiliaires est évalué à environ 2,1 millions de dollars, tandis que les coûts d'exploitation et d'entretien sont évalués à environ 150 000 $.

5.2 Phases d'aménagement

Bien que le lancement du projet dépende du succès des négociations en ce qui à trait à la question de propriété, de financement et des frais partagés, une fois que le projet aura reçu l'autorisation officielle, il est estimé que la rénovation de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur pourrait être achevée dans une année et demi à deux années, si le financement au complet était disponible. S'il était nécessaire de prolonger le financement sur une plus longue période, le rapport présente une proposition pour procéder à l'aménagement par phases au cours d'une période de quatre années. Les additions proposées aux terrains et aux bâtiments auxiliaires pourraient commencer presque immédiatement et pourraient être échelonnés sur une plus longue période, selon la disponibilité du financement et selon la coordination des améliorations aux terrains avec les phases des éléments de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur.

5.3 Structure de gestion et financement

Étant donné le contexte historique et l'état actuel du lieu de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur, il est recommandé que les deux paliers de gouvernement et l'administration municipale participent au financement ou à la gestion du lieu.

Après avoir étudié les choix relatifs à la gestion et au financement (énumérés plus en détail dans la section qui suit), il est recommandé qu'une entente patrimoniale soit négociée entre les gouvernements fédéral et provincial. Selon une telle entente, le bâtiment et les terrains seraient essentiellement remis au gouvernement provincial qui aura alors à sa charge le fonctionnement

et l'entretien du lieu. En raison de l'importance incontestée du bâtiment en tant que lieu historique national et étant donné la réutilisation recommandée prévoyant la présence du lieutenant-gouverneur de concert avec l'interprétation historique, culturelle et archéologique du bâtiment et du lieu, le projet est admissible pour un financement à frais partagés de la part du Service canadien des parcs d'Environnement Canada. Le financement fédéral couvrirait en grande partie les coûts en capital associés au projet. Les différentes sources possibles de financement sont énumérées dans le rapport.

Il est proposé que la ville, par l'entremise de son département des travaux publics, soit chargée de l'entretien des terrains, ce qui comprend l'entretien de l'ensemble des pelouses, des jardins, des réseaux de sentiers, de la piscine, de l'amphithéâtre et des parcs de stationnement. Il est prévu que l'équipement de la ville sera entreposé dans le bâtiment de service sur le terrain. La ville s'occupe présentement du soin et de l'entretien du parc Wilmot adjacent et du parc Odell qui est à proximité, ainsi que des aires vertes riveraines et des réseaux de sentiers riverains. Le lieu de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur deviendra un prolongement logique de telles tâches existantes. Il est prévu que la ville aura un contrat d'entretien avec la province pour fournir de tels services.

En plus de présenter des estimations des coûts, des questions relatives aux phases, la structure proposée pour la gestion et les sources possibles de financement, le rapport détermine d'autres mesures nécessaires à l'exécution. Les mesures comprennent la sollicitation d'appui, d'autres réunions et négociations, la préparation de plans détaillés, la mise sur pied d'un comité consultatif ou d'un conseil d'administration, la désignation provinciale de lieu protégé ainsi que d'autres négociations mineures et demandes nécessaires. Une fois les décisions fondamentales sur la propriété, la structure de gestion et le financement confirmées, les mesures d'exécution pourront être prises simultanément à l'égard de la planification et de la conception détaillée pour le bâtiment et les terrains.

6.0 OPTION RÉSIDENCE

6.1 Aperçu

Parce que l'utilisation originale du bâtiment était en tant que résidence du lieutenant-gouverneur, il a été décidé qu'un choix soit élaboré indiquant comment la résidence du lieutenant-gouverneur pourrait être aménagée dans le bâtiment. L'analyse comprend aussi la détermination des conséquences qu'une telle utilisation comporterait pour les autres éléments du choix recommandé. L'option résidence donne une indication des plans d'étage et de l'incidence sur les coûts si, durant le cours des négociations futures, le gouvernement, dans sa sagesse, décidait d'appuyer l'utilisation du bâtiment en tant que résidence du lieutenant-gouverneur.

6.2 Plans d'étage pour l'élément résidence

L'élément résidence compris dans le choix en question englobe la résidence du lieutenant-gouverneur ainsi que l'espace pour accueillir les dignitaires en visite. L'espace central et l'aile ouest aux deuxième et troisième étages sont nécessaires pour assurer un espace convenable pour le lieutenant-gouverneur ou la lieutenante-gouverneure et sa famille, tandis que l'aile est des deux étages est proposée pour l'accueil des dignitaires en visite.

Le deuxième étage convient mieux en tant qu'espace vital et espace d'accueil principaux pour le lieutenant-gouverneur ainsi que pour l'appartement des dignitaires en visite. L'appartement des dignitaires en visite, par exemple, comprend la chambre principale du dignitaire en visite ainsi que des chambres pour le personnel du soutien tel garde du corps ou dame d'honneur, dans le cas de visite royale. Le troisième étage sera utilisé pour loger la famille du lieutenant-gouverneur ou de la lieutenante-gouverneure et sa visite personnelle, tandis que l'aire des dignitaires en visite du troisième étage hébergerait le personnel de soutien tels valets de chambre, chauffeurs, habilleurs ou habilleuses et ainsi de suite.

6.3 Conséquences pour les avant-projets recommandés

Le fait d'inclure l'élément résidence aux deuxième et troisième étages de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur déplace des utilisations tel le centre d'interprétation culturelle et la collection de meubles de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur. L'utilisation résidentielle comporte aussi des conséquences pour la gestion, le financement et l'exécution du projet.

Bien que le centre n'aurait pas le même impact qu'il aurait s'il était situé dans l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur elle-même, il est encore important que le centre d'interprétation culturelle soit compris dans le projet et ailleurs sur le lieu. À l'extérieur du bâtiment principal, le meilleur choix est d'agrandir le centre d'interprétation sur le terrain proposé en un grand bâtiment incorporant le centre d'interprétation culturelle. Le nouveau bâtiment doit disposer de 300 m^2 de superficie pour contenir les éléments du centre d'interprétation culturelle. Il est prévu que l'espace en question serait situé du côté sud du centre d'interprétation sur le terrain proposé.

Le déménagement du centre d'interprétation culturelle au nouveau bâtiment nécessiterait aussi la rétention de l'accès actuel (aux habitations de la GRC) du chemin Woodstock et la construction d'un petit parc de stationnement.

L'utilisation résidentielle au deuxième étage déplace aussi l'exposition proposée d'une certaine partie du mobilier original de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur, que la province acquiert depuis les 20 dernières années. Étant donné qu'il n'est pas approprié d'exposer les meubles de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur ailleurs que dans l'ancienne résidence

du lieutenant-gouverneur elle-même, il a fallu trouvé un autre emplacement à l'intérieur du bâtiment. Étant donné que la résidence du lieutenant-gouverneur et les logements pour les dignitaires en visite sont aménagés aux deuxième et troisième étages, le seul espace convenable disponible pour l'exposition des meubles est l'espace de l'étage principal dans l'aile est réservé au Bureau du protocole.

Un tel choix nécessite aussi le déménagement du Bureau du protocole. Si le Bureau du protocole doit être déménagé de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur, il est convenu qu'un emplacement au centre-ville, semblable à l'emplacement actuel sur la rue King près de l'Assemblée législative, conviendrait mieux qu'un emplacement dans un autre bâtiment sur le lieu de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur.

Outre l'accès et le parc de stationnement additionnels pour le centre d'interprétation culturelle, le seul autre élément touché par l'élément résidence serait le besoin d'un espace pour une cour privée. Il est recommandé qu'une cour privée soit aménagée à l'extrémité ouest du bâtiment principal. La cour devrait être clôturée de façon convenable, et des aménagements paysagers devraient y être apportés afin de cacher la cour de la vue du public.

<u>Conséquences pour l'exécution du projet</u>

L'aménagement résidentiel de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur comporte aussi des conséquences pour l'exécution du projet, surtout en ce qui a trait à la gestion et au financement.

Le changement majeur pour ce qui est de la gestion est le fait que le ministère du Tourisme, des Loisirs et du patrimoine ne participerait plus dans l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur elle-même, sauf pour la collection de meubles si elle déplace le Bureau du protocole. Le rôle du ministère du Tourisme, des Loisirs et du Patrimoine passerait au nouveau bâtiment qui est proposé pour loger le centre d'interprétation culturelle.

Pour ce qui est du financement, il sera probablement plus difficile d'obtenir des fonds pour le bâtiment principal contenant comme élément la résidence du lieutenant-gouverneur.

Les organismes et programmes de financement sont actuellement plus sympathiques à des projets comportant des thèmes culturels et autochtones. Bien que le centre d'interprétation culturelle est encore considéré comme étant admissible dans le cadre des programmes en question, il n'est pas prévu que le centre reçoive autant de sympathie et d'appui dans un nouveau bâtiment comme il aurait reçu pour un bâtiment désigné lieu historique national.

Pour ce qui est du soutien public et politique, il serait probablement plus difficile d'obtenir un appui pour l'élément résidence. La réponse débordante aux questionnaires et aux entrevues en

faveur de l'accès au public et d'un bâtiment à utilisations mixtes appuient le centre d'interprétation culturelle et non l'élément résidence.

6.4 **Estimation des coûts pour l'option résidence**

En combinant le coût en capital pour l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur en tant que résidence (6 498 000 $), les coûts en capital pour les terrains et autres bâtiments (2 748 000 $), le déménagement du centre culturelle d'interprétation (810 000 $) et l'espace de cour privée (10 000 $), le coût total en capital s'élève à 10 066 000 $. Le coût est 1 150 000 $ plus élevé que le coût du choix recommandé qui s'élève à 8 916 000 $.

En combinant les coûts de fonctionnement et d'entretien de l'option résidence pour l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur (160 000 $ à 190 000 $) avec ceux des terrains et autres bâtiments (155 000 $) en plus de ceux pour le centre d'interprétation culturelle (50 000 $), le montant total des coûts de fonctionnement et d'entretien est de 365 000 $ à 395 000 $. Le montant dépasse de 60 000 $ celui des coûts pour le choix recommandé, lequel est de 305 000 $ à 365 000 $.

CHAPITRE 1.0

INTRODUCTION

1.0 INTRODUCTION

1.1 Description du projet

Le gouvernement fédéral a déclaré bien de surplus l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur à Fredericton, laquelle est un lieu historique national. Le Nouveau-Brunswick a exprimé un intérêt à plusieurs occasions dans la disposition et la réutilisation de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur ainsi que de ses bâtiments et terrains connexes. La ville a aussi exprimé son intérêt dans la réutilisation future du bâtiment et des terrains.

Le présent rapport est le résultat d'un appel de propositions de Travaux publics Canada et d'un comité directeur mixte, représentant des ministères du gouvernement fédéral et provincial ainsi que des départements de l'administration municipale, pour entreprendre une étude en vue de fournir des recommandations sur la meilleure utilisation de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur et de tous les bâtiments et terrains connexes. L'étude devait prendre en considération des facteurs comme l'historique, la préservation ou conservation, l'interprétation, l'apport socio-économique, le fonctionnement, la gestion et le financement.

L'étude a été menée selon la méthodologie qui suit :

a) faire une évaluation par l'entremise de consultation publique sur les préoccupations et intérêts communautaires;
b) évaluer les propositions des divers groupes d'intérêt, soit au palier local, provincial et fédéral, par rapport aux bâtiments et au bien-fonds;
c) analyser de tels choix et proposer la réutilisation adaptative la plus judicieuse des bâtiments et du bien-fonds, en tenant compte des propositions des secteurs privé et public;
d) être sympathique à l'égard de l'intégrité historique, architecturale et archéologique du lieu et des bâtiments;
e) déterminer selon l'aménagement du lieu et l'ingénierie du bâtiment et d'après une analyse architecturale, des avant-projets pour l'installation, y compris l'accès, le stationnement et l'aménagement intérieur par rapport au choix recommandé;
f) faire une estimation de l'ensemble des coûts en capital, des coûts d'entretien et d'énergie ainsi que des coûts de l'aménagement du projet et de l'intérieur pour le choix recommandé;
g) déterminer les besoins par rapport au fonctionnement et à la gestion de l'installation pour le choix recommandé;
h) déterminer des choix pour la réalisation de l'utilisation recommandée.

Le comité directeur a engagé les services de Fiander-Good Associates Ltd. (gestion, planification, ingénierie de projet) en association avec R.B. Guthrie Architect Ltd., W.J. Watson Ltd. (architecte

paysager), Washburn and Gillis Associates Ltd. (archéologue) et M. Stuart A. Smith (historien en architecture).

Voici les membres du comité directeur :

- M. J.W. Bird, député fédéral, York-Sunbury, coprésident;
- l'honorable D' R. King, député provincial, Fredericton, coprésident;
- l'honorable B. Smith, ministre de l'Approvisionnement et des Services;
- l'honorable R. Beaulieu, ministre du Tourisme, des Loisirs et du Patrimoine;
- le maire B. Woodside, ville de Fredericton.

Le comité de travail comprend M. Sanford (Travaux publics Canada), S. Tracy (bureau de M. J.W. Bird), M. C. Turnbull et K. Mann (Tourisme, Loisirs et Patrimoine), Neil Coy et G. Robinson (Approvisionnement et Services), J. Robinson, ainsi que R. Danziger (ville de Fredericton).

1.2 Description du lieu

Le lieu de 10,1 ha qui fait l'objet de l'étude comprend les terrains appartenant aux gouvernements fédéral et provincial qui sont situés du côté nord du chemin Woodstock, entre le chemin et le fleuve Saint-Jean. Ces terrains sont limités à l'est par le Centre de santé Victoria, et à l'ouest, par le Sheraton Hotel actuellement en construction. L'emplacement général du lieu est montré à la figure 1.1, tandis que la propriété du lieu est montrée à la figure 1.2.

En commençant à l'est, les biens-fonds comprennent ce qui suit.

1.2.1 Terrain provincial (Baraques est de la Pointe Sainte-Anne)

Une parcelle de 1,5 ha appartient au gouvernement provincial (terrains reçus du gouvernement fédéral en 1959) située entre la propriété de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur à l'ouest et le Centre de santé Victoria à l'est. De la moitié jusqu'à la fin des années 70, l'emplacement a été occupé par des baraquements en forme de H qui ont servi à des fins militaires et, plus tard, en tant que bureaux provinciaux. Le Garrison Club actuel occupe la seule partie existante des bâtiments en question, située à l'extrémité sud près de la berge. Le bâtiment appartient au Garrison Club, qui détient un bail à long terme (expire le 1er juillet 2024) sur le terrain qu'occupe le bâtiment. La partie sud du bien-fonds sert d'aire de détente et comprend des arbres, des pelouses et des sentiers. Un chemin d'accès longeant le côté est du bâtiment mène au parc de stationnement du Garrison Club et du Centre de santé Victoria et constitue le seul accès au centre portuaire d'embarcations, situé sur la berge au nord-est du Centre de santé Victoria. Le réseau de passages riverains pour piétons de la ville se termine actuellement au

LÉGENDE:

TITRE DU PROJET:
ÉTUDE SUR L'ANCIENNE RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR

TITRE DU DESSIN:
FIGURE 1.1
CARTE DU SITE

FGA FIANDER-GOOD ASSOCIATES LTD.

No DE PROJET:	DATE:
543-03	JUILLET, 1990

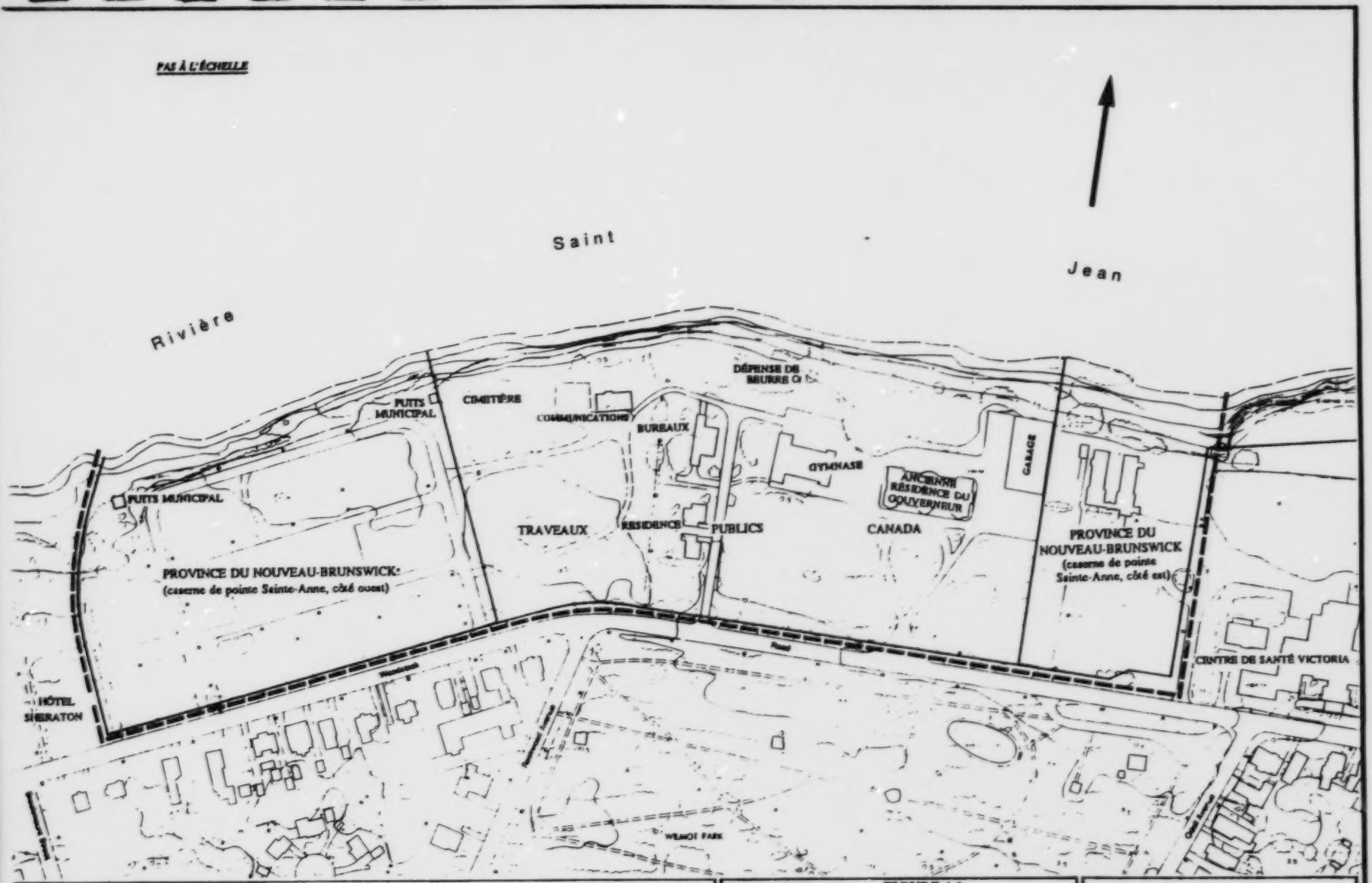
PAS À L'ÉCHELLE
Saint
Jean
Rivière
CIMETIÈRE
PUITS MUNICIPAL
COMMUNICATIONS
DÉPENSE DE BEURRE CI
BUREAUX
GYMNASE
ANCIENNE RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR
GARAGE
PUITS MUNICIPAL
TRAVEAUX PUBLICS
RÉSIDENCE
CANADA
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
(caserne de pointe Sainte-Anne, côté ouest)
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
(caserne de pointe Sainte-Anne, côté est)
CENTRE DE SANTÉ VICTORIA
HÔTEL SHERATON
WEMOT PARK
LÉGENDE:
LIMITES DE LA ZONE ÉTUDIÉE
LIGNE DU TERRAIN
TITRE DU DESSIN:
FIGURE 1.2
PROPRIÉTÉ DU TERRAIN ET ÉLÉMENTS DU SITE
FGA FIANDER - GOOD ASSOCIATES LTD
TITRE DU PROJET:
ÉTUDE SUR L'ANCIENNE RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR
No DE PROJET:
543-03
DATE:
JUILLET,1990

centre portuaire. Un parc de stationnement au revêtement de gravier occupe la partie ouest du bien-fonds et est doté d'un accès au chemin Woodstock.

1.2.2 Terrains de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur

L'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur elle-même est située sur un lieu de 5,5 ha. Le lieu est en grande partie doté de pelouses spacieuses, d'arbres et de parterres. En plus de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur elle-même, sept autres bâtiments occupent le lieu. Une description de ces bâtiments (9) est donnée ainsi qu'il suit :

a) Ancienne résidence du lieutenant-gouverneur (1828)

L'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur, conçue par John Elliott Woolford, est un grand bâtiment rectangulaire de trois étages doté au centre d'un frontispice surmonté d'un fronton. La résidence a un toit en croupe à pente faible et deux ailes latérales se terminant en travées semi-circulaires. La conception tient de l'architecture domestique palladienne, un style qui a connu un essor en Angleterre de 1710 à 1750 et qui est devenu populaire dans les colonies à la fin du XVIII[e] siècle jusqu'aux années 1820. Le bâtiment incorpore aussi certaines caractéristiques néo-classiques, tels le portique classique et les travées semi-circulaires de chaque extrémité de la façade. En raison de sa grandeur et de sa construction solide, l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur s'est avérée un bâtiment très fonctionnel pour d'autres fins : de 1896 à 1900, il a servi d'école temporaire pour les malentendants; durant la Première Guerre Mondiale, le 236[e] bataillon y a été en garnison, et, plus tard, la résidence est devenue un hôpital militaire et un centre de réadaptation pour les anciens combattants rapatriés; de 1932 à 1988, le bâtiment a servi de quartier général pour la division J de la GRC. Le bâtiment a été déclaré lieu historique national en 1962.

b) Beurrerie (date incertaine)

Le bâtiment circulaire en pierre reconnu comme la beurrerie est aussi désigné édifice fédéral à valeur patrimoniale. Il est situé sur la berge nord-est de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur. Il n'est pas certain si le bâtiment a vraiment été utilisé pour fabriquer ou entreposer du beurre ou d'autres approvisionnements périssables. Bien que sa date de construction soit également inconnue, le bâtiment apparaît dans la gravure de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur dessinée en 1838 par Henry Bartlett. Il est supposé que la beurrerie a été construite par Thomas Carleton, premier lieutenant-gouverneur de la province et faisait partie de l'exploitation agricole du gouvernement.(11) L'utilisation de la pierre appuie aussi l'hypothèse que la beurrerie aurait pu être construite à peu près en même temps que l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur.

c) **Gymnase (1918)**

Le grand bâtiment situé à l'ouest de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur reconnu comme le gymnase a été construit en 1918 par la Commission des hôpitaux militaires. Il a servi de bâtiment de formation professionnelle et de bâtiment récréatif attaché au Fredericton Military Convalescent Hospital, le nom qu'a donné la commission à l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur. La Commission des hôpitaux militaires a élaboré un type standard de bâtiment à de telles fins. Le rez-de-chaussée a été divisé en salles de classe et en ateliers, et l'étage supérieur a servi de plus grande salle de loisirs et de jeux. Il y a plusieurs années, des supports ont été insérés entre le plafond et le plancher au niveau du deuxième étage. Le bâtiment est considéré comme étant peu solide du point de vue de la construction. Le bâtiment ne répond pas aux règlements actuels sur la durée, la sécurité et la prévention des incendies et, depuis 1975, a été condamné par le Commissaire fédéral des incendies.

d) **Garage et atelier (1959)**

L'atelier du garage situé juste au nord-est de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur est un bâtiment solide du point de vue de la construction, comprenant plusieurs postes de travail et un petit champ de tir au pistolet situé au sous-sol. Une pompe à essence et un réservoir souterrain se trouvent encore sur le lieu. Le champ de tir au pistolet est limité à des munitions de calibre 22 et manque de ventilation nécessaire.

e) **Bâtiment de la radio et des communications (1942)**

Le petit bâtiment est adjacent au cimetière à l'extrémité ouest des terrains fédéraux. Le bâtiment a aussi été utilisé pour l'entretien des véhicules et des hélicoptères qui d'habitude atterrissaient sur la rampe adjacente.

f) **Résidences et bureaux (1957)**

Les trois bâtiments en question sont situés le long de la limite est de l'emplacement du cimetière. Deux des bâtiments sont des résidences d'un étage et demi chacun, construits de brique et de planche en clin, par la GRC en 1957. Du personnel de la GRC occupent encore les bâtiments. Le troisième bâtiment est un duplex de deux étages à charpente en bois et en placage en brique aussi construit en 1957 en tant que résidence et converti plus tard en un deuxième bâtiment administratif.

1.2.3 Cimetière historique

Le lieu en question comprenant 1,7 ha, (4,16 a) est situé à l'extrémité ouest du bien-fonds du gouvernement fédéral. Des fouilles archéologiques en 1933 et en 1982-1983 confirment l'endroit

connu du cimetière comme étant situé à l'extrémité sud du bien-fonds immédiatement à l'ouest de l'ancien bâtiment des télécommunications qui est près de la berge du fleuve Saint-Jean. Comme discuté dans l'aperçu historique à la prochaine section, avant 1759, le cimetière était lié à une chapelle de l'Église catholique romaine et à un presbytère. Un rapport datant de 1986 par Fiona Christie-Boyle(3) indique que plusieurs preuves viennent appuyer l'affirmation que l'emplacement a été d'abord utilisé par les habitants du village acadien et, par la suite, utilisé par la population indienne locale. Le rapport poursuit en disant que les tombes contenant tant des personnes indiennes que des personnes blanches constituent la preuve la plus importante.

Comme le signale l'aperçu historique à la prochaine section, bien que l'emplacement du cimetière ait été concédé aux Indiens en 1779, le fait de ne pas avoir enregistré de nouveau les titres des terres, au moment où le Nouveau-Brunswick est devenu une province, a rendu la concession nul, et le bien-fonds est retourné à la Couronne en 1786. La Union of New Brunswick Indians effectivement ne reconnaît pas le droit du gouvernement fédéral au bien-fonds de 4,16 a et soutient que le terrain appartient encore aux autochtones. L'organisme en question a fait plusieurs demandes au cabinet du solliciteur général et auprès du ministère de la Justice; toutefois, la revendication du droit au bien-fonds n'a jamais fait l'objet d'un règlement. Malgré les revendications de droit au bien-fonds, il n'y a pas de désaccord sur la nature sacrée et l'utilisation historique du lieu par nos premiers ancêtres autochtones et acadiens.

1.2.4 Terrain provincial (Baraques ouest de la Pointe Sainte-Anne)

La grande parcelle de terre de 3,1 ha à l'extrémité ouest du lieu appartenant à la province est actuellement vacante. Comme le terrain provincial à l'extrémité est du lieu, le lieu à l'ouest était aussi en grande partie couvert de baraquements militaires en forme de H jusqu'à la moitié et fin des années 1970 lorsqu'ils furent tous enlevés. L'endroit connu comme la Pointe Sainte-Anne a été considéré pour de nombreux projets d'aménagement depuis les années 1970, y compris une école d'artisan, un complexe d'hôtel, une école secondaire, le complexe de la GRC et un foyer pour personnes âgées. Aucun de ces projets n'a porté fruit, et le terrain demeure un lieu sous-utilisé. La ville de Fredericton a une installation de puits sur la berge à chaque extrémité du lieu. Le reste du lieu est une combinaison d'aire de pelouse et d'aire de stationnement asphaltée. À l'extrémité ouest du lieu, une partie a été louée (cinq ans) du Sheraton Hotel pour un parc de stationnement public.

1.2.5 Caractéristiques physiques du lieu

Voici les caractéristiques physiques de l'ensemble du lieu à l'étude.

Emplacement : À l'extrémité ouest du centre-ville de Fredericton, à une longitude d'environ 66° 39′ 32″ et à une latitude de 45° 57′ 57″. Le lieu se trouve le long de la berge sud du fleuve Saint-Jean en face de l'embouchure du

ruisseau Nashwaaksis. La limite est du lieu est environ 0,8 km en amont du pont de la rue Westmorland au centre-ville.

Topographie : À l'exception de la berge, le lieu est essentiellement plat comprenant des élévations allant de 9,5 m à 11,5 m. Les élévations les plus hautes sur le lieu sont près de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur elle-même. La berge le long des limites nord du lieu est relativement escarpée descendant de 10,0 m au faîte à environ 4 m au bord de l'eau. L'inondation record (1973) a atteint une élévation d'environ 8,5 m.

Sols: Bien qu'une étude détaillée du site n'ait jamais été faite sur l'ensemble du lieu, le sol du site avoisinant a été décrit comme étant du sol sablo-argileux de berge. La base de la couche de surface est constituée de matériau allant de sol sablo-argileux à du sable. À différentes profondeurs jusqu'à 1 m, la base du matériau est constituée de till consolidé. Le profil sous-surface varie sur l'étendue du lieu. L'excavation récente pour le nouveau puits de la ville à l'extrémité ouest du lieu, par exemple, montre une interruption probable de la couche de glaise par glaciation et dégradation subséquente. Les sols ne devraient présenter aucun problème pour le réaménagement du lieu.

Végétation : Le lieu est essentiellement un endroit herbeux doté de pelouses spacieuses interrompues ici et là d'ormes et d'érables. Le bien-fonds provincial à l'est est doté d'érables attrayants, tandis que le bien-fonds provincial à l'ouest est presque dépourvu d'arbres, à l'exception des érables le long de l'emprise du chemin Woodstock.

Le lieu de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur a un plus grand mélange d'arbres comprenant des pins et des bouleaux en plus des ormes et érables. L'endroit se trouvant à l'arrière de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur a un bocage des plus attrayants de bouleaux parsemés de pins et d'épinettes.

Une grande haie attrayante de lilas longe l'arrière des limites du bien-fonds des trois bâtiments résidentiels.

La berge longeant l'ensemble du lieu a une couverture relativement dense d'arbres et de sous-bois, et, depuis la construction du barrage de Mactaquac, l'érosion de la berge, pendant l'inondation printanière accompagnée de champs de glace flottants, a été réduite de beaucoup.

Zonage :

À l'exception du secteur de la berge et de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur, le lieu est désigné zone de parc. La réglementation municipale de la ville de Fredericton permet seulement dans la zone un usage en tant que parc et un usage récréatif limité.

La berge est désignée zone d'espace ouvert, ce qui permet des usages tels ports de plaisance, cimetières, terrain de golf et parc.

L'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur et le secteur immédiat sont désignés zone d'équipements et de services collectifs. Dans la zone sont permis des usages à des fins d'assemblée, d'éducation, d'hôpital, culturelles et religieuses ainsi que des usages en tant que bureaux de gouvernement et d'organismes sans but lucratif.

Usages adjacents:

Le fleuve Saint-Jean constitue les limites nord du lieu et le chemin Woodstock, les limites sud. Le parc Wilmot, un grand parc d'activités et d'aire de détente, touche la plupart du lieu, de l'avenue Odell, à l'est, à l'avenue Rookwood, à l'ouest. Sauf pour la pataugeoire en face des terrains provinciaux à l'est, la plupart du parc Wilmot en face de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur est de nature une aire de détente dotée de pelouses, de parterres, d'arbres et de sentiers bien entretenus.

Le lieu ouest provincial se trouve en face de grandes habitations unifamiliales en bordure du côté sud du chemin Woodstock, de l'avenue Rookwood, à l'est, à la rue Brookmount, à l'ouest.

Le Centre de santé Victoria, soit l'ancien hôpital Victoria, constitue les limites est du lieu. Le centre est occupé d'organismes de service de santé, social, et communautaire. Un grand parc de stationnement se trouve entre le bâtiment et la berge. La berge est un endroit de remplissage sporadique par la ville, qui utilise aussi l'endroit durant l'hiver en tant que dépôt de neige.

Le Sheraton Hotel, présentement en construction et dont l'ouverture est prévue pour l'automne 1991, constitue les limites de l'extrémité ouest du lieu. L'hôtel moderne de 225 chambres comprendra des installations sophistiquées dotées de salles de conférence et de banquet. L'hôtel sera aussi doté d'une piscine extérieure et d'installations de patio ainsi que d'un petit port de plaisance, dont la nature exacte est encore incertaine. Un bail de cinq ans a récemment été signé par la province pour un parc

de stationnement public à l'extrémité ouest du bien-fonds provincial, entre le chemin Woodstock et la nouvelle installation de puits de la ville. Le bail prévoit aussi un sentier liant les installations du Sheraton au bien-fonds provincial.

1.3 Aperçu historique

1.3.1 Le lieu

L'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur et son emplacement constituent un énoncé physique de notre histoire en tant que peuple. Les événements qui ont façonné notre histoire du début en tant que colonie distincte et nation naissante se sont déroulés dans les salles de la résidence. Les tombes de nos premiers peuples reposent dans l'ombre de la résidence. L'historien Stewart MacNutt a dit de la résidence qu'une grande galaxie de souvenirs l'entoure.(8)

L'historique de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur et des terrains qui l'entourent a fait l'objet de bonnes recherches et a été bien documenté, ce qui est reflété par le fait que l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur a été déclarée lieu historique national en 1962. L'objet du présent projet n'est pas de documenter toutes les données historiques à l'appui, mais plutôt de reconnaître et de considérer une telle richesse historique dans l'élaboration de recommandations pour la réutilisation du bâtiment et des terrains.

Afin que le lecteur ou la lectrice puisse mieux apprécier les recommandations présentées plus loin, il serait utile de présenter un très bref aperçu historique du lieu de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur, de ses tout premiers débuts comprenant nos ancêtres autochtones et acadiens à partir du XVII^{e} siècle jusqu'à son abandon en tant que quartier général de la GRC en 1988. Il est à espérer qu'un tel aperçu reflétera l'importance du lieu dans un contexte municipal, provincial et national tout en mettant l'accent sur les liens du lieu avec les cultures autochtone, acadienne et anglaise de la province.

La toute première documentation réfère au lieu durant la dernière partie du XVII^{e} siècle, comme faisant partie de l'ancien village acadien de Pointe Sainte-Anne. Vers la fin du XVII^{e} siècle, Joseph Robineau de Villebon, gouverneur de l'Acadie, établit sa résidence au confluent de la rivière Nashwaak et du fleuve Saint-Jean (Fort Nashwaak).(1) Villebon concède une grande parcelle de terre de l'autre côté du fleuve à Gabriel Godin dit Bellefontaine, son capitaine de la milice ainsi qu'interprète officiel du gouverneur aux Indiens du fleuve Saint-Jean.(2) Après le Traité d'Utrecht en 1713, le village de Sainte-Anne (aujourd'hui Fredericton) est établi sur la concession.

Le village prospère jusqu'à 1759 lorsqu'il est détruit par le lieutenant Moses Hazen. Quoiqu'il y a des comptes rendus contradictoires du nombre d'habitations détruites, la plupart de la

documentation réfère aussi à la destruction de deux églises, de granges, d'écuries et de greniers. En fait, la référence aux deux églises, aussi peut-être appelées chapelle et presbytère, lie le lieu acadien au lieu actuel. Plusieurs références de l'époque environ parlent de quatre acres de terre à Pointe Sainte-Anne contenant le cimetière catholique et la chapelle ou l'église.

Suite aux demandes de chefs Malécites, Ambroise St-Aubin et Pierre Thomas, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, lequel a gouverné le territoire maintenant connu comme le Nouveau-Brunswick, en 1779 concèdent aux Indiens de Pointe Sainte-Anne les quatre acres de terre en question. La concession spécifie le lieu où le cimetière, l'église et le presbytère étaient situés.(3) Les quatre acres et lieu du cimetière sont facilement identifiés sur le lieu actuel (des excavations archéologiques en 1933 et 1982-1983 ont confirmé l'existence du cimetière); toutefois, la chapelle et le presbytère n'ont pas encore été situés.

En 1785, à la création de la province du Nouveau-Brunswick, tous les propriétaires fonciers ont une année pour enregistrer de nouveau leurs titres de bien-fonds. La concession de quatre acres de terre n'a pas été enregistrée; par la suite, la concession de 1779 a été rendue nulle, et le bien-fonds revient à la Couronne.(4)

Les droits des Indiens de Saint-Jean aux quatre acres de terre à Pointe Sainte-Anne ne sont simplement pas mentionnés dans les concessions de terre aux Indiens, mais, en plus de la concession du Township de Sunbury, les droits sont aussi reconnus dans une concession pré-loyaliste en date du 7 mars 1788. La concession à Isaac Allen et. al. décrit une réserve contenant 4 a pour le cimetière indien aménagé au devant du lot 4. Le lot 4, comprenant 26 a, lesquels selon la description ne comptent pas la réserve indiquée dans la concession, est concédé à Benjamin Atherton (ministère des Ressources naturelles, Fredericton, concession 154). Atherton avait établi une maison de commerce à Pointe Sainte-Anne en 1765.(4) Malheureusement, le plan originalement annexé à la concession a été perdu.(5) L'emplacement de la réserve est toutefois illustré sur une carte de George Sproule datant de 1785. Une carte plus ancienne (demande de terre de 1784 de British American Corps) situe le cimetière indien directement en amont de la maison Atherton.(3)

Le lot 4, concédé à Atherton en 1788, n'est effectivement pas demeuré longtemps en sa possession. Le lot est vendu six mois plus tard au lieutenant-gouverneur Thomas Carleton(5) et, avec le temps, est incorporé aux terrains de ce qui est par la suite devenu la résidence officielle du gouvernement jusqu'en 1892.(3) Dans le transfert de Atherton à Carleton, le registre du comté de York encore une fois exclut la réserve de quatre acres (*YCR Grant*, vol.1, p. 256).

Une certaine confusion règne dans la documentation historique à savoir si les quatre acres étaient inclus dans les transactions foncières subséquentes associées aux terres autochtones situées près de l'île Savage.

En 1791, à l'arrivée de la Loi constitutionnelle, la structure du gouvernement canadien futur commence à se former. Chaque province est doté d'un gouverneur et d'une législature comprenant un conseil exécutif nommé et une assemblée élue.(6) Bien que la Loi constitutionnelle vise la constitutionnalisation de l'autorité britannique, elle introduit aussi une forme de gouvernement représentatif. Après la guerre de 1812, qui grève considérablement l'économie de la Grande-Bretagne, les provinces sont contraintes vers une plus grande autosuffisance. Au Nouveau-Brunswick, cela est accompli en taxant tout le bois d'oeuvre coupé sur les terres gouvernementales et en mettant les recettes produites à la disposition du lieutenant-gouverneur. Comme une telle mesure englobe les neuf dixièmes des terres provinciales, le lieutenant-gouverneur acquiert immédiatement une autonomie financière et politique considérable et devient ainsi une source de grande influence dans la province.(7)

La résidence du lieutenant-gouverneur est construite durant la période en question (1826-1828) et est occupée en premier par Sir Howard Douglas, troisième lieutenant-gouverneur de la province. Les formes mesurées, ordonnées et maîtrisées de l'architecture d'inspiration classique expriment parfaitement la confiance du régime colonial britannique en Amérique du Nord au début du XIX^{e} siècle.(7)

Les événements les plus importants dans le contexte national ont probablement lieu de 1864 à 1866. Pendant la période en question, Sir Arthur Hamilton Gordon, huitième lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick, joue un rôle de premier plan dans la décision de la province de se joindre à la confédération. Selon le professeur W.S. MacNutt, du début de 1865 au printemps 1866, la résidence en question et son maître, Arthur Hamilton Gordon, constituent un centre principal pour les ambitions, plans, frustrations, craintes et intrigues, qui aboutissent en la Confédération de l'Amérique du Nord britannique.(8)

Voilà les débuts de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur. Le bâtiment actuel est sur l'emplacement de la première résidence du gouverneur Carleton, détruite par un incendie en 1823. Au cours des prochaines années, le Nouveau-Brunswick, doté d'une population de 150 000, construit l'installation actuelle qui est admirée de tous qui l'habitent et qui la visitent. La résidence a été et est la preuve du goût et de la maturité de la société qui l'a construite grâce entièrement aux recettes locales.

Comme l'a signalé le professeur MacNutt, la lutte pour l'autonomie gouvernementale et la création ultime de la nation canadienne ont pris place dans les salles de la résidence. Il est un fait incontestable que le Nouveau-Brunswick n'aurait jamais consenti à la confédération si Arthur Hamilton Gordon n'avait pas été résident dans la province. Les leaders du Canada ont été accueillis et rassurés ici en route vers chez eux de Charlottetown; le gouvernement d'Albert Smith défait, les forces pro-confédération ont été confirmées par des réunions, des querelles et des confrontations dans les salles en question maintenant vides.

Les salles publiques sont aussi riches en histoire social, et de façon très poignante. Les salles publiques étaient témoins chaque année d'une réception officielle des Anciens de la nation Malécite, une reconnaissance digne et ouverte de la cohérence d'une telle société originale. Tout en accueillant les habitants originaux, le gouverneur pouvait apercevoir au-delà d'eux les tombes et l'emplacement du village des premières habitations acadiennes. Le lieu en question et ses souvenirs demeurent dans les confins des terrains actuels.

Comme il fallait s'y attendre, la présence du représentant de la reine à Fredericton a rehaussé le climat politique et culturel de la ville. En plus des réceptions pour les Indiens, l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur a été la scène de bals somptueux, de fêtes de Noël et de dîners d'État et, dans une large mesure, une telle présence a établi le programme de la vie sociale de la ville pendant plus de 50 ans.

La ville de Fredericton a bénéficié d'autres façons du fait d'être le siège permanent de la résidence du lieutenant-gouverneur. Sir Howard Douglas a introduit de nouveaux projets auparavant considérés comme étant au-delà des moyens de la colonie. Parmi les nombreuses initiatives du lieutenant-gouverneur a été l'établissement du Kings College à Fredericton en 1828. Le lieutenant-gouverneur a aussi fourni du financement pour des écoles ainsi que pour des sociétés agricoles et d'immigration.

Les lieutenants-gouverneurs subséquents ont continué un tel exemple de bénévolat gouvernemental. Un autre exemple notable : durant le deuxième mandat de Sir S.L. Tilley de 1855 à 1893, son épouse, Lady Tilley (originaire de Fredericton), obtient les fonds pour la construction de l'hôpital Victoria à Fredericton, qui ouvre en 1888.(7) Le bâtiment de l'hôpital, situé à côté de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur, continue à servir la localité en tant que centre de santé.

Jusqu'à 1892, lorsque des difficultés financières ont obligé le gouvernement provincial à fermer la maison, 15 lieutenants-gouverneurs du Nouveau-Brunswick en succession ont habité dans la résidence. Elle est demeurée vacante pendant quatre ans, et l'ameublement a été vendu aux enchères publiques en août 1897. De septembre 1896 à mars 1900, la maison a été utilisée comme école pour les malentendants. La maison est demeurée vide pendant 14 ans jusqu'en 1914, lorsque la permission a été accordée au Ministère de la milice pour utilisation par le 236e bataillon alors en train d'être mobilisé pour service outremer. En 1917, le bien-fonds a été mis à la disposition de la Commission des hôpitaux militaires, et, durant les premiers mois de 1918, le contrôle et l'administration passaient au Ministère de la milice et défense. Le 30 octobre 1919, le ministère du Rétablissement civil des soldats a pris le bâtiment en charge, et le 9 décembre 1919, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a vendu ses intérêts au gouvernement du Canada pour 50 000 $. En 1932, lorsque la Gendarmerie royale du Canada a remplacé la force provinciale dissoute, l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur est devenue le quartier général de la division J (Nouveau-Brunswick). La GRC a pris possession en 1934 et a occupé le

bâtiment jusqu'en 1988. L'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur a été déclarée un lieu historique national en 1962.(9)

Un document provincial préparé en 1989 indique que la disposition de la résidence et des terrains a été une préoccupation majeure.

Les négociations entre les gouvernements fédéral et provincial ont été sporadiques depuis qu'elles ont été lancées par André Richard, alors ministre des Travaux publics du Canada, dans les années 1960. Depuis, les négociations n'ont pas abouti en une entente sur l'avenir de la résidence et des terrains. L'installation est un surplus aux besoins fédéraux et est vacant depuis 1988. La résidence et les terrains se trouvent à un carrefour.

Au cours des dernières 20 années, la province a recueilli ce qu'elle a pu de l'ameublement original de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur vendu aux enchères publiques à la fin des années 1890. Parmi les pièces collectionnées se trouvent plusieurs tableaux (par des artistes tels Russell, Miles et Taylor) et des meubles signés (par des ébénistes tels Nisbet et Lawrence). Bon nombre des vieilles photos et des comptes rendus documentés ayant rapport à l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur ont aussi été recueillis.(12) [Traduction.]

1.3.2 L'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur

La description historique qui suit est tirée d'un rapport de 1984 par le Bureau d'examen des édifices fédéraux à valeur patrimoniale (Building Report 84-56) intitulé *RCMP "J" Division Headquarters and Gymnasium, Woodstock Road, Fredericton, N.B.*

L'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur est un bâtiment rectangulaire à trois étages doté d'un frontispice central surmonté d'un fronton. La résidence a un toit en croupe à faible pente et deux ailes latérales se terminant en travées semi-circulaires. Le bâtiment mesure 30 m de long par 12 m de large et environ 24 m de haut. La conception a été inspirée de l'architecture domestique palladienne, un style qui a connu un essor en Angleterre de 1710 à 1750 et qui se fonde sur des règles établies par l'architecte de la Renaissance italienne, Palladio. Le style est devenu populaire dans les colonies à la fin du XVIII^e^ siècle jusque dans les années 1820. Le bâtiment incorpore aussi certaines caractéristiques néo-classiques, surtout le portique classique et les travées semi-circulaires chaque bout de la façade. Comme le style palladien, le néo-classicisme vient aussi de l'Europe, mais a tiré son inspiration de l'antiquité. La combinaison des deux styles architecturaux dans un bâtiment était commune à de nombreuses constructions canadiennes datant des années 1820. Le bâtiment est construit de grès venant d'une grésière locale. Au niveau du sous-sol, la surface a été ébauchée et rustiquée, et le reste de la façade est construite en pierre taillée. Des pierres d'angle accentuent les coins, et des lignes de cours délimitent la position de l'étage principal. Le bâtiment a très peu d'embellissement architectural et

s'appuie sur des proportions d'inspiration classique pour arriver à un ordre équilibré de plan et d'évaluation.

Fidèle aux principes du palladianisme, les éléments de composition sont concentrés sur le bloc central. L'entrée principale est décorée d'une lumière traverse semi-circulaire et protégée par un petit portique circulaire. L'entrée est verticalement alignée sur une fausse niche au-dessus et sur un oculus dans le fronton. Les motifs circulaires arrangés verticalement sont visuellement liés aux travées semi-circulaires qui fixent solidement la façade à chaque bout. Tout le long du bâtiment, des rangées de fenêtres espacées de façon symétrique ajoutent à la façade un rythme horizontal mesuré.

La résidence a subi certains changements de structure au cours des années. Cependant, une illustration ancienne révèle que, à l'exception d'une niche au-dessus de l'entrée, la résidence a été construite selon les plans dessinés par Woolford. La taille des fenêtres est conforme à l'organisation hiérarchique recommandée par les Palladiens et diminue plus les fenêtres sont élevées dans la façade. Les fenêtres à l'étage supérieur sont petites et carrées. Les ailes latérales sont d'une hauteur de deux étages et aboutissent en un petit toit terrasse enclos d'une balustrade décorative. Aux deux extrémités du bâtiment principal au niveau des terrasses, il y avait une fenêtre doté d'une moulure masquée premier gothique. Des balustrades décoratives entouraient aussi les travées semi-circulaires au niveau du premier étage.

En 1837, le toit en ardoise a été remplacé par un toit en tôle, et les toits des ailes latérales ont été changés de façon à être alignés sur le toit du bâtiment principal. Les changements ont été nécessaires en conséquence des fuites dans le toit en ardoise pendant l'hiver. Lorsque William Bartlett a visité Fredericton en 1839, il a fait un dessin de la résidence, et les changements à la ligne du toit semblent achevés. La façade n'a pas subi d'autres changements jusqu'au XX^e^ siècle, quand les fenêtres du troisième étage ont été élargies et converties en lucarnes. Un plan de la structure du toit fait en août 1917 montre que les fenêtres n'avaient pas été élargies avant cette date. Cependant, en janvier 1918, Sir James Loughead, président de la Commission des hôpitaux militaires, a écrit que les travaux de reconstruction et d'addition en ce qui concerne l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur, Fredericton, seraient bientôt achevés et que la résidence pourrait héberger 450 patients. La déclaration suggère que l'addition de lucarnes faisait partie des altérations de 1917-1918.

Bien que l'entrée officielle à l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur est située sur la façade sud face au chemin Woodstock, dans les années 1860, la façade nord sur le fleuve était utilisée plus fréquemment et était beaucoup appréciée des résidents. De ce côté de la résidence, la travée centrale est en courbe, et un balcon recouvert faisait la largeur complète de la résidence au niveau du premier étage. Des portes des serres à chaque extrémité du bâtiment s'ouvraient directement sur le balcon, et un escalier central descendait jusqu'au jardin. Le balcon était supporté de colonnes doubles, et son apparence ressemblait de près au balcon des

anciennes baraques des officiers à Fredericton. Des preuves suggèrent qu'à une date ultérieure, peut-être dans les années 1840, des portes françaises ont remplacé la fenêtre centrale sur l'étage principal, donnant ainsi un accès direct de la résidence au balcon et au jardin. Le balcon était encore en place en 1906, et, selon les plans dessinés par la Commission des hôpitaux militaires en avril 1917, il était encore en place cette même année. Il semble donc probable que le balcon a été enlevé en même temps que les lucarnes ont été construites, ce qui en retour appuie l'affirmation qu'une rénovation majeure du bâtiment a été entreprise au moment de devenir un hôpital militaire et un centre de réadaptation en 1918. [Traduction.]

La division J de la GRC a occupé l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur pendant 53 années, occupation qui a vue l'ajout de plusieurs projets de rénovations du bâtiment original dans son adaptation à des espaces de bureau. Heureusement, la plupart des travaux n'ont pas touché la structure originale du bâtiment. La gamme de travaux comprend : l'ajout de cloisons intérieures, de portes d'entrée, d'installations de toilettes et de salons, de sorties d'urgence et de portes sécuritaires, d'appareils d'éclairage fluorescent et de conduits d'énergie de surface, d'extincteurs automatiques; le remplacement de radiateurs à colonnes par des unités tubulaires à eau chaude; la reconstruction de la cafétéria et de la cuisine au sous-sol.

Le seul projet de rénovation extérieure a été l'ajout d'escaliers et d'un baldaquin au-dessus de l'entrée est. Les travaux en question ont été faits en même temps qu'une nouvelle chambre de transformateur et d'une entrée de service en-dessous de l'endroit en question au sous-sol. L'ajout a été bien intégré à la vielle maçonnerie; cependant, l'ajout modifie vraiment la symétrie originale associée à la conception palladienne.

Comme il est aujourd'hui, le bâtiment est demeurée remarquablement complet et cohérent malgré les nombreux changements de son utilisation. Les salles publiques principales conservent leur caractère ainsi que la plupart de leurs détails décoratifs. Les changements à la structure qui pour la plupart sont liés à l'utilisation de 1918 en tant que complexe d'hôpital militaire ne sont pas majeurs. L'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur survie en tant que construction d'une importance architecturale pour le Canada et est un artefact culturel unique au Nouveau-Brunswick.

CHAPITRE 2.0

PHASE I – COLLECTE DES DONNÉES, RECHERCHE, CONSULTATION PUBLIQUE

2.0 PHASE I – COLLECTE DES DONNÉES, RECHERCHE, CONSULTATION PUBLIQUE

2.1 Recherche et collecte des données

La phase recherche et collecte des données comprend la compilation et l'étude de rapports, cartes ou plans antérieurs se rapportant à l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur et au lieu. De telles activités ont permis à l'équipe d'étude de se familiariser davantage avec l'historique du lieu, de ses bâtiments et terrains ainsi que d'éviter la duplication des travaux précédents portant sur le lieu.

Une quantité considérable de données sur l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur ont déjà été compilées, principalement par les gouvernements provincial et fédéral. Certains des plus récents documents en question comprennent :

Indian Burial Grounds at Ste. Annes Point. Union of New Brunswick Indians, 1980.

History of the RCMP "J" Division Headquarters Building. Bureau d'examen des édifices fédéraux à valeur patrimoniale. Building Report 84-56, 1984.

Archaeological Reconnaissance of Ste. Anne's Point, Fredericton, York County, New Brunswick. Fiona Christie-Boyle, 1986.

Report on Old Government House. T.G. Dilworth, 1988.

Archaeology Report. Note de service interne. Pat Allen : ministère du Tourisme, des Loisirs et du Patrimoine, 1989.

Old Government House, New Brunswick, A Unique Opportunity. Ministère du Tourisme, des Loisirs et du Patrimoine du Nouveau-Brunswick, 1989.

La Pointe Ste.-Anne Brief. Soumis par la Société d'histoire de la rivière Saint-Jean, 1990.

Le rapport de Dilworth donne la liste la plus complète de documents. La liste comprend des évaluations du style architectural, des états financiers, des lettres, des photographies, des dessins, des notes législatives, des coupures de journaux, des articles de journal, et ainsi de suite.

D'autres renseignements ont aussi été obtenus de certains dossiers des gouvernements provincial et fédéral se rapportant aux acquisitions de mobilier ainsi qu'à la documentation de soutien nécessaire à la désignation du lieu comme lieu historique national et comme lieu

provincial «*protégé*» au sens de la loi, des rapports du Commissaire des incendies et des rapports sur l'état du bâtiment.

Bon nombre des rapports en question renvoient à des livres et à des rapports antérieurs, sur l'histoire de Fredericton, du Nouveau-Brunswick et du Canada. Les rapports sont donnés comme référence dans diverses sections du présent rapport aux endroits voulus, et les rapports cités figurent sur la liste des références à la fin du présent document.

En plus des détails historiques, archéologiques et culturels, a aussi été recueillie et étudiée de la documentation portant sur les caractéristiques physiques tels le zonage, des renseignements sur le lit majeur et des cartes de navigation du fleuve Saint-Jean. Des rapports antérieurs préparés par la ville, tels les documents du plan municipal et la *Fredericton Riverfront Study*, ont aussi été consultés.

Des renseignements précis sur l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur elle-même ont aussi été tirés de dessins et de plans d'étage obtenus de Travaux Publics Canada, des archives publiques du Canada et des archives provinciales.

Une étude du site en entier, des bâtiments sur le lieu ainsi que de la résidence et du Cabinet actuels du lieutenant-gouverneur a été faite. Toutes les réunions de l'équipe ont été tenues sur le lieu, et plusieurs diapositives et photos ont été prises au cours du projet pour aider dans la détermination et l'évaluation des choix proposés.

Les renseignements en question ont été utilisés précisément dans plusieurs sections du présent rapport, dont les références sont bien indiquées. La documentation a aussi donné à l'équipe d'étude un contexte et un cadre dans lesquels pouvaient être évaluées les choix portant sur les propositions d'aménagement.

2.2 Consultation publique et entrevues

Une partie importante de la phase collecte des données et recherche a été la sollicitation d'information et de propositions auprès d'organismes publics et de groupes d'intérêt ainsi que du grand public.

2.2.1 Réunions et entrevues avec des groupes d'intérêt

Par le passé, des organismes publics et privés ont exprimé un intérêt considérable dans l'utilisation possible de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur. Afin de tirer profit de la pensée et des idées que de tels groupes ont déjà formé sur le projet et aussi de donner l'occasion de faire part de nouvelles propositions ou préoccupations, l'apport des groupes qui suivent a été obtenu lors de réunions et d'entrevues.

Ville de Fredericton

Des représentants des départements de la planification et de l'aménagement, des travaux publics, du tourisme et de la promotion, des loisirs et de l'administration, du Preservation Review Board et du Riverfront Development Committee.

Province du Nouveau-Brunswick

Des représentants du ministère du Tourisme, des Loisirs et du Patrimoine (service d'archéologie, Direction du patrimoine, Société de Kings Landing), du ministère de l'Approvisionnement et des Services (Direction des édifices), du ministère de l'Environnement et du Cabinet du lieutenant-gouverneur.

Gouvernement fédéral

Des représentants de Travaux publics Canada, du Bureau d'examen des édifices fédéraux à valeur patrimoniale, de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, de Parcs Canada, de Communications Canada et de la division J de la GRC.

Groupes ou organismes non gouvernementaux

Des représentants de la Fondation canadienne pour la protection du patrimoine, de la Fredericton Heritage Trust, de la York-Sunbury Historical Society, de la Fredericton Chamber of Commerce, du Sheraton Hotel, de la Union of New Brunswick Indians, de la St. Mary's Indian Band, de La Société d'histoire de la rivière Saint-Jean, de l'I.O.D.E., du Garrison Club, de groupes spéciaux de particuliers, ainsi que de plusieurs gens qui ont téléphoné et demandé ou se sont offerts de se réunir avec le comité.

L'annexe 1 présent une liste complète des particuliers et groupes interviewés durant le projet.

2.2.2 Consultation publique en général

Pour voir à ce qu'aucun groupe ou particulier intéressé ne soit manqué, des annonces publiques ont aussi été publiées dans des journaux à Fredericton, Saint John et Moncton, afin de donner à tout le monde l'occasion de faire part des commentaires, propositions et préoccupations en ce qui a trait à l'aménagement futur de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur et de ses terrains. Une copie de la demande de commentaires, publiée dans les journaux, est incluse à l'annexe 2.

Il a été décidé que les questions soient de nature générale afin de ne pas influencer les propositions du grand public. Par conséquent, les trois questions comprenaient :

1) Quel thème ou quelles utilisations vous ou votre groupe proposez-vous pour la réutilisation de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur et des terrains qui l'entourent?

2) Quels liens ou rapports devraient être établis avec les biens-fonds adjacents et avec la collectivité?

3) D'autres propositions ou préoccupations que vous ou votre groupe avez peut-être.

En tout, 47 mémoires ont été reçus en réponse à l'annonce, ce qui est considéré comme une excellente réponse, surtout en tenant compte du fait que le calendrier de l'étude n'allouait que deux semaines pour les réponses publiques. Une telle réponse montre aussi l'affection qu'éprouvent les gens à l'égard de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur et leur préoccupation en ce qui a trait à l'utilisation future de la résidence.

L'annexe 3 contient un tableau sommaire des mémoires reçus. Les mémoires variaient de quelques lignes exprimant des préoccupations en particulier ou d'ordre général à plusieurs pages de détails bien pensés, ce qui illustre un vif intérêt dans le bâtiment, son historique et son contenu, ainsi qu'une connaissance de tels sujets.

Malgré la large gamme de propositions pour la réutilisation des bâtiments et terrains, quelques préoccupations ou propositions clés sont communes à bon nombre de mémoires. Celles-ci comprennent :

1) La plus grande préoccupation et la proposition la plus populaire portent sur l'utilisation publique du bâtiment et des terrains ou sur l'accès public à ces derniers. Voilà qui est répété de nombreuses différentes façons, mais qui est le thème le plus commun à tous les mémoires.

2) Même si non accompagnée d'une utilisation en particulier, une préoccupation commune porte sur la préservation de la signification historique et culturelle (autochtone, acadienne, britannique) du lieu.

3) Un désire en général exprimé veut que l'utilisation future soit liée au secteur riverain et surtout à l'extension des passages riverains pour piétons.

4) Une forte insistance porte sur la nécessité que les terrains, tant fédéral que provincial, reflètent un milieu propre à un parc de détente, conforme à l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur.

5) La nécessité de protéger et de respecter l'emplacement du cimetière est aussi reconnue en général.

6) La restauration selon un thème d'époque est aussi mentionnée souvent.

7) La réutilisation de l'installation en tant que centre d'éducation et d'interprétation sur l'histoire et la culture du lieu et de la ville est une proposition générale.

CHAPITRE 3.0

PHASE II -- ÉVALUATION DES CHOIX PROPOSÉS

3.0 PHASE II – ÉVALUATION DES CHOIX PROPOSÉS

3.1 Critères d'évaluation

La première étape du processus d'évaluation a été d'élaborer un ensemble de critères d'évaluation pour évaluer les choix proposés. Selon l'essentiel du mandat du projet et d'après les renseignements compilés à la phase I, l'équipe d'étude a élaboré les critères d'évaluation. Chaque membre a élaboré les critères pour son domaine particulier de compétence, soit l'architecture, l'archéologie, l'architecture paysagère l'histoire et la culture, l'aménagement du lieu, l'ingénierie, ainsi que ceux touchant aux domaines du service public et du tourisme.

Les critères d'évaluation ont été étudiés, modifiés et confirmés lors de réunions avec le comité de direction et avec le comité de travail. À ce moment-là, des coefficients de pondération ont été déterminés pour les critères, coefficients reflétant les degrés d'importance des différents critères.

Il a été décidé d'utiliser deux ensembles de critères pour évaluer les utilisations possibles. Toutes les utilisations possibles ont été évaluées selon le premier ensemble universel de critères. Les utilisations répondant au premier ensemble de critères ont par la suite été évaluées selon un ensemble plus détaillé de critères.

3.1.1 Critères de premier niveau

Les critères de premier niveau sont ressortis de la reconnaissance du fait que le bâtiment principal est classé au plus haut degré comme un lieu historique national et que l'objectif principal est de déterminer les meilleures utilisations qui respectent aussi l'intégrité historique et culturelle du bâtiment et du lieu. Un autre objectif principal est de refléter la ferme réponse du public à savoir que le bâtiment et les terrains doivent être accessibles au grand public.

Pour satisfaire aux critères de premier niveau, toutes les utilisations proposées doivent répondre de manière favorable aux questions qui suivent.

1) L'utilisation proposée reflète-t-elle l'importance historique de la structure des bâtiments et l'intégrité du milieu?

2) L'utilisation proposée reflète-t-elle les réalités culturelles (autochtone, acadienne, britannique) de cette partie de l'histoire que représentent les bâtiments ou les terrains?

3) L'utilisation proposée confirme-t-elle ou reconnaît-elle l'entité provinciale ou nationale?

4) L'utilisation proposée est-elle au service du plus grand intérêt public possible?

3.1.2 Critères de deuxième niveau

Toutes les utilisations répondant au premier niveau sont évaluées selon un ensemble de critères détaillés. Les critères se fondent sur les conséquences que comporteraient l'utilisation proposée pour diverses caractéristiques liées aux bâtiments sur le lieu, pour les terrains, pour l'infrastructure, pour les utilisations et activités adjacentes, pour l'environnement naturel, pour les retombées touristiques, pour les coûts d'aménagement et pour les recettes possibles.

Une grille d'évaluation a été élaborée de manière à ce que chaque utilisation proposée soit évaluée et notée d'après le degré auquel elle répond aux différents critères.

L'évaluation de chaque utilisation proposée est accordée une note supérieure, moyenne ou inférieure, selon ses possibilités ou selon ses conséquences pour chacun des critères. Un système de notation allant de 1 à 10 et catégorisé 1 - 3, 4 - 6 et 7 - 10 est utilisé. Un tel système reconnaît que même à l'intérieur de chaque catégorie, soit supérieure, moyenne ou inférieure, il peut y avoir des variations déterminables pour ce qui est du potentiel ou de l'impact. Une note de zéro est donnée si le critère en question est sans objet pour l'utilisation à l'étude ou si les renseignements sur l'utilisation sont insuffisants.

La grille d'évaluation permet qu'une note soit accordée sur chaque critère (33 au total) pour chaque utilisation. La note est ensuite multipliée par le coefficient de pondération accordé à chaque critère, afin d'arriver à une note pondérée. Si une catégorie comporte plusieurs sous-catégories, chacune est évaluée, et une moyenne est calculée pour la catégorie. Les notes sont par la suite additionnées pour arriver à une note totale pondérée pour l'utilisation proposée. Les utilisations sont ensuite classées selon comment bien chacune répond aux critères techniques d'évaluation.

Le critère de deuxième niveau est présenté ci-dessous. En marge gauche est indiqué le coefficient de pondération accordé au critère, tandis qu'à la partie droite est indiquée la ventilation de la note d'évaluation.

Critères de deuxième niveau

Coefficient de pondération	Critère	Note	
	1) Bâtiment principal		
2	a) Conséquences pour le patrimoine architectural (déviation de l'utilisation originale)	- impact négatif majeur - impact modéré - impact négatif mineur	(1 - 3) (4 - 6) (7 - 10)

Coefficient de pondération		Critère		Note
2	b)	Conséquences pour le patrimoine culturel (reconnaissance de la participation autochtone, acadienne et britannique dans la vie du bâtiment)	- impact négatif majeur - impact modéré - impact négatif mineur	(1 - 3) (4 - 6) (7 - 10)
2	c)	Conséquences pour l'intégrité architecturale (déviation par rapport à l'architecture originale) enveloppe extérieure (façade, toit, fenêtres, portes)	- impact négatif majeur - impact modéré - impact négatif mineur	(1 - 3) (4 - 6) (7 - 10)
1.7	d)	Quelle est l'importance des modifications que nécessite l'utilisation proposée?		
		1 - structurale 2 - systèmes mécaniques et électriques 3 - facteurs d'efficacité énergétique 4 - décor intérieur actuel (murs, planchers, plafond).	- impact négatif majeur - impact modéré - impact négatif mineur	(1 - 3) (4 - 6) (7 - 10)
	2)	Les terrains ou l'architecture et les caractéristiques paysagères		
2	a)	Potentiel de l'utilisation proposée pour mettre en valeur les critères de premier niveau.	- potentiel majeur - potentiel modéré - potentiel mineur	(7 - 10) (4 - 6) (1 - 3)
1.7	b)	Potentiel pour l'utilisation proposée d'aboutir à une haute qualité visuelle globale. (stationnement, accès, bâtiments, foules, intérêt et cohérence)	- potentiel majeur - potentiel modéré - potentiel mineur	(7 - 10) (4 - 6) (1 - 3)
	3)	Utilisation des terres		
2	a)	Conséquences de l'utilisation proposée pour les utilisations des terres adjacentes. 1 - Parc Wilmot 2 - Pointe Sainte-Anne (emplacement des baraques) 3 - Complexe Sheraton 4 - Zone résidentielle adjacente 5 - Fleuve Saint-Jean 6 - Centre de santé Victoria 7 - Champ de captage 8 - Passage riverain pour piétons.	- impact négatif majeur - impact modéré - impact négatif mineur	(1 - 3) (4 - 6) (7 - 10)
	4)	Infrastructure		
1	a)	Conséquences de l'utilisation proposée pour l'infrastructure nécessaire. (services d'eau, d'égout et de drainage, accès et stationnement)	- impact négatif majeur - impact modéré - impact négatif mineur	(1 - 3) (4 - 6) (7 - 10)

Coefficient de pondération	Critère		Note
	5) Environnement naturel		
1.5	a) Conséquences de l'utilisation proposée pour l'environnement naturel (air, eau, fleuve, sol, végétation)	- impact négatif majeur - impact modéré - impact négatif mineur	(1 - 3) (4 - 6) (7 - 10)
1	b) Dans quelle mesure l'utilisation proposée exploite-t-elle les caractéristiques environnementales (angle solaire, vents dominants, panoramas, fleuve)	- potentiel majeur - potentiel modéré - potentiel mineur	(7 - 10) (4 - 6) (1 - 3)
	6) Facteurs archéologiques		
2	a) Dans quelle mesure l'aménagement proposé touche-t-il les facteurs archéologiques des caractéristiques suivantes :		

1 - cimetière (4,16 a)
2 - Ville de Ste. Anne
3 - maison de commerce Simonds and White
4 - pelouses et jardins
5 - les alentours immédiats de la résidence du lieutenant-gouverneur
6 - les dépendances et d'autres caractéristiques.

Pour chacun des éléments ci-haut, évaluez ainsi :

(8 - 10)L'aménagement proposé est plus de 50 m de la caractéristique et ne comporte aucune conséquence physique pour celle-ci.

(6 - 7)L'aménagement proposé modifie la surface dans les 50 m de la caractéristique.

(4 - 5)L'aménagement proposé modifie la sous-surface dans les 50 m de la caractéristique.

(1 - 3)L'aménagement proposé modifie la surface ou la sous-surface de la caractéristique.

7) Service public et tourisme

2 a) Dans quelle mesure l'utilisation proposée sert-elle une grande partie de la localité ou l'usage public?
Note - supérieure (7 - 10)
- moyenne (4 - 6)
- inférieure (1 - 3)

1.5 b) Dans quelle mesure l'utilisation proposée comporte-t-elle des avantages touristiques (attrait pour le marché, originalité, complémentarité)?
Note - supérieure (7 - 10)
- moyenne (4 - 6)
- inférieure (1 - 3)

8) Patrimoine culturel

2 a) Dans quelle mesure l'utilisation globale proposée reconnaît-elle le patrimoine culturel (autochtone, acadien, britannique) du lieu?
Note - supérieure (7 - 10)
- moyenne (4 - 6)
- inférieure (1 - 3)

9) Entité provinciale et nationale

2 a) Dans quelle mesure l'utilisation globale confirme-t-elle ou reconnaît-elle les entités provinciale et nationale?
Note - supérieure (7 - 10)
- moyenne (4 - 6)
- inférieure (1 - 3)

10) Gestion

1.0 Comment l'utilisation proposée faciliterait-elle la gestion du lieu?
Note - facile à gérer (7 - 10)
- ni facile ni difficile (4 - 6)
- difficile à gérer (1 - 3)

11) Autres bâtiments

1.8 Mesure dans laquelle l'utilisation proposée comportera l'utilisation ou la disposition des bâtiments actuels répondant aux critères de premier niveau.
Note - grande compatibilité (7 - 10)
- compatibilité moyenne (4 - 6)
- faible compatibilité (1 - 3)

12) Financement

1 a) Niveau d'investissement nécessaire pour l'utilisation proposée.

		Immobilisations	Fonctionnement
Note	- élevé (1 - 3)	(> 10 M$)	> 500 000 $
Coût en capital	- moyen (4 - 6)	(5 M$ - 10 M$)	200 000 - 500 000 $
Coût de fonctionnement	- petit (6 - 10)	(< 5 M$)	<200 000 $

1.1 b) Niveau du potentiel de recettes.

		Directes	Indirectes
Note	- élevé (7 - 10)	(> 500 000 $)	> 875 000 $
Potentiel direct et indirect	- moyen (4 - 6)	(2 - 500 000 $)	350 000 - 875 000 $
	- petit (1 - 3)	(< 200 000 $)	<350 000 $

Note : Dans l'évaluation, l'élément 12), Financement, n'est pas inclus dans le résultat ni dans la notation des utilisations. Ces utilisations ont tous été classées selon les éléments techniques 1) à 11), et le financement a été pris en considération séparément par la suite.

3.1.3 Résultats de l'évaluation des choix

Les résultats de l'évaluation des choix figurent au tableau 3.1 pour l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur elle-même, au tableau 3.2 pour les terrains et au tableau 3.3 pour les autres bâtiments sur le lieu.

TABLEAU 3.1

CLASSEMENT DES PROPOSITIONS POUR L'ANCIENNE RÉSIDENCE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Classement	Utilisation proposée	Note
1.	Musée historique pour trois cultures fondatrices (boutiques d'artisanat et restaurant, bureaux connexes)	12.9
2.	Cabinet du lieutenant-gouverneur et aire de réception publique, aire restaurée en tant que musée	12.6
	Résidence du lieutenant-gouverneur, hébergement pour visiteuses et visiteurs distingués, aire d'exposition	12.6
3.	Résidence du lieutenant-gouverneur, salles de réunions, centre d'interprétation	12.2
4.	Résidence et aire de réception publique pour le lieutenant-gouverneur	11.3
	Musée, résidence du lieutenant-gouverneur, bureaux de ressources historiques et bureaux pour des groupes intéressés au patrimoine	11.3
5.	Résidence du lieutenant-gouverneur seulement	11.2
6.	Musée (artefacts, artisanat, sculptures, tableaux) associé à des pièces de théâtre ou à des productions	11.04
7.	Musée sur le Nouveau-Brunswick doté de bureaux pour sociétés historiques et généalogiques	10.9
	Centre multiculturel (boutique de cadeau, cafétéria, mini galerie d'art)	10.9
8.	Extension du Musée du Nouveau-Brunswick	10.6
9.	Salles dédiées aux Loyalistes	10.0
10.	Centre culturel provincial (arts scéniques)	9.8
11.	Lieu commémoratif acadien	9.6
12.	Musée autochtone	9.4
13.	Bureau compatible	9.1
14.	Aire de réception civique	8.1
15.	Centre touristique et salon de thé	7.3

TABLEAU 3.2

CLASSEMENT DES PROPOSITIONS POUR LES TERRAINS DE L'ANCIENNE RÉSIDENCE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Classement	Utilisation proposée	Note
1.	Parc commémoratif à l'honneur des premiers colons, premiers autochtones, premiers chefs politiques	14.6
2.	Espace de détente (sentiers, jardins, piques-niques)	13.8
	Aire de détente (thème culturel, accès au cours d'eau)	13.8
3.	Activités de plein air (foires d'artisanat, festivals, activités ethniques)	13.2
4.	Sculptures reflétant le patrimoine néo-brunswickois	13.1
5.	Excavations archéologiques sur le terrain	12.9
6.	Aire de pique-nique	12.1
	Jardins multiples	12.1
	Jardins botaniques	12.1
7.	Monument acadien	11.6
	Restauration des jardins de la résidence du lieutenant-gouverneur	11.6
	Monument, cénotaphe et centre d'interprétation	11.6
8.	Accès au cours d'eau, expositions en plein air	11.1
9.	Parc de stationnement	7.5

TABLEAU 3.3

CLASSEMENT DES PROPOSITIONS POUR LES BÂTIMENTS CONNEXES DE L'ANCIENNE RÉSIDENCE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Classement	Utilisation proposée	Note
1.	Centre d'interprétation du lieu	13.3
2.	Musée et chapelle	12.3
3.	Enlèvement du bâtiment du gymnase	12.1
	Enlèvement des bâtiments résidentiels	12.1
4.	Kiosque à musique et amphithéâtre	11.4
5.	Garage comme installation d'entreposage	7.4

Pour l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur, les choix atteignant la plus haute notation sont ceux portant sur des musées culturels ou sur l'interprétation culturelle reflétant les trois cultures fondatrices liées au lieu, sur la présence du Cabinet du lieutenant-gouverneur et des aires pour des réceptions officielles ainsi que sur la résidence du lieutenant-gouverneur. La restauration comprenant le bureau et la résidence du lieutenant-gouverneur ainsi qu'un espace de musée ou d'interprétation a aussi obtenu une notation élevée.

Des utilisations, telle seule la résidence du lieutenant-gouverneur ainsi qu'un espace en général pour un musée, se trouvent au milieu du classement, tandis que certaines des utilisations plus précises ou limitées liées à la culture, soit liées seulement aux Loyalistes ou seulement aux Acadiens ou seulement aux autochtones, ainsi que des espaces de bureau apparaissent au bas de la liste.

Le tableau 3.1 reflète les propositions répondant aux critères de premier niveau. Il devrait être signalé qu'il y a d'excellents mémoires sur la réutilisation du bâtiment, dont Fredericton a besoin et qui serait idéal au centre-ville et apporterait des retombées sociales et économiques à la collectivité, mais de telles utilisations proposées ne répondent pas aux objectifs globaux de l'étude énoncés dans les critères de premier niveau. Il est à espérer que certaines des propositions en question, qui méritent une étude plus approfondie dans un autre contexte, seront communiquées aux ministères provinciaux et aux départements de l'administration municipale pour considération à mesure que surgiront des possibilités dans l'avenir.

Le tableau 3.2 présente le classement des utilisations proposées pour les terrains. Les utilisations figurant aux premiers rangs du classement sont les aires de détentes de différents types comprenant des éléments liés aux thèmes patrimoniaux et culturels.

Bon nombre des utilisations sont le complément d'utilisations proposées pour l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur et, en fait, affichent le thème à l'extérieur du bâtiment et sur les terrains. L'utilisation des terrains pour des festivals et des activités ethniques, pour des sculptures et des monuments reflétant le patrimoine du Nouveau-Brunswick ainsi que les excavations archéologiques sur le terrain sont conformes au patrimoine du lieu, de même que l'aire de détente. Des utilisations tels des parcs de stationnement, des aires de pique-nique et un amphithéâtre maintiennent aussi et mettent en valeur d'autres utilisations proposées tels des festivals et des activités spéciales.

Le tableau 3.3 donne le classement des utilisations des bâtiments sur le lieu. La note la plus élevée est pour un centre d'interprétation archéologique sur le terrain qui est un autre complément au thème historique et culturel du lieu. Les autres utilisations proposées sont de recréer la chapelle, qui était vraisemblablement située à côté du cimetière, et pour un amphithéâtre et kiosque à musique servant aux festivals, activités ethniques et activités nautiques. Il a aussi été proposé que le garage actuel soit utilisé comme installation de service et d'entreposage, tandis qu'il est proposé que le gymnase condamné soit démoli et que les bâtiments résidentiels soient vendus et déménagés.

Le classement des choix proposés selon la grille d'évaluation n'est qu'un point de départ dans le processus d'évaluation. La prochaine tâche de l'équipe d'étude a été d'élaborer des avant-projets pour la réutilisation du bâtiment et des terrains, ce qui représente une autre étape de synthèse et d'analyse en vue de mettre au point un avant-projet cohérent fondé sur les choix. La tâche difficile a été de compiler les différentes sources d'information qui avaient été recueillies jusqu'à la fin de la phase II de l'étude. Outre le classement technique, le travail comprenait l'étude de l'information obtenue de la phase recherche et collecte des données, les propositions et les préoccupations recueillies lors des entrevues avec plusieurs groupes d'intérêt, ainsi que les possibilités et contraintes identifiées avec l'inventaire du bâtiment ainsi et avec les études du site.

Comme travail, l'équipe d'étude a eu de longues discussions en se penchant sur la combinaison des choix qui lui étaient possibles suite au classement des choix. Même si les utilisations ont obtenu une note élevée lorsque évaluées indépendamment, il n'en demeure pas moins une tâche difficile d'unir les utilisations au bâtiment et aux terrains en un ensemble logique et pratique, en fonction de la compatibilité des choix, et s'accommodant convenablement et économiquement aux contraintes reconnues du bâtiment et du lieu.

Par exemple, certains des choix ayant un classement élevé comportent des éléments qui, en combinaison avec d'autres choix ayant un classement élevé, présentent des problèmes. Une telle situation exige de prendre en considération des questions tels la sécurité, pour la combinaison d'utilisations privées et publiques, différentes exigences parmi les utilisations en ce qui a trait au réglage du chauffage, de la climatisation et de l'humidité, des efforts de restauration authentique où nécessaire en même temps que les efforts visant la conformité aux normes actuelles du code du bâtiment en ce qui a trait aux exigences touchant à l'électricité, à la mécanique et aux accès publics.

L'utilisation des terrains présente des éléments semblables en fonction de la compatibilité des utilisations proposées ainsi que des utilisations adjacentes tels le parc Wilmot et le complexe Sheraton, compatibilité sur le terrain d'utilisations très délicates tel le cimetière, ainsi que l'environnement délicat des champs de captage de la ville et du fleuve Saint-Jean.

L'avant-projet qui se fonde sur de telles considérations a été présenté au comité de direction et discuté avec lui. D'autres recherches et analyses ont été faites dans deux ou trois domaines donnant lieu à des préoccupations, et les avant-projets ont été encore modifies et davantage mis au point.

Par exemple, le comité de direction a soulevé une première préoccupation portant sur une des recommandations de l'équipe d'étude que le Cabinet du lieutenant-gouverneur et des aires de réception officielle soient aménagées dans le bâtiment, mais non la résidence officielle.

D'autres recherches et renseignements sur la question ont été fournis au comité. L'annexe 4 présente un tableau sommaire des préoccupations portant sur l'utilisation résidentielle. Ces préoccupations portent sur les critères d'évaluation, l'apport public, la contrainte d'espace, des

considérations économiques, les coûts d'ingénierie et architecturaux, la compatibilité des utilisations et la sécurité. Même si la fonction originale du bâtiment était la résidence et le Cabinet du lieutenant-gouverneur, la considération des contraintes énumérées, ainsi que la reconnaissance des modifications au rôle et à la fonction du lieutenant-gouverneur depuis les premières années, a mené à l'accord unanime de l'équipe d'étude et du comité de direction que l'élément résidentiel ne convient pas étant donné le contexte actuel. Cependant, la présence du lieutenant-gouverneur de par son Cabinet et des aires de réception et de salle à manger jouit d'un appui solide.

L'avant-projet auquel a abouti le processus en question est présenté en détail dans la section qui suit.

CHAPITRE 4.0

PHASE III -- AVANT-PROJETS POUR L'ANCIENNE RÉSIDENCE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR ET LES TERRAINS

4.0 PHASE III – AVANT-PROJETS POUR L'ANCIENNE RÉSIDENCE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR ET LES TERRAINS

4.1 Introduction aux avant-projets recommandés

L'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur et son emplacement représentent un énoncé tangible du patrimoine culturel de la ville, de la province et du pays. La grandiose construction en pierre a été désigné un lieu historique national en 1962, et, dans le rapport d'évaluation préparé par le Bureau d'examen des édifices fédéraux à valeur patrimoniale, la construction est décrite comme étant une évocation de l'histoire coloniale du Nouveau-Brunswick et du pouvoir politique qu'exerçait autrefois le lieutenant-gouverneur de la colonie. De 1828 jusqu'à 1881, la plupart des décisions importantes touchant le Nouveau-Brunswick ont été prises dans le bâtiment en question. Le professeur W.S. MacNutt a aussi signalé l'importance de la résidence pour la confédération dans une citation en disant que, du début de 1865 au printemps de 1866, la résidence en question et son maître, Arthur Hamilton Gordon, ont constitué un centre principal pour les ambitions, plans, frustrations, craintes et intrigues qui ont abouti en la Confédération de l'Amérique du Nord britannique.(8)

Les cultures fondatrices du Nouveau-Brunswick, soit autochtone, acadienne et britannique, ont toutes eu un rôle à jouer dans l'histoire des terrains et de la résidence. La résidence a été le témoin sur une base régulière de réceptions officielles des Anciens de la nation Malécite, une reconnaissance digne et ouverte de la cohérence d'une telle société originale. Tout en accueillant les habitants originaux, le gouverneur pouvait apercevoir au-delà d'eux les tombes et l'emplacement du village des premières habitations acadiennes. Le lieu en question et ses souvenirs demeurent dans les confins des terrains actuels.

À un moment dans notre histoire nationale et provinciale où des forces qui entraînent la division menacent les relations cordiales entre nos cultures, l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur et son emplacement présentent une occasion unique de monter une exposition pour mettre en évidence et intégrer le riche patrimoine culturel de notre province et pays, qui est intrinsèquement incarné dans le lieu. Quelle meilleure occasion de profiter d'une telle possibilité offerte par ce lieu magnifique sur le fleuve Saint-Jean, l'un autant que l'autre riche de l'histoire de nos trois cultures fondatrices et situé au coeur de la ville capitale de la seule province officiellement bilingue du Canada.

En plus de la reconnaissance d'un tel patrimoine culturel, les recommandations de l'équipe d'étude ont aussi été influencées par la forte insistance, contenue dans les mémoires publics, sur le besoin de prévoir que le bâtiment et les terrains soient utilisés à des fins publiques et soient accessibles au public. En général, l'avis est que le lieu devrait être mis en valeur en tant que source de fierté et de plaisir pour un public aussi divers que possible. Par conséquent, les

recommandations de l'équipe d'étude pour l'utilisation future du bâtiment et des terrains adjacents sont fondées sur le thème de reconnaissance culturelle et d'accessibilité pour le public.

En tenant compte des commentaires qui précèdent et selon la collecte des données, les recherches, les entrevues, les mémoires publics et la grille d'évaluation détaillée, ainsi qu'une étude et une discussion de considérations primordiales, la section que voici présente les recommandations pour la réutilisation de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur et de ses terrains connexes et bâtiments auxiliaires. Les recommandations pour l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur elle-même seront présentées en premier et, par la suite, celles pour les terrains et autres bâtiments.

4.2 Avant-projets recommandés pour l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur

4.2.1 Aperçu global

Le concept recommandé pour l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur respecte l'intégrité historique, architecturale et culturelle du lieu tout en reflétant aussi le vif désir de restaurer le bâtiment à sa splendeur originale et d'intégrer dans son réaménagement l'accessibilité pour le public.

Le concept reflète le contexte historique -- en recommandant la restauration d'une partie du bâtiment à sa splendeur originale et en y ramenant le Cabinet du lieutenant-gouverneur, qui était une des fonctions originales du bâtiment.

Le concept reflète l'intégrité architecturale -- en préservant l'apparence extérieure du bâtiment, en restaurant la galerie arrière donnant sur les pelouses et jardins, ainsi que par la restauration fonctionnelle des salles publiques principales, y compris l'utilisation de la collection de l'ameublement original ainsi que d'un mobilier d'époque.

Le concept reflète l'intégrité culturelle -- en incorporant un centre d'interprétation culturelle pour préserver, illustrer et animer la riche histoire des cultures autochtone, acadienne et britannique, lesquelles ont toutes joué un rôle important dans l'évolution historique du lieu.

Le concept reflète l'intégrité archéologique -- en incorporant une excavation archéologique et un centre d'interprétation sur le terrain pour illustrer et accroître les travaux archéologiques qui ont déjà été réalisés sur le lieu.

Le concept reflète aussi le vif désir d'intégrer l'accessibilité publique -- en veillant à ce que toutes les caractéristiques mentionnées ci-haut soient ouvertes au grand public, sauf pour les parties qui seront nécessaires de temps à autre pour des fonctions officielles tenues par le lieutenant-gouverneur, la province ou la ville.

Les sections qui suivent expliquent les détails des caractéristiques du concept décrit ci-haut. Le concept est décrit d'abord en termes généraux et, puis, étage par étage, de façon plus détaillée.

Rez-de-chaussée

Comme mentionné ci-haut, les utilisations proposées pour l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur respectent l'intégrité historique et culturelle du lieu et reflètent aussi le vif désir d'intégrer l'accessibilité publique dans son réaménagement. Par conséquent, les avant-projets incorporent la présence du lieutenant-gouverneur une fois de plus au bâtiment, ce qui comprend l'aménagement du bureau du lieutenant-gouverneur, et de son personnel de soutien au rez-de-chaussée, ainsi que la restauration fonctionnelle des grandes salles centrales, soit la salle à déjeuner, la salle à manger et la salle de réception, comme aire officielle de réception pour le lieutenant-gouverneur ainsi que pour des fonctions officielles municipales et provinciales. Quand elle ne servira pas à des fonctions officielles, la salle à déjeuner centrale sera ouverte au public, et la salle à manger ainsi que la salle de réception seront ouvertes à la vue du public, de la salle centrale. Le rez-de-chaussée peut aussi loger, dans l'aile ouest, le bureau provincial du protocole. Une telle utilisation grandement complémentaire est actuellement logée dans le même édifice que le Cabinet du lieutenant-gouverneur. La restauration du rez-de-chaussée comprend aussi la reconstruction de la galerie qui serait accessible de la salle centrale de réception principale par des portes françaises. Le rez-de-chaussée aurait aussi un escalier descendant la galerie jusqu'aux jardins publics restaurés se trouvant à l'arrière du bâtiment et donnant sur le fleuve.

L'incorporation des aires de réception officielle pour le lieutenant-gouverneur fournit des espaces plus convenables que ceux maintenant utilisés dans la résidence actuelle du lieutenant-gouverneur. Un tel aménagement permet l'utilisation de la résidence actuelle pour des fonctions plus petites et plus personnelles et accroîtra grandement la possibilité de vie privée pour le lieutenant-gouverneur ou la lieutenante-gouverneure, ainsi que pour sa famille.

Les aires de réception officielle satisfont aussi à un besoin important de la province et de la ville d'avoir un espace convenable pour tenir des fonctions spéciales et accueillir des dignitaires en visite.

Deuxième étage

L'historique riche en culture du bâtiment et du lieu est reflété dans le centre d'interprétation culturelle qui est recommandé pour le deuxième étage. L'étage sera consacré à l'interprétation de l'histoire des trois cultures fondatrices, soit les autochtones, les Acadiens et les Britanniques, et comment elles sont liées au lieu, au fleuve Saint-Jean, à la ville, à la province et au pays. Le thème d'intégration culturelle sera affiché à l'extérieur du bâtiment et sera reflété dans les

recommandations portant sur les terrains et bâtiments auxiliaires, ce qui comprend un centre d'interprétation spécifique au lieu, près du cimetière.

Une partie du deuxième étage offre aussi la possibilité d'exposer du mobilier original de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur, qui a été vendu aux enchères à la fin des années 1890 et que la province continue d'acquérir et d'entreposer depuis les 20 dernières années. Des meubles d'époque ainsi que des reproductions où il convient s'ajouteront au mobilier en question.

Troisième étage

Le troisième étage est considéré comme un espace de soutien pour le personnel du centre d'interprétation et fournira aussi un espace d'atelier de travail et d'entreposage. Une partie du troisième étage sera aussi aménagée en vue de fournir une salle ou une bibliothèque de recherche où quiconque intéressé à la recherche et à l'étude de l'histoire des autochtones, des Acadiens et des Britanniques et à leur lien au lieu, à la ville, à la province et au pays, pourra s'y adonner dans un milieu convenable.

Sous-sol

Le sous-sol loge la cuisine et la cafétéria du personnel ainsi que la salle technique, la conciergerie et une aire d'entreposage. Le lieutenant-gouverneur a aussi un petit vestiaire, une kitchenette et des toilettes privées au sous-sol directement au-dessous de son bureau.

En résumé, voici une ventilation étage par étage des utilisations recommandées :

Rez-de-chaussée

Cabinet du lieutenant-gouverneur
- comprend le personnel de soutien et un petit salon

Aires de réception fonctionnellement restaurées
- salle de réception principale et salle à déjeuner
- salle à manger
- salle de réception
- entrée à la réception

Bureau du protocole
- comprend le personnel de soutien

Installations de soutien
- salles de toilettes
- bureau de la sécurité

Deuxième étage

Centre d'interprétation culturelle
Salles d'exposition de l'ameublement original de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur et expositions d'époque

Troisième étage

Bureaux et espace de soutien pour le centre d'interprétation culturelle
- bureaux pour conservateurs ou conservatrices, atelier de travail et espace d'entreposage

Salle de lecture et de recherche

Sous-sol

Cuisine, salle technique et salle d'entretien
- cuisine, salles à manger, conciergerie, salle technique, espace d'entreposage et de bureaux.

Les salles et fonctions en question sont décrites en plus grand détail dans les sections qui suivent, commençant au sous-sol en montant.

4.2.2 Description détaillée de chaque étage

4.2.2.1 Plan d'étage du sous-sol -- Dessin A-3

Le sous-sol est construit de murs de moellon solides, d'un plancher en béton et d'un plafond 2,4 m de haut. Il n'y aucune trace d'invasion d'eau de surface, sauf pour la chaufferie qui est à un niveau inférieur. En général, le sous-sol peut être considéré comme un espace fonctionnel et utilisable.

À l'extrémité ouest, il est proposé qu'une salle soit assigné au lieutenant-gouverneur comme salle de repos et comme vestiaire. Le lieutenant-gouverneur doit changer de costumes pour différentes réceptions et fonctions, et la salle en question est située directement au-dessous du bureau proposé pour le lieutenant-gouverneur. À l'heure actuelle, à l'endroit de la salle en question, se trouve une salle de toilettes qui devra être améliorée.

Au coin nord se trouve un espace non aménagé dont la meilleure utilisation est en tant qu'aire de soutien pour la salle technique. La chaufferie est située à son endroit actuel donnant accès aux tuyaux extérieurs de remplissage de mazout. L'autre bord du corridor, en face de la chaufferie, se trouvent trois petites salles dotées de fenêtres, qui ont été utilisées comme

bureaux, mais qui conviennent mieux comme aire d'entreposage en général. La salle centrale deviendra la salle technique pour la distribution du système de conditionnement d'air.

À côté de la salle mécanique, à l'est, sera située la conciergerie en plus de l'addition de nouvelles salles de toilettes pour le personnel. Au nord, la cuisine et la salle manger ne changent pas. La cuisine a besoin d'être remise à neuf si elle doit être utilisée dans le service de restauration pour les fonctions et dîners officiels. La salle à manger peut être utilisée par le personnel du bâtiment en tant que salle à manger. Il est recommandé qu'une deuxième sortie soit construite à même la salle à manger. Il n'est pas envisagé que la cuisine soit utilisée pour servir des repas à tous les jours. Cependant, elle est vue comme étant pleinement équipée en vue d'assurer des services d'alimentation pour une large gamme de fonctions officielles, allant d'un simple thé à de grands dîners officiels que tiendraient le lieutenant-gouverneur, la province ou la ville pour des délégations de l'extérieur et des dignitaires invités. Bien que la cuisine semble être bien équipée pour s'occuper d'une telle demande, l'équipement devra être inspecté et mis à l'essai en ce qui a trait à ses capacités de fonctionnement et à ses exigences d'entretien.

Du côté de l'extrémité est du plan se trouvent des espaces qui ont été rénovées en espace de bureaux et qui seront laissés ainsi en tant qu'aire de soutien pour le bureau proposé à l'étage principal. Il est proposé que la rampe déjà en place allant au niveau du sol soit considérée comme l'accès des personnes handicapées au bâtiment.

L'ascenseur peut être aménagé soit à l'extrémité est ou ouest du bâtiment, afin d'intégrer au puits d'escalier et d'aligner à la symétrie de la forme du bâtiment. Cependant, il est recommandé que l'ascenseur soit aménagé à l'extrémité est du bâtiment, adjacent au garage d'entreposage et au parc de stationnement proposé. Un tel emplacement exigera des modifications à la présente salle du transformateur, afin de permettre l'installation de l'ascenseur.

4.2.2.2 Plan d'étage du rez-de-chaussée -- Dessins A-4

Cabinet du lieutenant-gouverneur et installations de soutien

Il est proposé que l'étage principal soit une restauration fonctionnelle du bâtiment original à un degré qui soit aussi pratique que possible. L'étage principal logera surtout les bureaux du lieutenant-gouverneur et fournira un lieu pour des fonctions et réceptions officielles. L'étage en question est la première partie du bâtiment que verront les visiteurs et visiteuses. Il faut donc absolument que soit enlevé le fouillis d'installations de cloisons, de tuyauterie et de canalisations, afin que les hauts plafonds et le caractère architectural original puissent être appréciés.

Il est proposé que le bureau du lieutenant-gouverneur soit aménagé dans l'aile ouest. L'espace est assez grand pour accommoder un aménagement d'ameublement de bureau en plus de celui

d'un petit salon. La salle est merveilleusement claire, dotée d'une vue du parc Wilmot et du centre d'interprétation prévu sur le terrain. Le bureau est lié de l'intérieur à trois bureaux plus petits qui peuvent servir au personnel de soutien du lieutenant-gouverneur.

L'autre bord du corridor, au côté nord, il est proposé que la salle du coin, présentement un bureau, soit convertie en salon du lieutenant-gouverneur, où des réunions peuvent être tenues et de petites délégations de dignitaires accueillies. La salle était originalement une serre et était liée à la galerie par une porte. Il est recommandé que le lien soit rétabli, tout comme à l'extrémité est du bâtiment.

Du salon, un accès est prévu à la salle de réception fonctionnellement restaurée. La salle devrait être remise à neuf en tant que salon, doté de copies exactes de meubles d'époque, ainsi que d'un ameublement d'époque, aménagés autour du foyer. La salle pourra servir pour les grandes délégations et pour les entrevues officielles avec le lieutenant-gouverneur et comme aire d'expansion pour les plus grandes réceptions.

Salles publiques fonctionnellement restaurée

L'espace de l'entrée principale, l'entrée publique principale au bâtiment, devrait être restaurée en tant que réception. Elle devrait comprendre un bureau de renseignements sur le bâtiment et les terrains, ainsi que sur les expositions d'interprétation portant sur le bâtiment. Le croquis en perspective sur le dessin A-7 montre les magnifiques colonnes qui occupent l'espace en question et comment elles encadrent le panorama vers les jardins et le fleuve. Lorsque non utilisée pour des fonctions officielles, le public pourra entrer dans la salle de réception centrale restaurée (originalement la salle à déjeuner) et pourra voir la salle de réception et la salle à manger, qui seraient montées en tant que tel. Des barres en laiton ou des cordons de velours élégants seraient utilisées pour permettre au public de voir les salles restaurées de la porte.

La grande salle centrale servira normalement en tant qu'une extension de la réception publique, mais, à certaines occasions, elle sera utilisée pour des réceptions officielles et comme aire de rassemblement avant et après le dîner. La salle contient plusieurs tableaux et meubles d'époque. Il est recommandé que la fenêtre centrale soit remplacée par des porters françaises donnant accès à la galerie restaurée et aux marches menant au jardin. Une telle restauration rétablira le lien entre le bâtiment et le paysage, qui a été perdu longtemps passé.

La salle à l'est de la salle à déjeuner était originalement la salle de réception; cependant, puisque cette salle est directement au-dessus de la cuisine, il est recommandé que l'aire en question soit restaurée en tant que la salle à manger. Elle sera dotée d'un service de monte-plats de la cuisine. L'espace en question est présentement en mauvais état et nécessite les plus gros travaux de restauration. Les portes glissantes entre la salle à dîner et la salle à déjeuner devront être réparées à leur plein fonctionnement. Il est proposé que des spécialistes

en interprétation d'ameublement patrimonial soient consultés pour déterminer la période et l'agencement exacts de reproductions ou d'ameublement authentique ou d'époque qui pourraient être aménagés dans les trois salles fonctionnellement restaurées.

Le dessin A-7 montre également les agencements possibles de l'ameublement et l'utilisation de l'étage principal restauré. Les croquis donnent une impression de la façon dont les salles en question pourront un jour refléter leur utilisation originale et constituer un trésor public.

Bureau de la sécurité et salles de toilettes

La salle directement à côté de la réception à l'entrée servait originalement à l'«aide de camp» et convient donc en tant que bureau de la sécurité. À côté de ce bureau, une nouvelle salle de toilettes pour femmes sera aménagée, adjacente à la salle de toilettes pour hommes. Les deux seraient équipées afin qu'elles soient accessibles aux personnes handicapées.

Bureau du protocole

Il est proposé que le Bureau provincial du protocole soit aménagé dans l'aile ouest. Le bureau est présentement logé dans le même édifice que le Cabinet du lieutenant-gouverneur. Les 85 m^2 (900 pi^2) disponibles peuvent accommoder les deux à quatre bureaux nécessaires, et une telle fonction sera le complément au bureau du lieutenant-gouverneur et aux autres activités et fonctions publiques proposées pour le rez-de-chaussée. Comme pour l'aile est, les espaces sont clairs et attrayants et offrent une excellente vue du parc Wilmot et du fleuve Saint-Jean.

L'aménagement de l'ascenseur est adjacent au puits d'escalier à l'extrémité est du bâtiment et s'intègre bien dans les voies de circulation déjà en place.

Une question qui devra être traitée à l'étape de conception détaillée est celle des caractéristiques inhérentes au plan des bureaux s'ouvrant directement sur le puits d'escalier. Une stricte interprétation du *Code du bâtiment du Canada* exige que les bureaux soient dotés de portes coupe-feu et de dispositifs ferme-portes. Bien que l'étage principal soit restauré à sa splendeur originale dans la mesure du possible, il doit satisfaire aux normes actuelles en ce qui a trait aux exigences pour la survie, la sécurité et le confort.

4.2.2.3 Plan d'étage du deuxième étage – Dessin A-5

Centre d'interprétation culturelle

Au deuxième étage, il est recommandé que toute la moitié nord du bâtiment soit aménagée en un centre d'interprétation culturelle reflétant nos trois cultures fondatrices, soit autochtone, acadienne et britannique, et comment elles sont liées au lieu, au fleuve Saint-Jean, à la ville, à

la province et au pays. Les cloisons déjà en place et la salle de toilettes pour femmes, à l'extrémité est, seront enlevées pour créer trois grandes salles communicantes liées au corridor. Le centre d'interprétation pourra contenir des livres, des photos, de la documentation (cartes, plans, rapports) et des artefacts liés à l'histoire des trois groupes. Il est proposé que les différentes salles soient organisées par ordre chronologique, soit les années 1600, 1700, 1800, et 1900, plutôt que par salles distinctes consacrées à chaque culture. Des spécialistes dans l'interprétation du patrimoine et culturelle seront consultés pour voir au contenu précis des salles et à son agencement. Le public pourra se promener à travers l'histoire et se renseigner sur les premiers débuts du lieu et son rôle dans l'évolution de la ville, de la province et du pays. L'histoire en question pourra être élargie et liée à l'évolution des cultures autochtone, acadienne et britannique ailleurs le long du fleuve Saint-Jean et partout dans la province. Une telle utilisation est considérée comme une occasion de bâtir sur le riche patrimoine culturel de la province et du lieu et de concentrer sur l'intégration des cultures fondatrices. Un tel thème sera affiché à l'extérieur du bâtiment sur les terrains ainsi que dans d'autres bâtiments sur le lieu. Par exemple, il est proposé qu'un centre d'interprétation soit situé sur l'emplacement du présent duplex, à l'endroit où l'historique même du lieu et la diversité des cultures pourront être interprétés. L'emplacement est immédiatement adjacent au cimetière historique où les autochtones et les Acadiennes et Acadiens ont été enterrés avant les années 1800. Les visiteurs et visiteuses pourront se renseigner sur l'évolution historique et culturelle globale du lieu et de son rôle dans l'évolution de la ville et de la province, au centre d'interprétation culturelle dans l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur elle-même, et puis visiter le centre d'interprétation sur le terrain, où les détails spécifiques au lieu se rapportant au cimetière adjacent, aux travaux archéologiques antérieurs et à l'excavation archéologique permanente seront présentés.

<u>Collection de l'ameublement de la résidence du lieutenant-gouverneur -- Dessin A-8</u>

La Direction du patrimoine du ministère du Tourisme, des Loisirs et du Patrimoine garde la collection d'ameublement de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur dans un entrepôt climatisé à King's Landing. Il s'agit d'une collection exemplaire qui mérite d'être exposée dans son milieu original et d'être vue par le public. Il est proposé que les salles du côté sud du corridor soient rénovées de façon à former trois espaces distincts. Les parties ombrées indiquent un réseau de passages recouverts de tapis qui permettra au public de circuler dans les salles de façon ordonnée et de voir l'ameublement de très près.

L'ameublement ne constituera pas nécessairement une exposition permanente et statique, puisque chaque année des meubles seront circulés de l'entreposage à l'exposition et renvoyés en entreposage. Ainsi, l'exposition de l'ameublement changera et évoluera au cours d'une période.

Utilisations annexes

L'installation de l'ascenseur hydraulique se termine à l'étage en question, afin que sa forme extérieure et celle du toit soient identiques et symétriques au solarium à l'autre extrémité du bâtiment. Le solarium sera rénové en vue de prévoir une aire de repos pour le public qui permettra de voir le terrain du parc et le fleuve. Un escalier déjà en place à l'extrémité ouest de l'étage devra être gardé, puisqu'il peut fournir un accès utile aux aires de soutien du centre d'interprétation situées au troisième étage.

Il est proposé d'ajouter un ascenseur pour paraplégiques à l'extrémité est du corridor, afin que le troisième étage soit accessible aux personnes handicapées. Les dimensions de cet ascenseur sont de 1,2 m par 1,5 m.

Étant donné la nature du contenu et du mobilier du deuxième étage, un système sophistiqué de réglage de la température, de l'humidité et de l'éclairage sera nécessaire.

4.2.2.4 Troisième étage -- dessin A-6

L'étage supérieur comporte le plafond le moins haut, soit environ 3 m, et l'espace le moins attrayant pour aménagement. Les salles reflètent leur utilisation originale en tant que chambres de domestiques, sont dénuées de toute menuiserie élaborée sur les portes et fenêtres et n'ont pas les moulures artistiques de plafond trouvées aux étages inférieurs.

Espace de soutien pour le centre d'interprétation culturelle

Côté nord

Il vaut mieux laisser l'étage en question pour des besoins futurs d'agrandissement du centre d'interprétation culturelle et pour des fonctions de soutien tel atelier de travail, de montage et de conception. Les salles du côté nord sont réservées à de telles fins.

Des cloisons intérieures seront enlevées en vue de créer trois grands espaces du côté nord du corridor. Les deux salles à l'extérieur sont désignées aires de conception des expositions et de fabrication. Des panneaux d'exposition et de données d'interprétation seront conçus, créés et entreposés dans les aires en question.

La salle centrale est désignée comme salle de séance de formation. L'espace en question permettra d'élaborer des programmes éducatifs dans les domaines des études sur les autochtones, de l'histoire culturelle et de l'archéologie. L'espace permettra l'utilisation de l'aire de l'atelier de travail et de la salle de recherche, qui sont adjacents à la salle en question, de faire partie des programmes d'études.

Côté sud

Les bureaux déjà aménagés au côté sud devront être gardés comme tels pour le conservateur ou la conservatrice du centre d'interprétation et de la collection de l'ameublement de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur. Il est proposé que le bâtiment soit sous la direction d'un professionnel ou d'une professionnelle qui veillera à ce que soient préservées et mises en valeur les qualités historiques et culturelles du bâtiment.

La salle du milieu est désignée en tant que salle de recherche et de lecture. L'espace en question peut être une bibliothèque des données historiques et archéologiques sur le bâtiment et le lieu. L'information peut être mise à jour et confirmée si l'excavation archéologique proposée réussi à découvrir d'autres preuves sur l'occupation première du lieu.

L'étage en entier, en combinaison avec les parties restaurées du premier étage ainsi qu'avec le centre d'interprétation présent, offre une excellente possibilité aux élèves et au grand public de toute la province de visiter le complexe et de voir en personne l'interprétation des premières origines de leur province et de ses cultures fondatrices.

Une salle technique est ajoutée au coin sud-est, afin de prévoir un espace pour les besoins de conditionnement d'air du musée ci-dessous. La conciergerie déjà en place et la salle des toilettes du personnel y demeureront.

4.3 Terrains et bâtiments auxiliaires

4.3.1 Conception globale

La conception globale en ce qui a trait aux terrains et bâtiments auxiliaires sur le lieu consiste à prévoir un espace de détente relativement ouvert qui satisfait aux objectifs suivants :

1) être un complément aux utilisations recommandées pour l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur, et les soutenir;
2) reconnaître et mettre en valeur les liens culturels, provinciaux et nationaux au lieu;
3) attirer une large gamme du public, tant les gens locaux que les touristes, en ce qui a trait aux avantages éducatifs et touristiques;
4) servir de lien important dans le réseau global d'espaces ouverts de la ville et, en particulier, dans la relation du lieu au parc Wilmot, au fleuve Saint-Jean et au réseau de sentiers riverains.

Les utilisations recommandées et les installations figurent dans l'avant-projet du lieu (dessin S-1) annexé à la fin du présent rapport. Une description de chaque élément est présentée dans les sections qui suivent.

4.3.2 Entrée principale

L'entrée principale proposée pour le lieu est le point d'entrée historique du chemin Woodstock à l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur, en passant entre les montants en pierre de la barrière, semblables à ceux érigés pour la tournée royale en 1860. L'entrée circulaire est semblable à celle des années 1850, comportant une nouvelle voie de déviation qui donne accès (à sens unique) à l'aire adjacente de stationnement, à l'est.

Il est recommandé que l'aire à l'intérieur de l'entrée circulaire soit aménagée de manière à mettre en valeur le sens d'une entrée à l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur et au lieu en général, et de le faire de façon à identifier le thème de tout le bien-fonds, notamment les origines culturelles autochtones, acadiennes et britanniques de notre province ainsi que la nature multiculturelle permanente de notre pays. Il est proposé qu'un tel thème soit réalisé au moyen d'un concept indiqué dans l'avant-projet du lieu et déterminé davantage ainsi qu'il suit :

1) Drapeaux

Les drapeaux autochtone, acadien et britannique montés sur des bases distinctes et munis de mâts de longueur égale sont groupés d'un côté, et, de l'autre côté, le drapeau de la province est monté sur une base semblable, mais muni d'un mât plus long. Le drapeau du Canada est hissé sur le mât le plus long, à la même position qu'il occupe depuis 1890. Les bases des mâts s'élèvent d'une large surface piétonnière entre la voie d'accès et une piscine centrale.

2) Piscine à reflet

L'eau a été un facteur important dans l'occupation du lieu et dans l'évolution de la ville, de la province et du pays. Une piscine centrale symbolisera un tel élément commun dans notre histoire, et une sculpture aménagée au centre de la piscine peut être utilisée pour refléter la nature multiculturelle permanente du Canada. Par exemple, la sculpture peut être une forme en acier inoxydable poli, à aspects multiples, sa base reposant dans l'eau et de l'eau coulant sur la surface pour se mélanger à l'eau de la piscine et être recyclée. L'orientation propice de l'entrée et de la piscine créera des réflections changeantes sur les surfaces de la sculpture et de l'eau.

3) Sièges et interprétation

Des formes soulevées semblables aux bases des mâts peuvent servir de bancs du côté est, et des unités circulaires ou rectangulaires plus petites pourront servir à l'interprétation des éléments de l'entrée et à donner des renseignements d'orientation sur le lieu.

4) Éclairage

Des pieds d'éclairage ressemblant aux lumières à gaz installées en avant de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur en 1860 sont recommandées.

4.3.3 Accès et stationnement

Trois points d'accès sont proposés pour le lieu, soit par les barrières de l'entrée principale et un accès à chaque parc de stationnement proposé pour chaque extrémité du lieu. Des efforts ont été faits dans la conception de limiter autant que possible les véhicules à la périphérie du lieu.

La province a déjà loué aux entrepreneurs du Sheraton Hotel l'aire à l'extrémité ouest du lieu pour utilisation comme stationnement public de surplus. Il est proposé que le lot en question soit utilisé comme parc de stationnement public pour servir les visiteurs et visiteuses dont l'intérêt primaire dans le lieu sont les possibilités de loisirs de détente et de divertissement qu'offrent le parc adjacent, les aires de pique-nique et l'amphithéâtre. Selon le niveau de participation aux activités à l'extrémité en question du lieu, il se peut qu'il soit nécessaire d'agrandir le parc de stationnement en question dans l'avenir. Tout agrandissement d'un tel genre devra se faire en direction du côté nord vers le fleuve ou en direction du côté est, adjacent au chemin Woodstock.

Un accès distinct doté d'une barrière sera retenu par la ville comme accès à son installation de puits située juste au nord du parc de stationnement. Cet accès servira aussi comme chemin de service, en prévision du chargement et du déchargement de décors ou d'équipement qui pourraient être utilisés en conjonction avec des activités à l'amphithéâtre.

Le stationnement à l'extrémité est se trouve sur le bien-fonds provincial anciennement occupé par l'hôpital militaire et servirait surtout les visiteuses et visiteurs intéressés aux éléments historiques et culturels que comportent l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur et l'occupation autochtone et acadienne du lieu. L'entrée se ferait par l'entrée principale ou par la voie déjà aménagée donnant accès aux aires de stationnement du Centre de santé Victoria et au centre portuaire pour petites embarcations. Les nouveaux espaces de stationnement peuvent être aménagés sans enlever la plupart des arbres déjà là, qui étaient liés au début aux espaces dans la configuration des baraquements multiples en forme de H de l'hôpital militaire.

4.3.4 Réseau de sentiers et végétation

L'ensemble du lieu sera doté d'un réseau de sentiers qui donnent accès aux différentes aires et divers éléments d'intérêt comme l'indique en général l'avant-projet du lieu. Là où se trouvent déjà des arbres (surtout sur la moitié est du lieu et le long du chemin Woodstock et de la berge) ils seront gardés dans la plupart des cas, les sentiers étant situés selon la disposition de ces arbres. Ailleurs, il faudra planter d'autres arbres et arbustes, ces derniers étant en général indiqués dans l'avant-projet du lieu.

Sauf pour l'aire en arrière du cimetière, il est recommandé d'enlever les broussailles sur la berge, afin de fournir des panoramas sur le fleuve entre et sous les arbres en bonne santé qui demeureront.

Il est recommandé d'aménager des accotements ou de planter des arbustes afin de fournir des tampons visuels et acoustiques contre les aires de stationnement, les aires de services, les installations de puits de la ville et le chemin Woodstock. Les accotements ou arbustes délimiteraient aussi le lieu essentiellement plat et serviraient également comme élément d'orientation.

Le réseau de sentiers du lieu constituera un prolongement et un terminus ouest du sentier riverain municipal actuel auquel il sera lié près du centre portuaire pour petites embarcations. Le bail de l'aire de stationnement ouest accordé au Sheraton Hotel contient une disposition portant que le réseau de sentiers traverse la partie nord du bien-fonds, reliant ainsi le lieu provincial aux terrains du complexe du Sheraton Hotel. Le lien est aussi fait avec le parc Wilmot de l'autre côté du chemin Woodstock et, à travers le parc en question, au parc Odell et au-delà. Le lieu d'étude constitue ainsi un lien vital et un endroit d'intérêt dans le réseau d'espaces ouverts et de passages pour piétons de la ville.

Des sentiers majeurs conviendront aux véhicules nécessaires pour l'entretien et pour la protection contre les incendies. La ville de Fredericton devra avoir un accès, par exemple, pour l'inspection quotidienne de ses deux installations de puits sur le lieu, et le réseau de sentiers sera utilisé pour transporter des approvisionnements ou de l'équipement à des endroits à l'intérieur, tel le centre d'interprétation et l'amphithéâtre.

Il est aussi proposé que l'entrée et la sortie déjà en place servant au Centre de santé Victoria soient élargies, ce qui permettrait deux voies de sortie: une, pour le virage à gauche et l'autre, pour la circulation faisant un virage à droite sur le chemin Woodstock.

Les autres utilisations spécifiques au lieu ou aux bâtiments sont exposées ci-dessous, commençant à l'extrémité ouest du lieu.

4.3.5 Aire de pique-nique et de festival

Il est proposé que la partie extrême ouest du lieu (bien-fonds de Pointe Sainte-Anne appartenant à la province) soit réservée à des activités simples de pique-nique et de réunions de familles ainsi qu'à des activités plus structurées et prévues de temps à autre tels des festivals, des activités ethniques, des foires d'artisanat et ainsi de suite. L'aire sera dotée de tables à pique-nique, d'abris de pique-nique et de salles de toilettes publiques.

Il est recommandé que plusieurs abris ouverts sur les côtés soient prévus. Ces abris serviront aux activités de pique-nique et aux différentes activités de festivals, tout en constituant un abri temporaire pour les spectateurs et spectatrices se trouvant à l'espace ouvert de l'amphithéâtre adjacent. Il est proposé que ces abris soient construits en bois et dotés de toits en croupe.

Une construction semblable ayant des côtés sera fournie pour aménager les salles de toilettes publiques à l'endroit en question.

4.3.6 Amphithéâtre

Un espace servant d'amphithéâtre et recouvert de gazon, en faible perte et descendant de la déclivité naturelle vers une simple scène aménagée sur la berge (plus haut que les élévations d'inondation connues), est proposé pour la partie centrale du bien-fonds appartenant à la province. L'endroit en question se prête à une variété d'activités musicales et théâtrales compatibles au reste du lieu. L'endroit constituera aussi une aire pratique et plaisante où s'asseoir pour regarder les activités se déroulant sur le fleuve. Une petite aire de stationnement pour les véhicules de soutien liés aux activités prévues à l'amphithéâtre est proposée pour l'aire située juste au nord de l'installation de puits.

Il est proposé que d'autres discussions peuvent être nécessaires entre la province et la ville en ce qui a trait à la dimension de la scène et de l'amphithéâtre et au type de bancs qui pourraient être nécessaires. Une telle situation dépend de la façon dont le lieu est le complément d'autres activités que la ville pourra incorporer au centre-ville et au quartier ouest faisant partie de projets de réaménagement en cours. Toutefois, il est important que l'amphithéâtre soit gardé au plus simple et ne soit pas trop visible. L'intention n'est pas d'utiliser une telle installation pour des activités tels de grands concerts où des milliers de personnes et des centaines d'automobiles devront être accueillies. L'installation doit être à une échelle telle, de façon à être un complément aux éléments du lieu adjacent, et non les dépasser en importance.

4.3.7 Cimetière historique

En plus des recherches sur l'historique, des premières réunions ont été tenues avec des représentants de la St. Mary's Indian Band, de la Union of New Brunswick Indians et de la

Société d'histoire de la rivière Saint-Jean en ce qui a trait aux propositions pour le lieu du cimetière. Plusieurs réunions de suivi ont aussi été tenues avec la Union pour discuter les utilisations possibles décrites ci-après. La participation continue des groupes en question est un préalable à tout aménagement futur qui touche le lieu de 4 a englobant le cimetière.

Tandis que le total de 1,7 ha, soit 4,16 a, dans la partie centrale du lieu est considéré par beaucoup comme étant le cimetière historique, seule la partie près du fleuve est précisée en tant que tel dans les documents historiques et est le seul endroit où des emplacements de tombes ont été reconnus et documentés. Il est donc proposé de reconnaître l'aire en entier par une délimitation subtile des limites et par un aménagement de l'aire, qui sera quelque peu unique, en consultation avec les groupes autochtones et acadiens intéressés. Cependant, l'aire reconnue comme le cimetière sera clôturée, et de simples croix marqueront les tombes reconnues. Une seule grande croix dans le cimetière et un cénotaphe juste à l'extérieur augmenteront davantage l'intérêt visuel et historique. Un exemple de l'apparence d'un tel agencement figure dans l'avant-projet du lieu.

Plusieurs références historiques identifient la présence au début des années 1750 d'une chapelle catholique romaine sur le lieu près du cimetière reconnu, mais aucune preuve matérielle d'une telle construction n'a été trouvée à ce jour. Il est proposé que soit pris en considération l'érection d'une petite chapelle en bois à l'endroit perçu comme l'emplacement original, de conception représentative d'une telle construction de l'époque. La chapelle servira à mettre en valeur et à rendre plus visible l'aire adjacente du cimetière. Il serait peut-être mieux d'attendre jusqu'à ce que plus d'investigation archéologique soit entreprise sur le lieu, dans l'espoir que d'autre preuve pourra être mise à jour en ce qui a trait à la dimension et à l'emplacement de la chapelle. Si aucune preuve n'est obtenue et qu'il est décidé d'aller de l'avant pour ce qui est de la chapelle, un emplacement préféré est indiqué dans l'avant-projet du lieu.

Il est fortement recommandé que de tels plans et tout autre utilisation possible sur le lieu soient élaborés avec la connaissance, l'approbation préalable et la participation des groupes autochtones et acadiens associés au lieu.

4.3.8 Centre d'interprétation sur le terrain

Il est proposé qu'une nouvelle superstructure soit construite en utilisant les fondations et les connexions de services de l'ancien duplex résidentiel de la GRC, soit celui le plus près du fleuve.

Le centre d'interprétation sur le terrain sera un complément à la restauration de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur et aux artefacts et expositions du centre d'interprétation culturelle dans le bâtiment principal. L'emplacement du centre en question, entre le lieu des occupations autochtone, acadienne et militaire canadienne, à l'ouest, et celui des occupations de

l'hôpital militaire britannique et de la GRC, à l'est, se prête à l'identification de l'emplacement d'occupation reconnue et aux activités, expositions et présentations de ces activités et de leur importance dans l'évolution de la ville, de la province et du pays.

L'interprétation de l'histoire et des événements liés au cimetière adjacent et les travaux archéologiques antérieurs faits sur le lieu seront d'un intérêt spécial.

Des renseignements sur les objectifs et sur les résultats de l'excavation archéologique permanente proposée seront aussi présentés. S'il est souhaitable, le centre d'interprétation pourra aussi contenir une petite boutique de cadeaux, où de l'artisanat, des souvenirs et des livres portant sur l'histoire et la culture du lieu, de la ville et de la province pourront être offerts. Les recettes ainsi produites aideront à compenser pour les coûts de fonctionnement associés au centre.

4.3.9 Excavation archéologique

Les travaux archéologiques antérieurs sur le lieu en 1933 par M. W.J. Wintemberg des Musées nationaux du Canada et en 1982-1983 par la Direction de l'archéologie du ministère du Tourisme, des Loisirs et du Patrimoine confirment l'emplacement du cimetière qui avait été utilisé pendant les années 1700 par les premiers habitants autochtones et acadiens. Les travaux ont été achevés sans déterminer les limites ou l'étendue du cimetière ou sans identifier des ruines de la chapelle ou du presbytère, dont les emplacements sont réputés être situés près du cimetière et qui ont été incendiés lors de l'incursion du Lieutenant Hazen dans le village en 1759. D'autres bâtiments moins anciens telle la maison de commerce de Benjamin Atherton n'ont jamais été situés. Des bâtiments plus récents tels les postes de garde, la maison des postes, les écuries, les maisons d'été, la halle à charbon, le dépôt de glace et plusieurs autres entrepôts ou granges peuvent aussi avoir laissé des ruines pouvant être déterrées.

Malgré le fait qu'une bonne partie du lieu ait été perturbée, surtout par la construction des baraques militaires et, en partie, par érosion, la possibilité de découvrir d'autres bâtiments, artefacts et peut-être des tombes présente un défi pour des investigations archéologiques futures.

Pour une telle raison, il est proposé qu'une excavation archéologique de nature éducative soit entreprise sous une supervision ou un contrôle appropriés, occupant une aire relativement petite à tout moment donné, mais déménageant de place en place à l'achèvement de chaque excavation. Le centre d'interprétation proposé sur le terrain offrira des renseignements sur les méthodes, les lignes directrices pour observer, les mesures de contrôle et les résultats à jour.

Une telle excavation sera d'intérêt tant pour les gens locaux que pour les visiteurs et visiteuses, et, surtout, pour les personnes de descendance autochtone, acadienne et britannique. L'excavation et le centre d'interprétation fourniront aussi une excellente expérience éducative à

des élèves de partout dans la province, surtout en conjonction avec une visite à l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur et au centre d'interprétation culturel.

De tels éléments liés à l'archéologie sont traités plus en détail à la section 4.4.

4.3.10 La beurrerie

Le petit bâtiment circulaire de maçonnerie a été désigné édifice historique en même temps que l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur. Il a été construit avant 1838 et est encore en bon état. Il est proposé qu'une basse clôture en piquet soit érigée autour de la beurrerie, afin que la beurrerie puisse être vue aisément et de prévenir tout dommage matériel. La beurrerie apparaît aussi dans une photographie annexée à l'avant-projet du lieu.

4.3.11 Les jardins de la résidence du lieutenant-gouverneur

L'espace entre la résidence du lieutenant-gouverneur et la berge était, dans les années 1800, une terrasse en gazon donnant sur le fleuve et dotée d'un arrangement formel relativement petit près du bâtiment, lequel s'étendait jusqu'au centre de l'espace. Il est recommandé que l'aménagement apparaissant sur une photographie c1861-1873 soit restauré à l'état indiqué, y compris une clôture le long de la berge qui est mentionnée dans plusieurs documents historiques. La photographie est annexée à l'avant-projet du lieu.

4.3.12 Sculptures et affichage

Pour mettre en valeur les attractions culturelles et historiques des différentes parties du lieu, il est proposé que, au cours d'une période, des sculptures soient installées de façon à constituer un lien continu partout sur le lieu. Les oeuvres devraient être choisies dans le cadre d'un concours tant pour leurs expressions figuratives que pour leurs expressions abstraites de thèmes culturels et historiques, et, là où il est praticable, liées à des aires ou bâtiments précis et installées près de celles-ci ou de ceux-ci. Une telle démarche rend possible la participation de groupes et particuliers directement intéressés, ainsi que celle de la communauté artistique. Un financement distinct pour des oeuvres indépendantes est aussi probable, tant de sources publiques que de sources privées.

En plus des sculptures, un affichage interprétatif devra aussi être aménagé à des points stratégiques le long du réseau de sentiers. L'affichage comporterait de brèves descriptions expliquant l'importance des divers éléments du lieu. De telles affiches doivent être dans les deux langues officielles ainsi qu'en malécite aux endroits appropriés. Un exemple figure dans l'avant-projet du lieu en guise d'explication de l'une des sculptures.

4.3.13 **Bâtiment de service**

Il est recommandé que la partie du bâtiment du garage de la GRC, comprenant sept postes de travail et un toit peu élevé, soit retenue et utilisée en tant que bâtiment de service, dont les portes des sept postes de travail seraient réinstallées du côté est. La structure du bâtiment se prête à une telle utilisation et à une telle modification, et une telle installation sur le terrain est nécessaire. Le bâtiment servirait de dépôt pour des fonctions précises d'entretien du lieu ainsi que de dépôt servant au tri, au montage et à la réparation pour l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur en général et pour les espaces du centre d'interprétation culturelle en particulier. Le véhicule du lieutenant-gouverneur pourrait aussi être garé au dépôt. Il est aussi proposé que le sous-sol du bâtiment de service soit utilisé pour entreposer du matériel et des approvisionnements liés à l'entretien des terrains et aussi comme aire d'entreposage supplémentaire pour l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur.

Il est recommandé que les deux postes de travail à double étage, qui sont le plus près du fleuve, soient enlevés afin d'améliorer la vue sur le fleuve de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur, de la galerie et des jardins (se rapporter au numéro 4 ci-après).

4.3.14 **Autres bâtiments**

Pour les raisons qui suivent, il est recommandé que les bâtiments existants suivants soient enlevés.

1) **Gymnase**

Le Commissaire fédéral des incendies a condamné le bâtiment comme étant inhabitable. Aucune utilisation pratique n'est possible sans des réparations très coûteuses et sans l'amélioration des éléments concernant la structure, l'électricité et la mécanique -- des fonds qui seraient mieux affectés à l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur et aux autres installations recommandées. L'emplacement, la taille et le caractère du bâtiment diminuent aussi l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur.

2) **Bâtiment des communications de la GRC**

Aucune utilisation pratique ni aucun intérêt historique ne se rattachent au petit bâtiment en question qui aussi n'a pas sa place, situé comme il l'est sur le lieu du cimetière. Étant donné que le bâtiment a été utilisé aussi comme endroit où réparer des véhicules à moteur et des hélicoptères, des précautions doivent être prises au moment d'enlever le bâtiment pour voir à ce que de l'essence, des produits pétroliers et d'autres substances chimiques ne se soient pas déversés sur le sol, ce qui est particulièrement critique puisque le puits de la ville est situé à proximité du bâtiment.

3) Unités résidentielles de la GRC

La rangée de bâtiments divise le lieu, qui, en soit, ne sont d'aucune importance historique. Aucune utilisation compatible ou pratique n'a été déterminée, sauf en tant que centre d'interprétation du lieu pour l'endroit.

Il est donc proposé d'utiliser les fondations et les connexions de services de l'unité duplex à de telles fins et d'enlever les deux autres habitations unifamiliales. Les superstructures pourraient être vendues dans leur état actuel pour déménagement sur de nouvelles fondations hors du lieu. Selon les phases éventuelles de l'aménagement, les bâtiments pourraient avoir quelque usage temporaire qui pourrait permettre que les bâtiments demeurent sur le lieu jusqu'à ce qu'ils doivent être enlevés.

4) Garage de la GRC (deux postes de travail)

Le bâtiment actuel du garage de la GRC est doté d'une structure solide et fonctionnelle, mais la section la plus près du fleuve, à toit élevé et comprenant deux postes de travail, nuit au panorama. De l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur, la section empêche la vue donnant sur le fleuve et est visuellement incompatible à la résidence, lorsque vue des terrains. Tandis que le reste du bâtiment peut être définitivement intégré ou caché, la partie élevée constitue un empêchement à un aménagement logique et complémentaire du bâtiment principal et du lieu.

4.3.15 Accès au cours d'eau

Il n'est pas proposé qu'une rampe publique de mise à l'eau soit aménagée en annexe à l'emplacement de la marina Sheraton. Il est donc recommandé que l'installation d'une rampe publique de mise à l'eau soit considérée pour l'arrière du Centre de santé Victoria, le seul endroit dans les alentours du lieu pouvant accommodé le stationnement de véhicules et de remorques associées à une telle utilisation. Le Centre de santé Victoria dispose de beaucoup de stationnement les week-ends lorsque la plus grande partie d'une telle activité se déroule.

À mesure que des installations de marinas et d'autres attractions nautiques sont aménagées dans l'avenir, l'aménagement, près du lieu, d'une rampe de mise à l'eau et d'un quai pourrait aussi être pris en considération. Grâce à des bateaux-taxis, au *Pioneer Princess* ou à d'autres bateaux, des liens pourraient être établis entre le lieu et aux autres attractions en question, y compris l'historique Fort Nashwaak, s'il venait à être restauré dans l'avenir.

La ville étudie toute la question d'un port de plaisance et d'installations de rampes de mise à l'eau. La proposition de tout accès au cours d'eau pour le lieu devra être coordonnée avec le plan global de la ville. Certaines préoccupations, par exemple, portent sur le fait d'un accès ou

d'une débarcadère pour des bateaux à moteur à proximité du centre portuaire de petites embarcations. De telles utilisations ont été bien intégrées ailleurs, et il n'y a aucune raison, au moyen d'éducation du public et de respect mutuel entre les utilisateurs du cours d'eau, que les utilisations ne pourraient être intégrées pour l'endroit en question.

4.4 Avant-programme d'archéologie pour l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur

4.4.1 Introduction

Le mandat du projet actuel exige que l'utilisation proposée des bâtiments et des terrains tienne compte de l'intégrité archéologique du lieu. Bien que la question d'archéologie ait été reflétée dans d'autres sections, il a été estimé que le domaine mérite une mention distincte dans la présente section du rapport.

La possibilité telle que présentée dans l'étude sur la résidence du lieutenant-gouverneur est rare. Si exploitée, le Nouveau-Brunswick bénéficiera d'un centre patrimonial et social unique et hautement visible. De plus, le milieu est plaisant et constitue une mise en valeur du mandat fondamental du projet.

Il s'agit d'une possibilité qu'il ne faut pas manquer, ni exploiter sans égard à des aspects du bien-fonds plus abstraits et plus exemplaires qui ne sont peut-être pas reconnus. Évidemment, la plus grande partie du financement du projet de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur sera affectée à des activités qui ramèneront la structure, les terrains et le parc à un état satisfaisant. Quoique de telles activités soient nécessaires, l'objectif de l'étude est aussi de mettre l'accent sur les possibilités du projet relatives aux domaines de la science et de l'éducation. Sans un tel élément, il est estimé que les résultats pourraient être considérés à peine comme une façade du passé riche et intéressant du Nouveau-Brunswick.

La participation de spécialisations relatives au patrimoine, surtout aux étapes initiales de recherche et d'implantation, feront en sorte que les normes et les objectifs seront satisfaits et donneront au projet une authenticité historique. L'authenticité améliorera la compréhension publique du lieu et du passé du Nouveau-Brunswick.

Un programme permanent de recherches archéologiques est considéré comme étant une étape intégrale dans l'atteinte de l'authenticité historique, un programme qui se veut un compliément à l'objectif global du projet et qui comportera des avantages à plusieurs niveaux.

4.4.2 Activités archéologiques antérieures

À ce jour, un effort consciencieux a été fait pour mieux comprendre et interpréter l'histoire de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur. La province acquiert depuis plus d'une décennie

la collection de meubles de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur, en prend soin et veille à son entretien. De la même façon, la province a appuyé les recherches historiques qu'ont entreprises plusieurs personnes.

L'intérêt archéologique dans le lieu remonte à 1933 lorsque du matériel squelettique humain a été découvert durant la construction d'une conduite principale d'eau, ce qui a incité la York-Sunbury Historical Society de demander une investigation sur la région. M. W.H. Wintemberg des Musées nationaux du Canada a enregistré sept enterrements autochtones qui, selon son estimation, remontent à 1733-1833. M.J. Cybulski, anthropologue physique, a confirmé que deux des enterrements contenaient des restes squelettiques autochtones (1980).

En 1982 et 1983, le ministère du Tourisme, des Loisirs et du Patrimoine, la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada et l'Université du Nouveau-Brunswick ont parrainé conjointement une excavation en vue de déterminer les possibilités archéologiques du lieu.

L'excavation, dirigée par Fiona Christie-Boyle, a révélé 90 caractéristiques, y compris 38 caractéristiques d'enterrement. La majorité des caractéristiques peuvent être attribuées à une perturbation de la fin du XIX^{e} siècle et du XX^{e} siècle. Christie-Boyle fait plusieurs déclarations pertinentes pour la situation actuelle.

Paraphrasées, elles sont :

- la perturbation du lieu est grave,
- une partie considérable du cimetière étudié par Wintemberg est présente,
- le nombre total à date des enterrements est de 45,
- des Chrétiens, tant autochtones que non autochtones, sont enterrés.

Les autres caractéristiques comprennent des fosses d'ordures, des fosses non diagnostiquées, des traces de pieux, des foyers et des ruines structurales de périodes plus récentes.

4.4.3 Avantages d'un programme d'archéologie pour l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur

Tout au long de l'élaboration de la proposition, le concept d'accessibilité pour le public de voir le riche patrimoine a été maintenu. Un programme permanent d'excavation archéologique, d'analyse et d'interprétation à l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur est considéré comme un ajout positif à l'accessibilité pour le public au riche patrimoine du lieu. Le programme décrit ici est une série d'étapes à réalisation progressive, commençant par la collecte des données brutes et allant jusqu'à l'amélioration de la compréhension et de l'appréciation du lieu de la part du public.

4.4.4 Fournir des données

La raison principale pour toute excavation archéologique est de fournir de l'information à propos du lieu. Dans le cas actuel, l'information découverte grâce à l'archéologie pourrait peut-être comprendre des détails structuraux sur le bâtiment principal ou sur la galerie et fournir de l'information alimentaire ainsi que de l'information sur les niveaux de vie des domestiques par rapport aux dignitaires, ou sur les changements du niveau de vie au cours d'une période. Des sentiers à travers les jardins formels pourraient être identifiés et permettre la reconstruction exacte des jardins; il pourrait être déterminé si la surface originale du sol est encore là ou si elle a été enlevée; l'excavation dans la beurrerie et des alentours pourrait mener à la conclusion que le bâtiment a été utilisé à diverses fins au cours des années. Des contours de clôture pourraient permettre la découverte, la délimitation et la reconstruction subséquente des aires de cour ou des dépendances.

Une excavation dans l'aire du cimetière pourrait fournir des données à un ou deux niveaux, ou pourrait être faite par phases. En déterminant simplement l'emplacement des enterrements, sans y faire d'excavation, les limites physiques du cimetière pourraient être délimitées de façon définitive. De lots individuels d'enterrement pourraient être identifiés et marqués comme il se doit. La découverte des ruines de la chapelle serait importante pour les groupes autochtone et acadien, puisque peu d'information ou aucune information n'est disponible sur les chapelles de l'époque en question. Des données sur sa dimension, son emplacement par rapport au cimetière et au fleuve, les techniques de construction et le mobilier seraient tous des éléments d'information nouvelle. Avant que ne commence aucune activité de perturbation du sol à l'endroit en question, il doit être déterminé s'il y a encore des preuves structurales de la chapelle.

Au deuxième niveau ou à la phase 2, l'excavation des enterrements, si acceptable aux groupes culturels concernés, révélera des données sur les limites temporelles du cimetière, sur le sexe, l'âge, la race, l'état de santé en général et peut-être sur la cause de décès des dépouilles; l'excavation pourrait aussi fournir des détails sur les rites des funérailles ou sur les croyances religieuses.

Des recherches archéologiques permanentes pourraient donner comme résultat l'emplacement définitif du village de Sainte-Anne, son étendue, sa composition, les conditions de vie, et, de façon générale, ajouter à la somme des connaissances sur la vie acadienne près du fleuve Saint-Jean.

Pendant la restauration de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur, il est recommandé qu'un historien en architecture et un archéologue ayant de l'expérience dans des projets de restauration historique soient présents sur le lieu pour surveiller et enregistrer toute découverte d'importance historique qui pourrait être mise au jour pendant les rénovations, et de donner des conseils pertinents.

Une étude plus compréhensive des caractéristiques possibles du lieu se trouve à l'annexe 5.

4.4.5 Interprétation

En conséquence de l'accumulation des données ci-haut, l'interprétation du lieu sera améliorée à deux niveaux. Des nouvelles informations et des interprétations initiales seront incorporées à la somme des connaissances que les chercheurs et chercheuses consultent régulièrement. Les nouvelles données pourraient être compilées de façon à donner une compréhension plus exacte et plus complète des périodes et événements représentés sur le lieu. Deuxièmement, l'information pourrait être présentée au public sous un format convenable et intéressant telles des tournées et des expositions ou présentations.

4.4.6 Tourisme

L'archéologie de terrain a été le complément du programme d'interprétation de nombreux lieux historiques. L'accessibilité et l'emplacement du bien-fonds de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur en font un candidat idéal pour un tel programme. Les visiteurs et visiteuses qui se rendent sur le lieu pourront voir la méthodologie archéologique, les unités fraîches d'excavation, les détails de la procédure d'enregistrement et, bien sûr, l'excavation concrète et la capture de preuves tangibles du passé. L'expérience a prouvé que l'explication de la méthode et de la théorie par les archéologues intéresse une gamme imposante de personnes. Des excavations archéologiques accessibles au public sont de plus en plus incorporées en tant qu'élément du tourisme et de l'interprétation de certains parcs et lieux historiques. Une telle approche a connu un succès à de nombreux lieux, y compris : Signal Hill, St. John's; The Citadel, Halifax; forteresse de Louisbourg, Cap-Breton; Fort Amherst et Port Joye, Charlottetown; Ottawa Locks, Ottawa; Fort Frontenac, Kingston. Pendant la présente saison de terrain, la Direction des services archéologiques a commencé un programme semblable au parc provincial The Enclosure à Newcastle.

4.4.7 Éducation

L'emplacement central urbain du bien-fonds de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur et son accessibilité sont des qualités qui font du lieu un candidat idéal à des fins éducatives. Des visites scolaires, des circuits d'autocar, des tournées de groupes d'intérêt pourraient toutes facilement être accueillies sur le bien-fonds.

Pour les mêmes raisons, le lieu est un emplacement idéal pour une école d'archéologie de terrain ou pour un programme public d'archéologie.

Des équipes de terrain pourraient être constituées de gens de la localité et pourrait comprendre des autochtones, des Acadiens et Acadiennes ainsi que d'autres particuliers intéressés.

Peu importe les découvertes réelles sur le lieu, la formation en techniques de terrain, en traitement et en analyse d'artefacts, l'exposition au lieu et à l'histoire locale et l'interaction des équipes et des spécialistes et professionnels constitueront une expérience éducative pour tous et toutes.

Les écoles et universités ont d'habitude hâte de placer des étudiantes et étudiants intéressés dans un milieu où des compétences peuvent être mises à l'épreuve et perfectionnées. Certaines excavations prennent des arrangements avec des établissements locaux pour que des étudiants et étudiantes puissent travailler sur un lieu en tant qu'exigence partielle dans le cadre de programmes et de travaux de cours. Des domaines typiques d'étude où il peut y avoir un échange de satisfaction mutuelle comprennent : l'archéologie, l'anthropologie, l'histoire, la biologie, la géologie, l'arpentage, la photographie, la conservation, les arts et le dessin mécanique.

4.4.8 Résumé

Les raisons pour effectuer des recherches archéologiques sur le bien-fonds de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur sont nombreuses. Comme exposé à l'annexe 5, des preuves matérielles des divers éléments peuvent être enterrées. Brièvement, ces éléments peuvent comprendre le village de Sainte-Anne, le cimetière, ou la chapelle, l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur et des caractéristiques associées. Peu importe l'état de préservation de ces caractéristiques principales, qui sont actuellement inconnues et qui devraient être découvertes, d'autres questions mettent en valeur la mission du projet.

Une investigation archéologique sur le bien-fonds de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur peut ajouter considérablement à la valeur et à l'interprétation du projet.

Une gamme de programmes éducatifs peuvent être mis en oeuvre. En conformité avec les critères mis au point, les programmes pourront être utilisés par des particuliers de diverses formations.

Des visites améliorées du lieu comporteront des avantages pour le tourisme.

L'importance historique du lieu exige que les ressources archéologiques soient traitées d'une manière qui puisse être justifiée du point de vue du patrimoine.

CHAPITRE 5.0

PHASE IV -- EXÉCUTION

5.0 PHASE IV – EXÉCUTION

5.1 Estimation préliminaire des coûts

5.1.1 Estimation des coûts liée à l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur

5.1.1.1 Analyse de l'ingénierie

La structure actuelle est un testament à ses constructeurs du XIX^e^ siècle. Les planchers et les murs sont droits et solides et peuvent supporter pour de nombreuses années à venir les poids qui leur sont couramment imposés. Le bâtiment a été rénové pour satisfaire aux normes de 1985 relatives aux exigences de sécurité-incendie, de sorties et de compartimentation. Cependant, le bâtiment ne satisfait pas aux normes actuelles du code en ce qui a trait à l'utilisation d'énergie et aux accès pour les personnes handicapées.

Ni l'espace existant du grenier ni les murs sont isolés (l'effet de rétention thermique de la maçonnerie solide équivaut effectivement à une valeur isolante). L'enveloppe du bâtiment doit être améliorée au moyen de portes et de fenêtres à bon rendement thermique, et le grenier doit être isolé. L'addition d'une entrée en pente allant au niveau du sol pour les personnes handicapées et l'addition d'un ascenseur pour accès vertical (sous-sol, rez-de-chaussée et deuxième étage), en plus de l'utilisation proposée, sont nécessaires à tout autre rénovation. Les salles de toilettes doivent aussi satisfaire aux exigences d'accès pour les personnes handicapées.

Les installations des systèmes électriques et mécaniques dans le bâtiment ont été améliorées et bien entretenues au cours des dernières années. Cependant, les deux systèmes en question nécessitent le plus de créativité en vue de satisfaire aux besoins de complète restauration de toute salle. L'idéal est de voir à ce que tous les tuyaux de chauffage et toutes les canalisations électriques soient cachées et n'interviennent pas dans les détails intérieurs originaux. Le bâtiment n'est certainement pas doté à l'heure actuelle d'un système de conditionnement d'air.

Vu les utilisations proposées pour le bâtiment, il est nécessaire de régler le conditionnement d'air, quant à la température et à l'humidité, pour l'entretien de l'ameublement original de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur et d'autres artefacts de valeur inestimable qui seront exposés dans le bâtiment. Une telle installation comporte aussi une amélioration des conditions relatives au confort humain. Il est possible d'aménager au sous-sol le réseau de gaines qui alimentera l'étage principal et, au troisième étage celui qui alimentera le deuxième étage, éliminant ainsi, des aires publiques restaurées du bâtiment, le réseau de gaines exposées.

Le bâtiment pose des problèmes permanents pour l'entretien, comme tout autre installation plus ancienne, lesquels s'appliquent aux utilisations proposées. Le toit fuit à plusieurs endroits et doit être réparé chaque année. Les fenêtres ont des fuites. Les chaudières à mazout ont été

améliorées il y a huit ans, mais les brûleurs doivent être remplacés. L'installation de radiateurs a des problèmes d'obstruction d'air et doit être entretenu de façon régulière. Le réservoir souterrain de mazout doit être remplacé, afin de satisfaire aux normes actuelles du gouvernement provincial. Le réservoir souterrain d'essence, à côté du garage, doit aussi être enlevé de son emplacement actuel. Les deux réservoirs auraient dû être remplacés avant le 30 juin 1989, conformément aux mesures législatives provinciales en vigueur. En dernier lieu, le mortier et la maçonnerie, laquelle est maintenant exposée aux ravages des pluies acides, nécessiteront un programme de décapage et de remplacement de mortier, afin d'assurer la longévité de la maçonnerie.

5.1.1.2 Coûts en capital

Selon les rénovations et les additions décrites à la section 4.2.3, la présente section présente l'estimation préliminaire des coûts en capital. Toutes les estimations des coûts dans le présent rapport sont données en dollars de 1990. Il doit être signalé que les coûts ont été calculés d'après les avant-projets globaux présentés et en appliquant des coûts uniformes par pied carré, relatifs à des superficies-types qui ont donné lieu à des rénovations et à des travaux de construction semblables. Les estimations indiquent le niveau approximatif d'investissement nécessaire en vue de réaménager le bâtiment de 2 064 m² selon les plans d'étage annexés.

Un facteur dont il faut tenir compte dans le coût total du présent projet est la politique du Conseil du trésor voulant que les ministères, y compris Travaux publics Canada, disposent de biens de surplus à la valeur marchande. En temps normal, la valeur marchande est établie selon deux évaluations indépendantes ou plus du bien-fonds. À ce jour, Travaux publics Canada a reçu une seule évaluation donnant une valeur approximative de 2 millions de dollars. La question de la valeur du bien-fonds sera probablement un sujet majeur de négociation entre les gouvernements fédéral et provincial.

Voici la ventilation des coûts en capital (sans compter l'acquisition du bien-fonds) :

1)	Coûts de réparation (Amélioration ou remplacement du toit, des fenêtres et des portes, isolation, installation de chauffage et ainsi de suite)	1 545 000 $
2)	Ascenseur et accès pour personnes handicapées	155 000
3)	Restauration du rez-de-chaussée	1 800 000
4)	Ameublement du rez-de-chaussée	275 000
5)	Rénovation du sous-sol	150 000
6)	Rénovation du deuxième étage	850 000

7)	Rénovation du troisième étage	115 000
8)	Ameublement du deuxième et du troisième étage	50 000
9)	Centre d'interprétation culturelle (Exposition, conception et fabrication de costumes; acquisition, ou reproduction, et conservation d'artefacts; maquettes et publications, documentation)	200 000
	Sous-total	5 140 000
	Honoraires d'architecture et d'ingénierie (10 %) et éventualité (10 %)	1 028 000
	ESTIMATION TOTALE DES COÛTS	***6 168 000 $***

5.1.1.3 Estimation des coûts de fonctionnement et d'entretien

Le niveau d'investissement en capital influence l'estimation des coûts préliminaires (dollars de 1990) de fonctionnement et d'entretien pour l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur. Si plus de fonds sont dépensés au début sur des éléments tels le toit, les fenêtres, les portes, l'isolation et ainsi de suite, les coûts de fonctionnement et d'entretien pourront être réduits en conséquence.

Les chiffres les plus récents fournis par la GRC indiquent que les coûts annuels de fonctionnement et d'entretien associés au bâtiment étaient d'environ 250 000 $ durant les dernières années de fonctionnement. Par exemple, les coûts de fonctionnement pour l'année 1988 comprennent : le mazout, 27 000 $; l'électricité, 9 000 $; l'entretien des terrains, 20 000 $; l'enlèvement de la neige, 5 000 $; la sécurité, 87 000 $. Les autres coûts d'entretien général et des services se chiffrent à environ 102 000 $. Il doit être signalé que, au cours des dernières années d'occupation par la GRC, beaucoup d'entretien général a été effectué dans le bâtiment principal ainsi que dans les habitations.

D'après les discussions avec des fonctionnaires du ministère de l'Approvisionnement et des Services en ce qui a trait aux coûts de fonctionnement et d'entretien d'autres bâtiments gouvernementaux semblables, sur le coût associé à des rénovations semblables et sur les dépenses en capital prévues et énumérées à la section précédente, il est prévu que les coûts de fonctionnement et d'entretien associés à l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur seront de 150 000 $ à 180 000 $.

Bien que les coûts en personnel nécessaire aux utilisations proposées pour le bâtiment ne sont pas ordinairement considérés comme faisant partie des coûts de fonctionnement et d'entretien,

de tels coûts ont été estimés. Pour ce qui est de la dotation en personnel pour le bâtiment, les besoins suivants ont été prévus :

1)	Le personnel de soutien du lieutenant-gouverneur et les dépenses associées ne changent pas, par rapport au présent.	230 000 $
2)	Le Bureau provincial du protocole, y compris le personnel de soutien, demeure le même qu'à présent.	120 000 $
3)	L'effectif de fonctionnement du centre d'interprétation doit compter un conservateur ou une conservatrice, 2 interprètes à plein temps, 2 interprètes à temps partiel ainsi que 2 recherchistes.	130 000 $
4)	Sécurité -- un commissionnaire à plein temps assisté du personnel du centre d'interprétation. (Le montant est aussi compris dans le coût de fonctionnement et d'entretien du bâtiment.)	75 000 $

5.1.2 Estimation des coûts associés aux terrains et aux autres bâtiments

5.1.2.1 Coûts en capital

L'estimation préliminaire des coûts en capital pour les terrains et pour les bâtiments auxiliaires est fondée sur les éléments décrits dans la section 4.3 et indiqués dans l'avant-projet du lieu. Il doit donc être signalé qu'il ne s'agit pas d'une estimation détaillée des coûts d'architecture ou d'ingénierie. Elle doit être considérée comme une estimation préliminaire des coûts des installations-types énumérées. L'estimation indique le niveau approximatif d'investissement probablement nécessaire en vue d'aménager le lieu selon le plan présenté. Il doit être signalé que de tels coûts peuvent être répartis sur un bon nombre d'années (voir la section 5.2.2 pour les phases proposées). Voici l'estimation des coûts :

Élément		Estimation préliminaire des coûts
1.	Entrée principale à l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur - barrières, voie de gravier, aire piétonnière, piscine à reflet, mâts de drapeaux, sculpture et éclairage.	250 000 $
2.	Restauration des jardins arrières de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur comme en 1860 - sentiers, jardins, clôtures.	30 000 $
3.	Aires de stationnement et d'entretien - revêtement en asphalte, bermes en béton, éclairage.	275 000 $

Élément		Estimation préliminaire des coûts
4.	Mise en valeur du cimetière - clôtures, croix, cénotaphe, chapelle.	100 000 $
5.	Aire de pique-nique et de divertissement - 3 abris de pique-nique, salles de toilettes, amphithéâtre.	160 000 $
6.	Aménagements paysagers en général - renivellement et couche arable si nécessaire, bermes, ensemencement et placage, réseau de sentiers de pierre concassée, arbres et arbustes, enlèvement éclaircissage d'arbres existants surtout le long de la berge, bancs, poubelles, affichage, éclairage sur le réseau de sentiers.	940 000 $
7.	Centre d'interprétation - nouvelle superstructure sur les fondations existantes - mobilier-type et contenu-type.	200 000 $
8.	Excavation archéologique - appareils-photo, ordinateurs, ameublement	10 000 $
9.	Rénovations au bâtiment de service - enlèvement des deux postes de travail à chaque extrémité, réorientation des entrées aux postes de travail.	120 000 $
10.	Démolition du gymnase	25 000 $
11.	Déménagement des trois superstructures résidentielles - il est présumé que les recettes de la vente couvriront les coûts d'enlèvement et ceux de la remise en état du lieu	
12.	Démolition du bâtiment des communications	5 000 $
13.	Sculptures - il est présumé qu'un fonds de dotation sera établi pour des sculptures, établi en premier par le gouvernement (150 000 $) et que le fonds augmentera selon les parrainages et dons privés. Peut-être financer une sculpture tous les 3 ans.	150 000 $
14.	Équipement d'entretien - achat initial d'une moto tondeuse et d'équipement manuel additionnel	25 000 $
	Sous-total	2 290 000 $
	Fonds de prévoyance et honoraires pour la conception (20 %)	458 000 $
	ESTIMATION TOTALE DES COÛTS EN CAPITAL	***2 748 000 $***

5.1.2.3 Coûts de fonctionnement et d'entretien

Le coût de fonctionnement et d'entretien en ce qui a trait aux terrains comprend la plantation annuelle ainsi que l'entretien permanent des pelouses, des arbres, des arbustes, des réseaux de sentiers, des salles de toilettes, des abris, de la scène et des piscines à reflet. Le coût comprend aussi le fonctionnement et l'entretien du bâtiment de service et de l'équipement d'entretien. Les coûts en question sont basés sur le fait que la ville de Fredericton aura la charge du fonctionnement et de l'entretien des terrains par l'entremise de la division des parcs et des arbres du département des travaux publics. La ville a un préposé à l'entretien, à plein temps, pour le parc Wilmot et le parc Odell ainsi que du personnel, à temps partiel l'été, basé au bureau du parc Wilmot. L'équipe des travaux publics et le département de l'entretien du département des loisirs aident aussi dans quelques tâches d'entretien. La ville peut considérer plusieurs choix. Des discussions avec des représentants du département des travaux publics indiquent que la solution la plus simple sera peut-être pour le préposé à l'entretien du parc Wilmot (qui habitera dans le parc) d'avoir aussi à sa charge les terrains de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur. Le bâtiment de service sur le lieu de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur peut accommoder l'équipement d'entretien de la ville nécessaire à l'entretien du parc Wilmot ainsi qu'à celui des terrains de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur. Du personnel saisonnier additionnel sera nécessaire pour l'entretien. La ville a son propre personnel d'aménagements paysagers qui travaille maintenant sur un plan en vue d'ajouter des aménagements paysagers victoriens au parc Wilmot, ce qui sera un complément à l'aménagement des terrains de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur.

Il est estimé que la ville devra ajouter à peu près deux personnes de plus en personnel d'été (du 15 avril au 15 octobre) à son effectif d'entretien ainsi qu'ajouter une tondeuse et quelque équipement manuel à son complément d'équipement en vue du fonctionnement et de l'entretien efficaces des terrains.

Estimation du coût : 30 000 $

Coût annuel en entretien du cimetière.

Estimation du coût : 5 000 $

Il est aussi présumé que le coût associé au fonctionnement du centre d'interprétation sur le terrain et de l'excavation archéologique sera payé par le ministère du Tourisme, des Loisirs et du Patrimoine. Il est possible que les autochtones et les Acadiens aient accès à des fonds en guise d'aide pour le centre d'interprétation sur le terrain. Le coût de l'excavation archéologique est estimé à 50 000 $ par année, tandis que celui du centre d'interprétation sur le terrain comprend environ 50 000 $ en salaires et 20 000 $ en coûts de fonctionnement et d'entretien.

Estimation du coût : 120 000 $

ESTIMATION TOTALE DU COÛT DE FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN : 155 000 $

5.2 Phases de l'aménagement

5.2.1 Ancienne résidence du lieutenant-gouverneur

Peu importe le choix de la division des phases, la priorité première est qu'une décision et un engagement soient pris à l'égard du projet.

Le lancement du projet dépend du succès des négociations portant sur la question de propriété, le financement et le partage des coûts. Une fois l'autorisation officielle accordée au projet, il est estimé que la rénovation de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur pourrait être achevée dans une année et demi à deux années, à condition qu'un financement immédiat et total soit disponible. Bien qu'un tel délai est possible, si un terme plus long est préférable en vue de répartir les coûts sur une plus longue période, il est proposé qu'un calendrier raisonnable comporterait un programme de quatre années. Un tel calendrier pourrait être divisé selon les phases que voici.

1)	Planification et conception des détails, estimation des coûts, préparation des contrats, appel d'offres et adjudication.	1 année
2)	Rénovation des espaces de bureau pour le lieutenant-gouverneur et de bureau compatible ainsi que des salles de réception officielle et des espaces d'exposition.	1,5 année
3)	Rénovations au deuxième étage et centre d'interprétation.	1 année
4)	Rénovations au sous-sol et au troisième étage.	0,5 année
	TEMPS ÉCOULÉ	***4 ANNÉES***

Le tableau 5.1 contient une représentation graphique des phases pour le bâtiment, dans le contexte de l'ensemble du projet.

5.2.2 Terrains et bâtiments auxiliaires

Des améliorations aux terrains et aux bâtiments auxiliaires peuvent commencer immédiatement suivant la dernière mise au point des éléments du plan d'aménagement. Les division en phases des améliorations est influencée par les facteurs qui suivent :

1) Le calendrier relatif aux éléments de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur

Quoique pas absolument nécessaire, il serait préférable si le calendrier des éléments liés au centre d'interprétation sur le terrain se déroulerait en même temps que l'aménagement du centre d'interprétation culturelle dans le bâtiment principal. L'idéal est de renforcer l'impact du centre d'interprétation culturelle par la mise en valeur du cimetière et par le fonctionnement du centre d'interprétation sur le terrain et de l'excavation archéologique. Ces derniers éléments pourraient se réaliser sans le centre d'interprétation culturelle, mais l'impact ne serait pas aussi important, et les avantages touristiques et éducatifs ne seraient pas aussi imposants.

Le bâtiment de service (l'ancien garage) peut servir de base temporaire des activités et des rénovations à l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur. À l'achèvement des travaux à l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur, une partie du bâtiment de service sera nécessaire pour garer la limousine du lieutenant-gouverneur et, à mesure que sont achevés les terrains et sentiers, le garage sera nécessaire pour entreposer l'équipement d'entretien et de service.

Les habitations actuelles peuvent aussi servir à des utilisations temporaires semblables liées à l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur ainsi qu'au centre d'interprétation sur le terrain, à l'excavation archéologique et aux améliorations au cimetière. Le bâtiment des communications peut aussi servir à une fonction temporaire pour une partie de la construction sur le terrain.

Les habitations, le bâtiment des communications, le gymnase et les deux postes de travail du bâtiment de service doivent être enlevés avant l'achèvement des rénovations à l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur.

L'entrée principale et les jardins arrières doivent aussi être achevés avant que tout élément de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur ouvre ses portes.

Le parc de stationnement à l'est sera nécessaire dès l'ouverture de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur, ou celle du centre d'interprétation touristique et celle de l'excavation archéologique, si ces dernières devaient précéder l'ouverture de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur.

Tableau 5.1

PHASES DU PROJET

Élément	Phases				
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Ancienne résidence du lieutenant-gouverneur					
1) Planification et conception détaillées, estimation des coûts, préparation des contrats et adjudication.					
2) Rénovations au rez-de-chaussée.					
3) Rénovations au deuxième étage.					
4) Rénovations au troisième étage et au sous-sol.					
Bâtiments auxiliaires et terrains					
1) Centre d'interprétation.					
2) Excavation archéologique.					
3) Mise en valeur du cimetière.					
4) Bâtiment de service.					
5) Déménagement du duplex.					
6) Déménagement des deux habitations.					
7) Démolition -- gymnase, bâtiment des communications, deux postes de travail du garage.					
8) Entrée principale et jardins arrières.					
9) Parcs de stationnement.					
10) Aire de pique-nique, salles de toilettes, amphithéâtre.					
11) Réseaux de sentiers.					
12) Ensemble des aménagements paysagers (arbres, arbustes, sculptures).					

Note : ▬▬▬ représente la période de construction la plus avancée en vue de respecter le calendrier global.

▬ ▬ ▬ ▬ indique la période où pourrait commencer la construction si les approbations et le financement étaient accordés.

2) *Calendrier par rapport à l'achèvement du complexe Sheraton Hotel*

Le projet de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur sera un complément au Sheraton Hotel proposé. L'achèvement du complexe de l'hôtel est présentement prévu pour l'automne 1991, et les entrepreneurs ont indiqué que des réservations pour des conventions sont acceptées en prévision de la date d'ouverture en question. Le parc de stationnement public à l'extrémité ouest du lieu devra ainsi être prêt et disponible pour accueillir les gens visitant l'aire de pique-nique ou l'amphithéâtre, ce qui veut dire que la clientèle de l'hôtel et les touristes voudront utiliser le réseau de sentiers qui peut alors être lié au centre portuaire pour petites embarcations et aux aménagements au centre-ville et au quartier ouest de la ville. Les entrepreneurs de l'hôtel ont indiqué qu'ils sont prêts à collaborer pour planifier et prévoir des réseaux de sentiers reliés, des accès et des éléments de stationnement.

Les installations de pique-nique et de l'amphithéâtre peuvent certainement être de celles utilisées à tout moment pour des activités en cours dans la ville tels les River Jubilee Days, des jeux autochtones et les jeux de l'Acadie, des festivals, la fête du Canada, des activités pour la fête du Nouveau-Brunswick, des activités nautiques et ainsi de suite.

Les travaux sur le réseau de sentiers, liant le complexe Sheraton au centre portuaire pour petites embarcations en passant à travers le lieu, pourraient commencer aucun temps, et le réseau sera sans doute utilisé immédiatement.

3) *Capacité de participation des groupes autochtones et acadiens*

La mise en valeur du cimetière et le centre d'interprétation sur le terrain dépendent de la capacité des groupes autochtones et acadiens associés au lieu de participer dans la planification et dans l'aménagement de tels éléments et de l'intégration des éléments en question dans d'autres éléments du lieu telle l'excavation archéologique. De tels éléments peuvent devenir des attractions en soi, même avant, ou comme préparation, à l'ouverture de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur en tant que Cabinet du lieutenant-gouverneur et à l'ouverture du centre d'interprétation culturelle.

4) *Capacité de participation de la ville*

La capacité de la ville de satisfaire aux besoins d'entretien des terrains, des jardins et du réseau de sentiers influencera le calendrier d'aménagement ainsi que l'apparence et l'effet du lieu. Les terrains doivent être bien entretenus dès le premier jour, afin de renforcer et de mettre en valeur la réputation de la ville comme l'une des plus propres et des plus belles au pays.

5) Disponibilité du financement

Il est évident que la disponibilité du financement influencera le calendrier et l'achèvement des divers éléments du projet.

Étant donné le calendrier proposé dans la section 5.2.1 pour l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur, il est proposé que les délais indiqués au tableau 5.1 servent de guide réaliste pour les terrains et les bâtiments auxiliaires.

5.3 Questions relatives à la gestion et au financement

5.3.1 Responsabilité globale

Le choix définitif de structure de gestion pour l'aménagement de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur dépend de la propriété et des choix retenus pour le financement.

L'idéal est que le propriétaire actuel, soit le gouvernement fédéral, demeure le propriétaire du lieu historique national en question et qu'il assume toute la responsabilité pour l'aménagement et le fonctionnement du lieu comme ils sont proposés. Étant donné les réalités économiques et politiques actuelles, un tel scénario est peu probable, bien qu'il soit un choix.

Étant donné que les gouvernements fédéral et provincial se partagent la propriété du terrain, que les deux paliers de gouvernement sont associés de façon inhérente à l'histoire du lieu et que les deux paliers sont des intervenants dans les utilisations recommandées, il ne semble être que réaliste et équitable que les deux paliers se partagent le financement et l'appui pour le réaménagement recommandé. Étant donné les retombées pour la ville de Fredericton et pour sa population, il est aussi raisonnable que la ville contribue au réaménagement du lieu.
Si une telle prémisse de responsabilité conjointe est considérée comme étant acceptable, il reste alors à déterminer le moyen le plus équitable et le plus efficace de financer et de gérer le réaménagement proposé.

5.3.2 Questions relatives à la gestion

Étant donné la nature publique des choix recommandés pour l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur, il est évident que la propriété et la gestion du projet doivent passer aux gouvernements fédéral ou provincial. Comme il a été signalé dans la section précédente, un choix serait que le gouvernement fédéral garde la propriété et continue à gérer le bien-fonds. Cependant, le gouvernement fédéral a déclaré le bâtiment surplus à ses besoins, et aucun ministère fédéral n'a exprimé un intérêt dans la réutilisation du bâtiment.

La province du Nouveau-Brunswick a exprimé un intérêt à plusieurs occasions dans l'acquisition du bâtiment à une valeur symbolique, afin de restaurer le bâtiment à une utilisation convenable et en tant que lieu patrimonial protégé, conformément aux dispositions de la Loi sur la protection des lieux historiques. Les négociations entre les gouvernements fédéral et provincial ont été sporadiques depuis qu'elles ont été amorcées dans les années 1960 par André Richard, alors ministre des Travaux publics pour le Canada. Depuis ce temps, les négociations n'ont pas abouti à une conclusion définitive sur l'utilisation future de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur et de ses terrains.

Depuis les 20 dernières années, la province obtient ce qu'elle peut de l'ameublement original de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur, lequel a été vendu aux enchères publiques à la fin des années 1890. La collection, assemblée à un coût considérable, est présentement entreposée dans des conditions environnementales contrôlées au Centre de collection patrimoniale du Nouveau-Brunswick.

Selon l'historique des négociations dans le passé, selon la situation actuelle, et selon les expressions d'intérêt ainsi que les recommandations passées de la part d'organismes fédéraux et provinciaux, le choix le plus raisonnable semble être que le gouvernement fédéral remette la propriété et la gestion du bâtiment et des terrains entre les mains du gouvernement provincial.

Dans une réponse récente (juin 1989) au ministère de l'Environnement, après avoir été demandé pour des conseils sur la disposition proposée de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur, la Commission du Bureau d'examen des édifices fédéraux à valeur patrimoniale (BEEFVP) s'est dit surprise et préoccupée du fait que l'avenir d'un bâtiment si important, sous intendance fédérale, soit en doute. Par conséquent, la Commission du BEEFVP recommande que :

> *étant donné l'importance exceptionnelle du bâtiment en question -- pendant de nombreuses années la résidence du lieutenant-gouverneur de la province -- à l'histoire politique et architecturale du Nouveau-Brunswick et du Canada, le ministre prenne toutes les mesures qui s'imposent en vue d'effectuer le retour de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur et de ses terrains au soin et à la garde de la province en vue d'une utilisation permanente convenable et accessible au public.* [Traduction.]

Le rapport de 1989 poursuit en signalant que :

> *le fait que la commission a rarement, pour ne pas dire jamais, fait une recommandation si explicite en ce qui a trait à la disposition d'un bien-fonds appartenant à un autre ministère fédéral est une indication de l'extrême importance que la commission attache au bâtiment en question et à sa survie permanente dans une utilisation publique.* [Traduction.]

Quoique nous concluons que le bâtiment et les terrains devraient être remis à la province, un tel fait ne dispense pas effectivement le gouvernement fédéral de participer davantage dans le projet

et d'y contribuer autrement. Après avoir étudié les choix relatifs à la gestion et au financement (énumérés plus en détail dans la section qui suit), nous sommes d'avis que la question serait mieux résolue au moyen d'une entente patrimoniale négociée entre les gouvernements fédéral et provincial. Selon une telle entente, le bâtiment et les terrains seraient remis au gouvernement provincial qui aura alors à sa charge le fonctionnement et l'entretien du lieu. En raison de l'importance incontestée du bâtiment en tant que lieu historique national et étant donné la réutilisation recommandée prévoyant la présence du lieutenant-gouverneur de concert avec l'interprétation historique, culturelle et archéologique du bâtiment et du lieu, le projet est admissible pour un financement à frais partagés de la part du Service canadien des parcs d'Environnement Canada.

Il doit être reconnu dans l'entente patrimoniale négociée que l'historique des dépenses fédérales patrimoniales au Nouveau-Brunswick laisse prévoir une considération spéciale pour l'important projet en question. Un examen du financement, en provenance de Parcs Canada dans la région des provinces de l'Atlantique, de projets patrimoniaux durant les 30 dernières années (1960-1989) révèle un grand déséquilibre. Selon des calculs de la Direction du patrimoine, qui se fondent sur des renseignements de Parcs Canada, les chiffres indiquent que le Nouveau-Brunswick a reçu 2 588 287 $ (4 %) au cours de la période en question par rapport à 13 168 614 $ (23 %) pour Terre-neuve et 41 892 151 $ (73 %) pour la Nouvelle-Écosse. L'Île-du-Prince-Edouard n'est pas comprise parce que les dépenses patrimoniales ne pouvaient être isolées des autres aménagements sur l'île du Service canadien des parcs. Cependant, des contributions majeures ont été faites pour la restauration de l'Assemblée législative et de la résidence du lieutenant-gouverneur de l'ÎLe-du-Prince-Edouard.

La différence au compte du financement peut être comblée au moyen d'une contribution fédérale majeure pour les coûts initiaux en capital du projet de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur. Le montant exact est matière à négociation et dépend probablement de l'aide disponible d'autres sources. La contribution fédérale comprend donc les fonds en question, en plus de la vente à la province du bâtiment et des terrains, à un prix minimal.

Il est proposé que la province prenne alors à charge les coûts permanents de fonctionnement et d'entretien associés au Cabinet du lieutenant-gouverneur, aux autres espaces de bureau compatible et au centre d'interprétation culturelle, ce qui comprend l'effectif associé à de telles utilisations diverses ainsi que le fonctionnement et l'entretien des bâtiments rénovés.

Quand la province deviendra propriétaire et sera responsable pour la gestion, il est prévu que plusieurs ministères seront touchés. Il est présumé que les bâtiments et les terrains seront déclarés un lieu historique protégé en vertu du paragraphe 2(1) de La loi sur la protection des lieux historiques. La Direction du patrimoine du ministère du Tourisme, des Loisirs et du Patrimoine sera chargée du fonctionnement du centre d'interprétation culturelle, tandis que La Direction des services en archéologie dirigera les activités liées à l'excavation archéologique. Les

deux directions participeront probablement dans le centre d'interprétation sur le terrain, aidées des groupes locaux autochtone et acadien. Ces deux groupes participeront aussi dans toute planification touchant le cimetière.

Le fonctionnement et l'entretien des bureaux pour le Cabinet du lieutenant-gouverneur et pour les autres espaces de bureau compatible continueront probablement à relever du budget du ministère de l'Approvisionnement et des Services, tandis que le budget des salaires et des dépenses relatives au personnel relève du ministère des Finances.

Il est proposé que la ville, par l'entremise de son département des travaux publics, soit chargée de l'entretien des terrains, ce qui comprend l'entretien de l'ensemble des pelouses, des jardins, des réseaux de sentiers et des parcs de stationnement. Il est prévu que l'équipement de la ville sera entreposé dans le bâtiment de service sur le terrain. La ville s'occupe présentement du soin et de l'entretien du parc Wilmot adjacent et du parc Odell qui est à proximité, ainsi que des aires vertes riveraines et des réseaux de sentiers riverains. Le lieu de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur deviendra un prolongement logique de telles tâches existantes. Il est prévu que la ville aura un contrat d'entretien avec la province pour fournir de tels services.

En ayant la structure de gestion décrite ci-haut, il est peut-être approprié d'établir un comité consultatif ou un conseil consultatif composé de divers représentants de la province, de la ville et de groupes autochtone, acadien et loyaliste. Un tel groupe se réunira de deux à quatre fois l'an, donnera des conseils sur les politiques de gestion s'appliquant à l'ensemble du lieu et proposera une orientation pour ces dernières. Selon les arrangements relatifs au financement qui ressortiront des négociations fédérales-provinciales, il pourrait aussi être avantageux d'avoir un conseil ou une structure semblable telle la Commission du Quartier militaire établie à Fredericton ou la Société de Kings Landing. Une commission ou une société peut souvent obtenir des fonds de certains organismes ou dans le cadre de programmes auxquels la province n'est peut-être pas admissible. Par exemple, la province n'est pas admissible pour faire des demandes dans le cadre de programmes d'emploi prévus au programme Planification de l'emploi ou pour faire des demandes de fonds auprès de l'APECA, tandis qu'une commission ou une société peut l'être. Dans le cas où une telle démarche est souhaitable, une commission ou une société peut aussi exercer des pressions plus efficacement que peut la province.

5.3.3 Sources de financement

Des sources possibles de financement ont été étudiées et discutées avec des fonctionnaires municipaux, provinciaux et fédéraux ainsi qu'avec des représentants d'autres groupes tels les autochtones, les Acadiens et certains représentants de musées.

La liste des sources actuelles de financement, qui pourraient être considérées pour divers éléments du projet, comprend les sources que voici :

1) **Programme d'appui aux musées**

Le programme du ministère des Communications vient juste d'être passé en revue, et de nouvelles politiques ont été élaborées. Grâce au programme, une aide financière est prévue sur une base de frais partagés à pourcentage égal, jusqu'à un montant maximum de 500 000 $. Les coûts admissibles comprennent ceux pour les besoins en capital et en équipement ainsi que pour la planification et pour l'infrastructure de soutien. Une condition exige aussi que l'installation soit exploitée à longueur d'année. Une possibilité existe d'utiliser le programme pour certains éléments du centre d'interprétation culturelle et des expositions de l'ameublement restauré.

2) **Programmes d'initiatives culturelles**

Il s'agit d'un nouveau programme du ministère des Communications, semblable au Programme d'appui aux musées, mais le nouveau programme prévoit des frais partagés à pourcentage égal, jusqu'à un montant maximum de 1 million de dollars, et est plus flexible que le Programme d'appui aux musées. Le nouveau progr... conviendrait mieux, vu l'échelle et la nature du projet proposé.

3) **Programme à frais partagés**

Le programme est offert par le Service canadien des parcs du ministère de l'Environnement. Des discussions avec des fonctionnaires du ministère indiquent que les utilisations recommandées pour l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur seraient admissibles dans le cadre du programme et qu'un montant maximum de 1 million de dollars pourrait être disponible dans l'année financière 1992.

4) **Planification de l'emploi**

La stratégie d'Emploi et Immigration Canada comporte différents programmes d'emploi qui paient une partie ou le total des salaires pour la création d'emplois. De façon typique, la province n'est pas admissible pour faire des demandes, et une structure comprenant une commission ou une société pourrait s'avérée utile dans une telle situation pour obtenir des fonds. Les programmes peuvent être utiles pour certains éléments du projet, mais il se peut que les programmes ne conviennent pas à bon nombre d'éléments dans un projet d'une telle ampleur.

5) **Programme d'aide au développement**

Le programme de la Société d'aménagement régional prévoit des subventions d'appoint pour les besoins en capital des programmes de développement d'emplois fédéraux ou provinciaux. De façon typique, le montant maximum par projet est de 50 000 $, et le programme d'emploi doit être établi pour être admissible.

6) **Agence de promotion économique du Canada atlantique**

L'APECA peut être une source d'aide à l'ensemble du projet ou à certains de ses éléments. L'aide au développement économique régional comprend des activités culturelles et patrimoniales; toutefois, la communauté patrimoniale n'a pas poursuivi de façon énergique un telle source de financement et, de manière typique, de fortes pressions sont nécessaires pour obtenir des fonds pour des activités culturelles. Puisque la province n'est pas admissible pour faire des demandes, une telle source devra être poursuivie par un conseil d'administration, une commission ou une société.

7) **Commission de la capitale nationale**

Le 125e anniversaire du Canada aura lieu en 1992, et une possibilité existe que des fonds soient disponibles sous les auspices de la Commission de la capitale nationale pour des projets qui commémorent le patrimoine et la culture du Canada. Quoique les critères d'admissibilité et les détails ne sont pas encore connus, il semble que le projet de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur est un projet idéal qui mérite d'être appuyé, vu la grande importance qu'il accorde à l'interprétation culturelle et historique associée à un bâtiment qui a joué un rôle important dans l'entrée du Nouveau-Brunswick dans la confédération.

8) **Entente culturelle auxiliaire**

Il est entendu qu'une entente culturelle auxiliaire a été négociée entre les gouvernements fédéral et provincial, mais qu'elle n'a pas encore été signée ou annoncée. Si l'entente se concrétise, il semble certainement qu'elle constituerait une source possible de financement pour le projet de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur.

9) **Programmes provinciaux**

Aucun programme du gouvernement provincial ne peut fournir de montant important pour le projet. Le Programme d'aide aux musées communautaires, par exemple, a un budget de 260 000 $ pour aider à plus de 70 établissements dans la province.

La source majeure d'aide provinciale, si la province devient le propriétaire et est chargée de l'administration, sera les budgets ordinaires des ministères. Vu les efforts actuels de restriction et l'accent mis sur la réduction du déficit, un appui considérable serait nécessaire pour affecter des fonds importants à des projets patrimoniaux et culturels.

10) Ville de Fredericton

La ville n'a pas de programmes précis qui peuvent soutenir le projet. De l'aide financière de la ville ne viendrait probablement que par l'entremise des budgets de départements distincts -- surtout celui des travaux publics, celui des loisirs ou celui du tourisme. Étant donné une telle situation, il est proposé que la contribution de la ville se fasse sous forme de gestion et de prise à charge de l'entretien des terrains, des aménagements paysagers et des réseaux de sentiers.

11) Programmes autochtones

Des discussions avec des représentants autochtones indiquent que des fonds seront probablement disponibles pour des éléments du projet tels le centre d'interprétation sur le terrain, la mise en valeur du cimetière et l'élément autochtone du centre d'interprétation culturelle dans le bâtiment principal. De tels fonds seront disponibles grâce à la Stratégie canadienne de développement économique des autochtones (SCDEA) qui a récemment remplacé le Programme de développement économique des autochtones (PDEA). Il est possible aussi d'obtenir des fonds du ministère des Affaires indiennes, lequel pourrait également obtenir des fonds du CEIC et de Industrie, Sciences et Technologie Canada (ISTC). Des propositions précises devront être présentées afin de déterminer quels éléments sont admissibles pour des fonds.

12) Programmes acadiens

Bien qu'aucun programme précis n'est offert strictement pour des projets acadiens, les groupes acadiens sont admissibles pour de l'aide à des projets culturels auprès du secrétariat d'État, dont le mandat est d'aider aux activités culturelles, ce qui pourrait aider à des éléments tels le centre d'interprétation culturelle ou le centre d'interprétation sur le terrain.

13) Frais ou redevances

Des utilisations génératrices de recettes tels hébergement, restaurants, boutiques de cadeaux, installations de conférences et bureaux en conjonction avec le bâtiment principal ont été écartées, parce qu'elles ne satisfont pas au mandat et aux critères d'évaluation ou parce qu'elles n'étaient pas favorables au comité de direction. La question à régler est de décider si des frais doivent être perçus pour le bâtiment ou le centre d'interprétation.

La question de redevance ou de frais d'utilisation d'une installation publique provoque toujours une réaction mixte. Le consensus en général, en ce qui a trait à l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur, de la part des fonctionnaires municipaux et provinciaux, qui connaissent bien un tel genre de situation, ne favorise pas l'imposition de frais d'admission à l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur elle-même ni aux attractions sur ses terrains.

Bien que de tels frais produisent certaines recettes, il arrive souvent que ce n'est pas assez pour couvrir les dépenses administratives associées au personnel nécessaire pour la perception des frais ou pour le contrôle des activités ou des installations. L'opinion en général veut que des frais découragent l'utilisation. Des discussions avec des fonctionnaires du ministère du Tourisme, des Loisirs et du Patrimoine indiquent qu'une expérience récente en Colombie-Britannique a résulté en une baisse de 25 % des admissions lorsque des frais aux usagers ont été perçus.

L'Alberta n'est pas en faveur de frais aux usagers, mais elle encourage effectivement les dons facultatifs, dont les recettes sont recyclées dans une programmation pour les installations. Dans une situation, une installation de l'Alberta a utilisé les fonds ainsi générés pour acheter une fourgonnette pour le transport des personnes handicapées qui voulaient visiter l'installation, tandis que, dans une autre situation, les recettes générées ont été constituées en une bourse d'études pertinentes à l'installation. Certaines installations ont un groupe de bénévoles qui recueillent les dons facultatifs à la porte. Un groupe tel les «Amis de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur» pourrait s'occuper d'une fonction semblable tout en recueillant d'autres dons pour l'installation.

En plus de certaines recettes générées, l'autre avantage de frais imposés est que de tels frais constituent un moyen d'exercer un contrôle de la clientèle de l'installation. Le fait qu'il pourrait même y avoir des frais minimes peut décourager tout élément indésirable qu'attirerait l'installation.

Si la décision est prise de faire payer des frais, les frais devraient être minimes ou facultatifs. Selon le nombre de visites à d'autres attractions de la ville, tels le York-Sunbury Historical Museum et la Galerie d'art Beaverbrook, il est prévu que l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur attirerait plus de 20 000 visiteurs pendant la saison touristique d'avril à octobre. Un tel nombre augmenterait au fonctionnement à longueur d'année et à la sollicitation d'autres tournées d'autocar et de forfaits ainsi qu'à la présence du Sheraton Hotel. Les terrains et ses caractéristiques (piques-niques, amphithéâtre, cimetière, festivals, excavation archéologique et ainsi de suite) pourraient attirer des milliers, selon l'échelle des activités, des dons et ainsi de suite. Malgré le fait que les recettes directes du lieu peuvent être basses, il est attendu que le lieu attirera bon nombre de visiteurs nouveaux à la ville capitale tout en incitant les touristes à rester plus longtemps. L'aménagement en question apportera ainsi des retombées indirectes et des revenus pour tous les intervenants dans les secteurs commercial, de vente au détail et touristique de Fredericton.

Il est aussi difficile de fixer une valeur monétaire pour la fierté, pour l'enthousiasme et pour l'esprit que le projet suscitera chez la population locale, ainsi que pour la valeur éducative pour les élèves de toute la province.

Il est recommandé que la question soit discutée davantage par le comité consultatif ou par le conseil consultatif, ensemble avec l'apport des fonctionnaires provinciaux et municipaux, à une étape plus détaillée d'aménagement.

Après avoir passé en revue les diverses sources de financement et après des discussions avec des représentants provinciaux et fédéraux connaissant bien les programmes en question, il a été conclu que, bien que la plupart des éléments du projet de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur seraient admissibles à de l'aide dans le cadre des divers programmes en question, les mécanismes en place ne conviennent que pour certaines parties du projet et ne sont pas appropriés vu l'importance et l'échelle du projet. Il a donc été conclu que le projet devra être traité dans le cadre d'une entente patrimoniale négociée entre les gouvernements fédéral et provincial. Il est concevable que l'aide prévue dans le cadre d'une telle entente puisse comprendre certains fonds dans le cadre des programmes énumérés ci-haut; cependant, l'importance du projet tant dans un contexte national que dans un contexte provincial mérite qu'il soit traité comme un projet spécial.

Bien qu'il est estimé que les installations culturelles et patrimoniales existantes au Nouveau-Brunswick ne reçoivent pas des fonds adéquats de source fédérale et provinciale, des discussions avec des fonctionnaires municipaux et provinciaux ainsi qu'avec des représentants de musées locaux indiquent que le projet de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur est considéré comme une occasion spéciale et unique qui saura être un complément et un appui aux autres projets patrimoniaux dans la ville et la province.

Une entente patrimoniale négociée exigera un appui considérable de la part de nos représentants élus provinciaux et fédéraux. Si la réponse à la demande d'interventions publiques et durant les entrevues menées pour le projet sont une indication, les représentants élus devraient jouir d'un appui énorme de la part des gens dans leurs circonscriptions. Si nos ministères provinciaux et nos départements municipaux, qui seront chargés du fonctionnement et de l'entretien du projet, reçoivent un appui financier adéquat, il n'y a aucun doute que leurs connaissances, leur enthousiasme et leurs compétences aboutiront en un projet de première classe dont toute la population sera fière.

5.4 Autres mesures d'exécution

Les sections 5.1, 5.2, et 5.3 ont présenté les estimations des coûts, les questions relatives à la division par phases, une proposition pour une structure de gestion et les sources possibles de financement. Bien que des recommandations définitives ont été faites en ce qui a trait à bon nombre d'éléments, certaines questions doivent faire l'objet d'autres discussions ou de négociations. D'autres réunions doivent aussi être tenues, et des demandes de fonds, la sollicitation d'appuis et ainsi de suite sont nécessaires pour mettre le projet à exécution.

La liste qui suit contient des étapes proposées pour l'exécution du projet comme envisagé à l'heure actuelle. Une fois que des conceptions plus détaillées seront achevées et des négociations sur la propriété, la gestion et le financement auront été tenues, des mesures additionnelles devront être ajoutées ou des modifications apportées à la priorité ou à l'ordre associé aux mesures d'exécution.

Une fois les avant-projets approuvés, les mesures importantes d'exécution comprendront ce qui suit :

1) **Rôle permanent du comité de direction.** Il est envisagé que le comité de direction actuel continue de fonctionner jusqu'à ce qu'un comité consultatif permanent de quelque type soit établi. Le comité de direction servira ainsi de véhicule pour assurer l'exécution des premières phases du projet et pour assurer une continuité entre l'étude et les phases d'exécution du projet. La continuité sera davantage assurée si certains membres du comité de direction étaient invités à faire partie de tout comité consultatif qui sera établi.

2) **Sollicitation d'un appui de toutes les sources.** Aussitôt qu'apparaîtra un consensus sur les avant-projets comme envisagés, les deux paliers de gouvernement et l'administration municipale devraient établir un comité consultatif. Le comité sera composé de représentants de la province, de la ville, du gouvernement fédéral, des autochtones, des Acadiens, des Loyalistes et d'autres groupes de particuliers influents ayant un vif intérêt dans l'aménagement de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur, tout en l'appuyant solidement. Il est possible que le groupe en question prenne la forme d'un conseil d'administration, d'une commission ou d'une société, comme discuté ci-haut.

   La levée de fonds connaîtra plus de succès en ayant une base solide d'appui communautaire. L'appui doit venir non seulement du comité de direction, mais aussi de nos personnes politiques municipales, provinciales et fédérales, qui doivent être fermement engagées à l'égard du projet. Il est évident du nombre et de la qualité des interventions dans le cadre de la présente étude qu'il y a déjà un appui solide parmi les groupes d'intérêt et le grand public de la ville. Un comité tel les «Amis de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur» pourrait peut-être être établi pour aider à organiser l'appui local et à recueillir des dons et pour renforcer les efforts du comité consultatif et de nos représentants élus.

3) **Négociation d'une entente de coopération patrimoniale entre les gouvernements fédéral et provincial.** De telles discussions comprennent les questions liées à la propriété, à la gestion et au financement ainsi qu'à l'exécution.

4) **Cimetière historique.** La participation et l'intérêt permanents des groupes autochtones dans la planification et l'aménagement du bien-fonds de l'ancienne résidence du

lieutenant-gouverneur sont indispensables. Il est recommandé que les groupes autochtones soient représentés toute commission ou tout conseil qui sera établi pour veiller à l'aménagement du bien-fonds.

Comme il a été signalé ci-haut dans la section 1.3, Aperçu historique, les 4,15 a de terre sur lesquels le cimetière est situé ont été concédés au peuple autochtone de Pointe Sainte-Anne en 1779. En 1786, à la fondation de la province du Nouveau-Brunswick, tous les propriétaires fonciers ont été accordés un délai d'une année pour enregistrer de nouveau leurs titres de propriété. La concession de 4,16 a n'a pas été enregistrée de nouveau et, subséquemment, la propriété est retournée à la Couronne. Il y a aussi une certaine confusion dans la documentation historique à savoir si les 4,16 a ont été inclus dans les ventes subséquentes des biens-fonds avoisinants. Cependant, la Union of New Brunswick Indians réclame encore le droit de propriété de la terre.

Il est évident que le lieu est un élément critique du projet, et la participation active permanente de représentants des groupes autochtones dans toute planification touchant le lieu est donc essentielle.

5) **Établissement par la province d'un comité consultatif, d'un conseil d'administration ou d'une structure semblable pour donner des conseils sur les décisions relatives aux politiques en ce qui a trait à l'aménagement du lieu.** Un tel comité peut ressortir du comité mentionné à la partie 1) ci-haut.

6) **Préparation des plans détaillés pour le bâtiment et le lieu.** Une telle préparation comprend des plans plus détaillés et des dessins de la construction liée à l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur, aux bâtiments auxiliaires et aux terrains, ce qui permettrait des estimations plus détaillées des coûts en ce qui a trait aux coûts en capital et de fonctionnement, en conséquence de quoi une décision devra être prise à savoir qui occupera les espaces de bureau compatible dans l'aile est du rez-de-chaussée.

7) **La province amorce des discussions avec la ville en ce qui a trait au contrat pour l'entretien des terrains.** La discussion devra aussi établir qui est le plus apte à fixer le calendrier des activités touchant le lieu. Par exemple, la ville est-elle dans la meilleure position pour fixer le calendrier des activités à l'amphithéâtre et aux aires de pique-nique, comme elle fait présentement au Officers Square et au centre portuaire de petites embarcations, ou devrait-ce être fait par la province?

8) **Révision des besoins se rapportant au zonage.** Le zonage de l'ensemble du lieu semble en règle par rapport aux activités proposées. Une décision doit être prise à savoir si le zonage de parc (P) doit être modifié pour l'amphithéâtre, s'il est décidé d'imposer

des frais aux usagers de l'installation. Dans le passé, il y a eu des problèmes associés à l'imposition de frais pour des activités sur les terrains de parcs.

9) **La province amorce des discussions avec la Union of New Brunswick Indians, La Société d'histoire de la rivière Saint-Jean et des groupes loyalistes** portant sur l'apport de chaque groupe à l'élaboration de plans pour le centre d'interprétation culturelle, pour la mise en valeur du cimetière et pour le centre d'interprétation sur le terrain. La Union of New Brunswick Indians devra aussi être demandée de créer un drapeau qui pourra être hissé à la piscine de l'entrée principale. L'association a indiqué qu'elle adaptera probablement son logo pour utilisation sur un drapeau.

10) **La province prend en considération la désignation des bâtiments et des terrains comme un lieu historique protégé en vertu des dispositions de la Loi sur la protection des lieux historiques.**

11) **La province fait une demande, par l'entremise d'un conseil d'administration, d'une commission ou d'une société, si nécessaire, pour des fonds additionnels comme déterminés dans la section 5.3.3.** Une telle demande dépendra évidemment des arrangements négociés pour des fonds dans le cadre de l'entente de coopération sur le patrimoine. La province devrait aussi approcher la ville ainsi que les groupes autochtones et acadiens en vue de déterminer si des fonds sont disponibles par l'entremise des sources énumérées à la section 5.3.3.

12) **La province fait une demande pour d'autres permis qui pourront être nécessaires.** La nature des installations de la cuisine et de la cafétéria ainsi que les licences pour boissons alcooliques, si nécessaire pour des établissements titulaires de permis.

Il est présumé que de telles mesures d'exécution prendront environ une année, du moment de l'approbation et de l'acceptation des avant-projets. Une fois les décisions fondamentales sur la propriété, la structure de gestion et le financement confirmées, les mesures d'exécution pourront être prises simultanément, à l'égard de la planification et de la conception détaillées pour les bâtiments et les terrains.

CHAPITRE 6.0

OPTION RÉSIDENCE

6.0 OPTION RÉSIDENCE

6.1 Aperçu

Comme il est décrit dans la section 3.1.3 et dans l'annexe 4, l'équipe d'étude et le comité de direction ont recommandé que le choix préféré pour la réutilisation de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur ne comprenne pas la résidence du lieutenant-gouverneur. Cependant, en raison de l'utilisation originale du bâtiment en tant que résidence du lieutenant-gouverneur, il a été décidé qu'un choix soit élaboré indiquant comment la résidence du lieutenant-gouverneur pourrait être aménagée dans le bâtiment. L'analyse comprend aussi la détermination des conséquences qu'une telle utilisation comporterait pour les autres éléments du choix recommandé. L'option résidence donne une indication des plans d'étage et de l'incidence sur les coûts si, durant le cours des négociations futures, le gouvernement, dans sa sagesse, décidait d'appuyer l'utilisation du bâtiment en tant que résidence du lieutenant-gouverneur.

Les sections qui suivent comprennent :

1) une description générale, y compris des plans d'étage, de la résidence du lieutenant-gouverneur et des modifications subséquentes nécessaires pour contenir l'utilisation résidentielle;

2) une description des modifications nécessaires aux avant-projets recommandés en vue de l'aménagement de l'élément résidence;

3) une estimation des coûts pour l'option résidence, y compris pour les modifications aux avant-projets recommandés.

6.2 Plans d'étage pour l'élément résidence

6.2.1 Aperçu

L'élément résidence compris dans le choix en question englobe la résidence du lieutenant-gouverneur ainsi que l'espace pour accueillir les dignitaires en visite. L'espace central et l'aile ouest aux deuxième et troisième étages sont nécessaires pour assurer un espace convenable pour le lieutenant-gouverneur ou la lieutenante-gouverneure et sa famille, tandis que l'aile est des deux étages est proposée pour l'accueil des dignitaires en visite.

Le deuxième étage convient mieux en tant qu'espace vital et espace d'accueil principaux pour le lieutenant-gouverneur ainsi que pour l'appartement des dignitaires en visite. L'appartement des dignitaires en visite, par exemple, comprend la chambre principale du dignitaire en visite ainsi que des chambres pour le personnel du soutien tel garde du corps ou dame d'honneur, dans le

cas de visite royale. Le troisième étage sera utilisé pour loger la famille du lieutenant-gouverneur ou de la lieutenante-gouverneure et sa visite personnelle, tandis que l'aire des dignitaires en visite du troisième étage hébergerait le personnel de soutien tels valets de chambre, chauffeurs, habilleurs ou habilleuses et ainsi de suite.

L'utilisation résidentielle des deuxième et troisième étages déplace le centre d'interprétation culturelle et la collection de meubles de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur. Les sections qui suivent donnent les détails étage par étage. Les deuxième et troisième étages constituent les modifications majeures au bâtiment et seront discutés en premier. Les modifications au rez-de-chaussée et au sous-sol viennent par la suite.

6.2.2 Plan d'étage du deuxième étage – Dessin B-1

Résidence du lieutenant-gouverneur

Le deuxième étage est de dimension suffisante pour être aménagé en appartement pour le lieutenant-gouverneur et sa famille et pour accueillir aussi les dignitaires en visite. La conception permet l'aménagement d'une grande salle de séjour ou d'un grand salon entourant un foyer. L'aire en question sera utilisée pour recevoir des invités en privé.

L'aire communique avec une grande salle à manger donnant sur le fleuve par la partie «fenêtre en saillie» du bâtiment. Une office de maître d'hôtel relie les deux salles et sert de remise pour les articles de réception et de service. Une cuisine pourrait être aménagée entre la salle à manger et le corridor tout en prévoyant un garde-manger ou une salle d'entreposage. Une salle de toilettes à laquelle le corridor donne accès vient compléter ce côté de l'appartement.

L'intention est que le côté sud du corridor soit plus privé. Une bibliothèque ou un cabinet serait aménagé en face du salon. Des portes françaises seraient installées dans les murs du corridor pour donner une entrée dans les deux salles en question. L'ascenseur du bureau du lieutenant-gouverneur donnerait accès au corridor près de l'escalier intérieur du troisième étage. L'appartement de la chambre principale est aménagé à l'extrémité du corridor pour la vie privée. L'aire serait assez grand pour contenir une chambre confortable dotée d'une vue vers le sud.

Appartement des dignitaires en visite

L'extrémité est de l'étage en question entre les murs porteurs importants fournit un espace pour un appartement luxueux donnant sur le fleuve pour les dignitaires en visite. La chambre deviendra l'«appartement royal» durant les visites royales à la province. L'autre bord du corridor se trouvent deux chambres en plus d'installations pour le soutien du personnel de la visite. Par exemple, pour la visite royale, de tels chambres pourraient héberger un garde du corps ou une dame d'honneur. L'accès à l'aile en question peut être interdit pour raison de sécurité, et l'aile

peut être combinée avec le troisième étage en tant qu'espace de chambre pour le personnel supplémentaire de soutien.

6.2.3 Plan d'étage du troisième étage -- Dessin B-2

Logement familial

L'extrémité ouest de l'étage en question communique de l'intérieur par un escalier existant, ce qui permet l'utilisation du haut comme chambres familiales ou chambres d'invités personnels. Trois chambres et une salle familiale sont prévues. L'aire serait séparé du reste de l'étage à l'endroit du mur porteur principal.

Appartement du personnel ménager

La partie du milieu de l'étage constitue un espace pour le personnel ménager ou de cuisine. À l'heure actuelle, la résidence du lieutenant-gouverneur est dotée d'un chef permanent. L'espace suffit pour contenir un petit appartement pour loger une personne ou deux.

Logements pour le personnel de soutien en visite

L'extrémité est de l'étage supérieur communique avec l'appartement des dignitaires au deuxième étage. L'aire en question peut contenir trois chambres de plus ainsi qu'une chambre ou une salle commune réservée au personnel de soutien des dignitaires, tels valets de chambre, habilleurs ou habilleuses, chauffeurs ou chauffeuses, et ainsi de suite. L'aire en question peut être séparé par des portes aux jonctions du mur porteur principal, par mesure de sécurité.

6.2.4 Plan d'étage du rez-de-chaussée -- Dessin B-3

Cabinet du lieutenant-gouverneur et réception publique

L'étage en question demeure en grande partie comme conçue dans le choix recommandé, sauf, notamment, pour les salles à l'aile est. Puisque la collection de meubles de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur est déplacée du deuxième étage, il est recommandé que la collection demeure dans le bâtiment. Les deux grandes salles, une faisant face au sud et l'autre, vers le fleuve, pourrait être bien aménagées en vue d'une telle utilisation, puisque l'accès aux salles peut être contrôlé du point de vue de la sécurité. Les salles peuvent être aménagées d'un système de conditionnement d'air, dont l'équipement sera situé au sous-sol.

La conséquence que comporte le réaménagement de la collection de meubles de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur aux salles en question est que l'utilisation primaire recommandée -- agente du protocole et personnel de soutien -- doit être aménagée à l'extérieur

du bâtiment. Il ne semble pas avoir à l'intérieur du bâtiment un autre emplacement convenable pour les bureaux en question.

Quelques autres modifications au plan d'étage du rez-de-chaussée sont aussi des propositions utiles à ajouter aux recommandations primaires. Un vestiaire a été ajouté qui est accessible du corridor principal. Pour des grandes activités publiques, telle la levée du nouvel an, un vestiaire temporaire pourrait être ajouté au corridor.

L'aménagement d'une salle de toilettes privée à côté du bureau du lieutenant-gouverneur est recommandé. Un tel aménagement conviendrait mieux que la salle de toilettes située au sous-sol. Un ascenseur hydraulique pour fauteuils roulants est aussi recommandé afin de faciliter l'accès aux étages supérieurs. L'ascenseur se terminerait à l'appartement du lieutenant-gouverneur au deuxième étage.

Le reste du plan d'étage demeure comme il a été conçu pour le choix recommandé. Une partie de la galerie à l'extrémité ouest pourrait être cloisonnée donnant un balcon semi-privé pour le lieutenant-gouverneur. Il serait nécessaire aussi d'aménager un petit jardin privé et une pelouse à l'extrémité ouest du bâtiment. L'aire en question pourrait être clôturé de façon attrayante pour délimiter la cour. L'entrée ouest du bâtiment deviendrait la «porte arrière» donnant accès au bureau du lieutenant-gouverneur et à la résidence.

6.2.5 Plan d'étage du sous-sol -- Dessin B-4

L'étage en question contient des salles utilisables dotées, pendant l'occupation par la GRC, de planchers finis. Les deux plus grandes salles en-dessous des ailes est et ouest peuvent être utilisées en tant qu'espace de bureau. Les salles pourraient peut-être servir aux équipes de travail préposées aux terrains et à l'entretien, étant donné que des accès donnent directement sur l'extérieur.

La grande salle près de la cuisine, en-dessous de l'aile est, pourrait bien servir en tant que bureaux d'administration pour la cuisine et le personnel du service alimentaire. Il a été proposé aussi qu'un cellier et une office devraient être incorporés à la cuisine. L'aire en question pourrait être aménagé en conséquence d'une telle utilisation en étant doté d'un accès direct à la cuisine.

Le reste de l'étage du sous-sol demeure comme conçu antérieurement. Le complexe a besoin d'une conciergerie, de salles mécanique, électrique et d'entreposage. Étant donné que le sous-sol est sec, il devient un emplacement naturel pour de tels types d'utilisations fonctionnelles.

6.3 Conséquences pour les avant-projets recommandés

Le fait d'inclure l'élément résidence aux deuxième et troisième étages de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur déplace des utilisations tel le centre d'interprétation culturelle et la collection de meubles de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur. L'utilisation résidentielle comporte aussi des conséquences pour la gestion, le financement et l'exécution du projet. De telles conséquences sont discutées dans la présente section sous les titres appropriés qui suivent.

6.3.1 Déménagement du centre d'interprétation culturelle

Le centre d'interprétation culturelle est considéré comme étant la caractéristique primaire du moyen d'expression de l'historique profondément culturel du lieu. Le centre est consacré à l'interprétation de l'histoire des trois cultures fondatrices et établit le thème d'intégration culturelle qui est affiché partout sur le lieu. Le centre est aussi considéré comme le principal moyen éducatif ainsi comme l'une des meilleures attractions touristiques du lieu. Le centre est le moyen pour les gens de partout dans la province et des trois cultures fondatrices d'apprendre à connaître et à apprécier l'histoire des premiers débuts du lieu et son importance dans le contexte de la ville, de la province et du pays. Comme attraction touristique, le centre renforce aussi d'autres attractions et musées régionaux et provinciaux, et en est leur complément.

Bien que le centre n'aurait pas le même impact qu'il aurait s'il était situé dans l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur elle-même, il est encore important qu'un tel centre soit compris dans le projet et ailleurs sur le lieu. À l'extérieur du bâtiment principal, le meilleur choix est d'agrandir le centre d'interprétation sur le terrain proposé en un grand bâtiment incorporant le centre d'interprétation culturelle. Le nouveau bâtiment doit disposer de 300 m^2 de superficie pour contenir les éléments du centre d'interprétation culturelle. Il est prévu que l'espace en question serait situé du côté sud du centre d'interprétation sur le terrain proposé.

Le déménagement du centre d'interprétation culturelle au nouveau bâtiment nécessiterait aussi la rétention de l'accès actuel (aux habitations de la GRC) du chemin Woodstock et la construction d'un parc de stationnement, ce qui faciliterait le stationnement pour le personnel et le stationnement pour visiteurs ainsi que la livraison d'expositions, de montages, d'équipement et d'autres services. La périphérie du parc de stationnement devrait être dotée de bons aménagements paysagers pour cacher le parc de stationnement des aires adjacents de parc.

6.3.2 Déménagement de la collection de meubles de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur

L'utilisation résidentielle au deuxième étage déplace aussi l'exposition proposée d'une certaine partie du mobilier original de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur, que la province acquiert depuis les 20 dernières années. Étant donné qu'il n'est pas approprié d'exposer les

meubles de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur ailleurs que dans l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur elle-même, il a fallu trouvé un autre emplacement à l'intérieur du bâtiment. Étant donné que la résidence du lieutenant-gouverneur et les logements pour les dignitaires en visite sont aménagés aux deuxième et troisième étages, le seul espace convenable disponible pour l'exposition des meubles est l'espace de l'étage principal dans l'aile est réservé au Bureau du protocole, ce qui placerait la collection de meubles à côté des salles de réception publique et limiterait l'accessibilité publique du bâtiment au rez-de-chaussée seulement.

Un tel choix nécessite aussi le déménagement du Bureau du protocole. Malheureusement, le seul espace disponible serait au sous-sol. Bien que l'aire en question pourrait être convenable comme espace de bureau de soutien, il n'est pas considéré comme étant approprié pour le Bureau du protocole. Par conséquent, il devra être logé à l'extérieur du bâtiment. Si le Bureau du protocole doit être déménagé de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur, il est convenu qu'un emplacement au centre-ville, semblable à l'emplacement actuel sur la rue King près de l'Assemblée législative, conviendrait mieux qu'un emplacement dans un autre bâtiment sur le lieu de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur.

6.3.3 Modifications aux terrains

Outre l'accès et le parc de stationnement additionnels pour le centre d'interprétation culturelle, mentionnés dans la section 6.3.1, le seul autre élément touché par l'élément résidence serait le besoin d'un espace pour une cour privée. Il est recommandé qu'une cour privée soit aménagée à l'extrémité ouest du bâtiment principal. La cour devrait être clôturée de façon convenable, et des aménagements paysagers devraient y être apportés afin de cacher la cour de la vue du public.

Si désiré, il serait aussi possible d'interdire une section de la galerie arrière, en vue de l'utilisation privée par le lieutenant-gouverneur ou la lieutenante-gouverneure et ses invités. Une telle mesure nécessite l'aménagement d'une porte ou d'une cloison mobile traversant la galerie à un point en face du mur séparant la salle à déjeuner et la salle de réception. La partie en question de la galerie comporte un accès à la salle de réunion du lieutenant-gouverneur à l'extrémité ouest du bâtiment.

6.3.4 Conséquences pour l'exécution du projet

L'aménagement résidentiel de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur comporte aussi des conséquences pour l'exécution du projet, surtout en ce qui a trait à la gestion et au financement.

Le changement majeur pour ce qui est de la gestion est le fait que le ministère du Tourisme, des Loisirs et du patrimoine ne participerait plus dans l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur elle-même, sauf pour la collection de meubles si elle déplace le Bureau du protocole. Le rôle du ministère du Tourisme, des Loisirs et du Patrimoine passerait au nouveau bâtiment

qui est proposé pour loger le centre d'interprétation culturelle. Dans un tel cas, le ministère de l'Approvisionnement et des Service se chargerait des aspects de fonctionnement physique et d'entretien, tandis que le ministère des Finances s'occupera de la question du budget des salaires du personnel et des dépenses.

Pour ce qui est du financement, il sera probablement plus difficile d'obtenir des fonds pour le bâtiment principal contenant comme élément la résidence du lieutenant-gouverneur. Même si le Service canadien des parcs a participé dans le financement de la résidence du lieutenant-gouverneur sur l'Île-du-Prince-Edouard, la participation date de plus de 15 ans, et, depuis, aucun financement n'a été prévu pour une résidence du lieutenant-gouverneur au Canada.

Les organismes et programmes de financement sont actuellement plus sympathiques à des projets comportant des thèmes culturels et autochtones. Bien que le centre d'interprétation culturelle est encore considéré comme étant admissible dans le cadre des programmes en question, il n'est pas prévu que le centre reçoive autant de sympathie et d'appui dans un nouveau bâtiment comme il aurait reçu pour un bâtiment désigné lieu historique national.

Pour ce qui est du soutien public et politique, il serait probablement plus difficile d'obtenir un appui pour l'élément résidence. La réponse débordante aux questionnaires et aux entrevues en faveur de l'accès au public et d'un bâtiment à utilisations mixtes appuient le centre d'interprétation culturelle et non l'élément résidence. Le centre ouvrira le bâtiment à toutes les cultures et à tous les gens de la province, contrairement à la résidence, qui serait surtout consacrée au lieutenant-gouverneur ou à la lieutenante-gouverneure et à sa famille.

Il est attendu que les phases de l'aménagement demeurent les mêmes que celles énumérées pour le choix recommandé. Les travaux sur le nouveau bâtiment pour loger le centre d'interprétation culturelle pourraient être entrepris en même temps que ceux de la résidence du lieutenant-gouverneur.

6.4 Estimation des coûts pour l'option résidence

6.4.1 Coûts en capital

6.4.1.1 Ancienne résidence du lieutenant-gouveneur

En ce qui a trait aux coûts dans la section 5.1.1.2 pour le choix recommandé, l'option résidence comporte des conséquences pour augmenter les coûts en capital associés aux deuxième et troisième étages. Des coûts additionnels associés au rez-de-chaussée, tel les coûts pour l'ajout d'un ascenseur, seraient compensés par l'élimination aux étages supérieurs qui ne nécessiteraient plus d'ascenseur.

L'option résidence nécessite une plus grande superficie de murs finis que le centre culturel, une finition de meilleure qualité pour les murs et planchers, plus d'installations de plomberie et d'appareillage, l'ajout d'une cuisine, des systèmes indépendants de chauffage et de conditionnement d'air, des installations de sécurité plus élaborées et des portes de sécurité et des appareillages électriques plus élaborés.

De telles installations augmentent le coût de rénovation du deuxième étage de 177 000 $, soit à 1 027 000 $, et ceux du troisième étage augmentent de 258 000 $, passant à 373 000 $. Le coût du mobilier additionnel pour la résidence serait de 40 000 $, en présumant que des meubles seront transférés de la résidence actuelle du lieutenant-gouverneur.

Puisque le centre d'interprétation culturelle n'est plus dans le bâtiment, il y a un crédit de 200 000 $, ce qui donne une augmentation nette de 330 000 $, y compris les coûts en ingénierie et en prévoyance.

La ventilation des coûts en capital pour l'option résidence est exposé ci-dessous. Comme dans le cas du choix recommandé, les chiffres ne comprennent pas l'achat du bâtiment de Travaux publics Canada (à une valeur courante évaluée à 2 millions de dollars).

1)	Coût de rénovation (Améliorer ou remplacer le toit, les fenêtres, les portes, isolation, l'installation de chauffage et ainsi de suite)	1 545 000 $
2)	Ascenseur et accès pour personnes handicapées	155 000
3)	Restauration du rez-de-chaussée	1 800 000
4)	Ameublement du rez-de-chaussée	275 000
5)	Rénovation du sous-sol	150 000
6)	Rénovation du deuxième étage	1 027 000
7)	Rénovation du troisième étage	373 000
8)	Ameublement des deuxième et troisième étages	90 000
	Sous-total	5 415 000 $
	Honoraires d'architecture et d'ingénierie (10 %)	1 083 000
	ESTIMATION TOTALE DES COÛTS	**6 498 000 $**

6.4.1.2 Déménagement du centre d'interprétation culturelle

Si le centre d'interprétation culturelle était construit sur le terrain avec la même superficie qu'il occuperait dans l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur (environ 300 m^2), l'estimation du coût de construction serait de 450 000 $ pour le bâtiment, 200 000 $ pour les expositions en plus de 25 000 $ pour le nouveau chemin d'accès et le parc de stationnement. **Le coût total, y compris l'ingénierie et la prévoyance, de déménagement du centre d'interprétation culturelle serait de 810 000 %. Lorsque le chiffre est additionné au coût en capital pour les terrains et autres bâtiments comme énumérés à la section 5.1.2.1 (2 748 000 $), le coût total est évalué à 3 558 000 $.**

6.4.1.3 Cour privée

L'estimation du coût pour la clôture et les arbustes nécessaires pour aménager une cour privée à l'extrémité ouest de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur est d'environ 10 000 $.

6.4.1.4 Coût total

En combinant le coût en capital pour l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur (6 498 000 $), les coûts en capital pour les terrains et autres bâtiments (2 748 000 $), le déménagement du centre culturelle d'interprétation (810 000 $) et l'espace de cour privée (10 000 $), le coût total en capital s'élève à 10 066 000 $. Le coût est 1 150 000 $ plus élevé que le coût du choix recommandé qui s'élève à 8 916 000 $.

6.4.2 Estimation des coûts de fonctionnement et d'entretien

6.4.2.1 L'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur

Les coûts de chauffage et de consommation d'énergie augmenteraient étant donné l'utilisation 24 heures par jour du bâtiment. L'augmentation sera d'environ 6 500 $ pour le mazout et de 2 500 $ pour l'électricité. Selon les ententes avec les chauffeurs ou chauffeuses, le personnel préposé au ménage ou à la cuisine et ainsi de suite, lesquels pourraient aider à la sécurité, il pourrait y avoir aussi des augmentations de coût pour la sécurité 24 heures par jour. Les chiffres ajouteront à peu près 10 000 $ à l'estimation des coûts de fonctionnement et d'entretien pour le choix recommandé. **L'estimation du montant total des coûts de fonctionnement et d'entretien pour l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur dans le cadre de l'option résidence est donc de 160 000 $ à 190 000 $.**

6.4.2.2 Centre d'interprétation culturelle

L'estimation des coûts de fonctionnement et d'entretien associés au centre d'interprétation culturelle déménagé est de l'ordre de 50 000 $, ce qui comprend le chauffage, l'électricité, la sécurité, le déneigement et l'entretien général.

6.4.2.3 Total des coûts de fonctionnement et d'entretien

En combinant les coûts de fonctionnement et d'entretien de l'option résidence pour l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur (160 000 $ à 190 000 $) avec ceux des terrains et autres bâtiments (155 000 $) en plus de ceux pour le centre d'interprétation culturelle (50 000 $), le montant total des coûts de fonctionnement et d'entretien est de 365 000 $ à 395 000 $. Le montant dépasse de 60 000 $ celui des coûts pour le choix recommandé, lequel est de 305 000 $ à 365 000 $.

RÉFÉRENCES

1. *The History of Central New Brunswick*, L.M.B. Maxwell, The Tribune Press, Sackville (Nouveau-Brunswick), 1937.

2. *La Pointe Ste-Anne, Historical Background*, Fidèle Thériault, mémoire présenté par La Société d'histoire de la rivière Saint-Jean, 1990.

3. *Archaeological Reconnaissance of Ste. Annes Point*, Fiona Christie-Boyle, 1986.

4. *On the Early History of New Brunswick*, Moses H. Perley, The Educational Review, mars 1891.

5. *The Malecite Claim at Government House - A Historical Legal Analysis*, David Bell, préparé pour le ministère de la Justice, province du Nouveau-Brunswick, 1983.

6. *Colony to Nation, A History of Canada*, Arthur Lower, Toronto, 1946.

7. *The Atlantic Provinces, The Emergence of a Colonial Society, 1712-1857*, W.S. MacNutt, Toronto, 1965.

8. *The Daily Gleaner*, tiré d'un article intitulé *Moment of Great Historical Significance Says Professor*, W.S. MacNutt, 5 juin 1962.

9. *Building Report 84-56, RCMP J Division Headquarters and Gymnasium*, Bureau d'examen des édifices fédéraux à valeur patrimoniale, 1984.

10. *Area Screening Report, Fredericton, New Brunswick*, Travaux publics Canada, ministère des Approvisionnements et Services, Ottawa, 1981.

11. *History of Fredericton, The Last 200 Years*, W. Austin Squires, J.K. Chapman, éd., Fredericton, 1990.

12. *Old Government House, New Brunswick - A Unique Provincial Opportunity*, ministère du Tourisme, des Loisirs et du Patrimoine du Nouveau-Brunswick, août, 1989.

13. *Report on Excavations Made in Old Cemetery On The Grounds of Government House, Fredericton, N.B.*, W.J. Wintemberg, Musées nationaux du Canada, 1933.

14. *Indian Burying Ground at Ste Anne's Point*, Union of New Brunswick Indians.

ANNEXE 1

LISTE DES GROUPES ET PARTICULIERS INTERVIEWÉS

ENTREVUES ET COMMUNICATIONS -
ÉTUDE SUR L'ANCIENNE RÉSIDENCE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Représentants de la ville de Fredericton

John Bliss, ingénieur municipal
Jim Burns, conseiller municipal
Jim McElman, loisirs
Sheila McParland, tourisme et promotion
Bob Robertson, plannification et développement
Dave Urquhart, parcs et arbres

Province du Nouveau-Brunswick

Ministère du Tourisme, des Loisirs et du Patrimoine

Pat Allan, services archéologiques
Tim Dilworth, Kings Landing
Gregg Finley, Kings Landing
Bob Guthrie, Patrimoine
Louise Hale, Patrimoine
Karen Mann, Patrimoine
Marc Lavoie, Patrimoine
Fidèle Thériault, Services archéologiques
Chris Turnbull, Services archéologiques

Ministère de l'Approvisionnement et des Services

Greg Cook, Direction de la gestion des installations
Neil Coy, sous-ministre adjoint, Division des édifices
Mel McGuigan, Conception et construction
Greg Robinson, Conception et construction
Glen Trail, Biens

Gouvernement du Canada

Travaux publics Canada

Doug Bartlett
Marcia Carlyn
Fred Kierstead
Melissa Sanford
Sally Wallingford
Gerry Westland

Bureau d'examen des édifices fédéraux à valeur patrimoniale

Margaret Archibald
Ron Lysen

Commission des lieux et monuments historiques du Canada

Marion Beyea, membre représentant le Nouveau-Brunswick

Groupe spécial des citoyens

Conseillère municipale Brenda Johnson, présidente
Barbara Kirk, Norman McKnight, Colleen O'Donnel, Nancy Ross, Ken Runyon

Comité du plan d'action stratégique du centre-ville

Jake Rudolph, ville de Fredericton

Chamber of Commerce de Fredericton

Paul Embleton, président
George McAllister, président sortant

Fredericton Garrison Club Inc.

Paul Burden

Fredericton Heritage Trust

Tony Rhinelander, président

Fredericton Preservation Review Board

Allen Docherty, Don Dennison

I.O.D.E.

Emma Hawkes, Doreen Jellinek

Kingsclear Indian Band

Reg Paul

La Société d'histoire de la rivière Saint-Jean

Fidèle Thériault, Bernard Marie Thériault

Cabinet du lieutenant-gouverneur

Son honneur le lieutenant-gouverneur J.G. Finn, M^me^ C. Norrad

George McBeath, ancien directeur des ressources historiques, province du Nouveau-Brunswick

Patrick Polchies, recherchiste, cimetières autochtones

Quartier général de la division J de la GRC

Guptil Hicks, Charles Pyne

Entrepreneurs du Sheraton Hotel

John Kileel, Bruce Killer

St. Marys Indian Band

Harold Sappier, Candice Paul, Richard Polchies

Union of N.B. Indians

Ron Perley, Darrell Paul, Arthur Simon

Ann Wheeler, recherchiste, cimetières

John Williamson, ancien sous-ministre du protocole, province du Nouveau-Brunswick

York Sunbury Historical Society

Membres du conseil d'administration présidé par Donna Wallace

ANNEXE 2

COPIE DE LA DEMANDE D'INTERVENTIONS PUBLIQUES

DEMANDE D'INTERVENTIONS - ANCIENNE RÉSIDENCE DU LIEUTENANT-GOUVERVEUR

L'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick à Fredericton est maintenant vacante; son avenir est incertain. Les cultures fondatrices de notre province, soit autochtone, acadienne et britannique, ont toutes eu un rôle à jouer dans l'histoire des terrains et de la résidence. La résidence a été celle du vice-régent et a aussi logé le Conseil législatif et les Chambres législatives pour bon nombre d'années. Les terrains comprennent un cimetière catholique romain du XVIII[e] siècle (utilisé par les peuples acadiens et malécites) et le village acadien de Saint-Anne.

L'ancienne résidence peut être utilisée au Nouveau-Brunswick aujourd'hui, non seulement en tant que symbole de notre passé colonial, mais aussi en tant que lieu où bon nombre de personnes et de cultures de la province se sont entremêlées et peuvent le faire encore une fois. L'ancienne résidence pourrait satisfaire aux besoins et aux réalités de notre province d'aujourd'hui d'une manière compatible avec son héritage si important.

Une étude est maintenant en cours par un comité de direction mixte fédéral, provincial et municipal pour déterminer le meilleur choix pour la réutilisation de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur et des terrains qui l'entourent. La région à l'étude comprend les biens-fonds fédéral et provincial situés entre le chemin Woodstock et le fleuve Saint-Jean, et dont les limites à l'est sont le centre de santé Victoria et à l'ouest, le Sheraton Hotel proposé.

Tout particulier ou groupe qui désire faire part de ses propositions ou préoccupations en ce qui a trait à la réutilisation de l'ancienne résidence de lieutenant-gouverneur peut le faire en envoyant leurs commentaires par écrit d'ici le mercredi 11 avril à :

Étude sur l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur
C.P. 207
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 4Y9

Les questions clés qui devraient être traitées sont les suivantes :

1) Quel thème ou quelles utilisations vous ou votre groupe proposez-vous pour la réutilisation de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur et des terrains qui l'entourent?

2) Quels liens ou rapports devraient être établis avec les biens-fonds adjacents et avec la collectivité?

3) D'autres propositions ou préoccupations que vous et votre groupe avez peut-être.

ANNEXE 3

RÉSUMÉ DES INTERVENTIONS PUBLIQUES

UTILISATIONS PROPOSÉES POUR L'ANCIENNE RÉSIDENCE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Numéro de la proposition	Utilisation	Particulier ou groupe	Détails
1.	Le bâtiment comprend trois utilisations : - résidence - salle de réunion - centre d'interprétation	Ministère du Tourisme, des Loisirs et du Patrimoine du Nouveau-Brunswick	- Résidence et bureaux du lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick - Centre de conférence pour des conférences et des activités gouvernementales et non gouvernementales. - Centre d'interprétation célébrant la culture et le patrimoine du Nouveau-Brunswick
2.	Musée	Florence Endall	- Conservation d'artefacts du Nouveau-Brunswick, d'artisanat, de sculptures, (aménagées sur les terrains), d'oeuvres d'art et de meubles. Les expositions seraient changées périodiquement. Pourrait aussi servir pour des productions et des pièces de théâtre locales.
3.	Pas d'utilisation proposée.	Sir Howard Douglas Chapter I.O.D.E.	- Restoration à son ancienne splendeur.
4.	Centre culturel du Nouveau-Brunswick	Nicolaas de Vries	- Centre culturel surtout pour les arts de scène, spécialement la musique.
5.	Résidence et aire de réception publique pour le lieutenant-gouverneur.	Fred Blair	- Résidence du lieutenant-gouverneur, complément au Fort Nashwaak si celui-ci est restauré. - Possibilité d'une Expérience éducative! - Utilisation commerciale interdite à moins que l'utilisation soit le complément d'une utilisation historique, culturelle, patrimoniale ou de détente ou de loisirs.
6.	Musée.	Wilmot F. Ross	- Emplacement pour le musée du Nouveau-Brunswick. Tournées pour écoles et touristes. Locaux pour sociétés historiques ou généalogiques si l'espace le permet.
7.	Bureaux gouvernementaux.	Madame Phyllis Grass	- Consolidation de bureaux gouvernementaux provinciaux.
8.	Exclusion des 4,16 a du cimetière	Union of N.B. Indians	- Aménagement futur à l'exclusion du cimetière autochtone de 4,16 a.

Utilisations proposées pour l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur

Numéro de la proposition	Utilisation	Particulier ou groupe	Détails
9.	Nombre d'utilisations : - musée - résidence - centre de ressources historiques - bureaux	Charles Eugene Parker	- Résidence utilisée par des chefs d'état en visite. - Résidence permanente pour le lieutenant-gouverneur. - Centre de ressources historiques pour élèves. - Siège social de différents organismes, par exemple, sociétés généalogiques, patrimoniales, historiques. - Salles de conférence. - Conservatoire, bibliothèque. - Utilisation existante ou utilisation prévue toujours dans une perspective historique.
10.	Garrison Club	Garrison Club	- Remplacement du Garrison Club actuel.
11.	Extension du musée du Nouveau-Brunswick	D.M. Ellison	- Articles d'exposition et artefacts, collection du Musée du Nouveau-Brunswick, qui ne peuvent pas être exposés au Musée du Nouveau-Brunswick à Saint John.
12.	Gîte du passant ou foyer de soins spéciaux	Joyce Dalton	- Gîte du passant exploité par personnes handicapées mentales en résidence. - Petite boutique d'artisanat pour artistes locaux. - Cafétéria ouverte au public. - Attraction touristique unique mettant en valeur la richesse historique du bien-fonds en conjonction avec caractère exceptionnel du personnel.
13.	Nombre d'utilisations connexes.	Madame Sharon Fyffe	- Centre d'information touristique, clientèle du Sheraton Hotel. - Centre multiculturel, comprenant salles de réunions, spectacles et expositions communautaires. - Boutique de cadeaux et cafétéria, mini galerie d'art. - Archives provinciales du Nouveau-Brunswick déménagées à cet endroit. - Point de départ de tournées en autocar à d'autres sites (Kings Landing, Mactaquac et ainsi de suite).

Utilisations proposées pour l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur

Numéro de la proposition	Utilisation	Particulier ou groupe	Détails
14.	Place Nouveau-Brunswick Place.	John W. Meagher Associates	- Centre d'exposition du Nouveau-Brunswick, commerce, industrie, arts, artisanat, haute technologie, éducation postsecondaire, recherche et développement dans le domaine des relations du travail, de la gestion et de la chambre de commerce. Douzaines de secteurs se serviraient de la résidence du lieutenant-gouverneur en tant qu'endroit où exposer nom et logo ainsi que raison d'être. De plus, allée de boutiques, centre d'exposition et théâtre principal.
15.	Centre public Ouvert au public et aire de réception pourrait être établie.	Chamber of Commerce de Fredericton	- Bâtiment comme attraction touristique et centre naturel d'activités riveraines. Bâtiment contient salles de réception utilisées par la ville, la chambre de commerce et ainsi de suite pour activités spéciales. Bâtiment serait gaspillé si aménagé en bureaux.
16I.	Hôpital de convalescence	Creighton Aquin	- Centre de récupération pour patients récupérant de maladies traditionnelles telles chirurgies ou blessures. Bâtiment principal déjà divisé et cloisonné en chambres et appartements.
16II.	Résidence pour retraités, à occupation mixte.	Creighton Aquin	- Appartements pour personnes célibataires et mariées (à la retraite). - Bâtiment déjà cloisonné et divisé, faciliterait aménagement de chambres et d'appartements. - Cafétéria et cuisine seraient retenues. - Accès nécessaire pour personnes handicapées; installation d'ascenseurs. - Privilèges supervisés et participation étendus au Centre de santé Victoria.
17III.	Quartier général et division administrative pour le réseau de parcs de Fredericton.	Creighton Aquin	- Passages supérieurs liant le lieu au parc Wilmot (au dessus du chemin Woodstock). - Théâtre et installation de concert en plein air.

Utilisations proposées pour l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur

Numéro de la proposition	Utilisation	Particulier ou groupe	Détails
17IV.	École des arts	Creighton Aquin	- Extension de l'Université du Nouveau-Brunswick. - Utilisation partagée avec l'École d'artisanats du Nouveau-Brunswick. - Département des beaux-arts du Mount Allison University. - Remise en état des installations de chauffage, de plomberie, de mécanique et de ventilation actuelles ainsi que de la cafétéria. - Bâtiment déjà divisé et cloisonné, pourrait être converti en studios et en salles d'études.
17V.	Province du Nouveau-Brunswick Laboratoire d'études et de recherche environnementales	Creighton Aquin	- Annonce du ministre des Finances (3 000 000 $).
18.	Terrains seulement	Ville de Fredericton	
19.	Pavillon archéologique	York-Sunbury Historical Society	
	Déménagement du Garrison Club		- Déménagement du Garrison Club à l'étage supérieur.
	Jardins botaniques		- Jardins botaniques municipaux.
20.	Musée	St. Mary's Indian Band	- Musée commémorant la culture autochtone.
	Recréation de la chapelle	St. Mary's Indian Band	- Reconstitution de la chapelle qui a déjà été sur le lieu.
21.	Centre touristique ou salon de thé	Néo-Brunswickoise ou Néo-Brunswickois intéressé	- Centre touristique ou salle de thé exploité par société historique.
	Foyer pour personnes âgées	Néo-Brunswickoise ou Néo-Brunswickois intéressé	- Foyer pour personnes âgées, ville et province.
	Habitation pour les sans abris	Néo-Brunswickoise ou Néo-Brunswickois intéressé	- Habitations pour les sans-abris, ville et province. Résidents paient pour hébergement par l'entretien du bâtiment.
22.	Inconnu	Groupe de travail sur l'aménagement riverain	- Maintien de la richesse historique du bâtiment de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur et des terrains.

Utilisations proposées pour l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur

Numéro de la proposition	Utilisation	Particulier ou groupe	Détails
23.	Lieu commémoratif consacré aux acadiens	La Société d'Histoire de la Rivière St.-Jean	- Croix érigée indiquant emplacement du cimetière. - Monument érigé avec une plaque commémorative nommant les pionniers acadiens. - Salle dans l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur ou à l'intérieur d'un bâtiment sur le lieu, équipée pour interpréter l'histoire acadienne de Pointe Sainte-Anne.
24.	Trois utilisations pour les salles	M[me] Emma Hawkes	- Une salle consacrée à l'histoire du United Empire Loyalist and I.O.D.E. avec des artifacts et des costumes d'époque. - Une salle consacrée aux personnalités historiques de marque (Lord Beaverbrook, Bonar Law, Sir Howard Douglas). - Une salle consacrée à des artistes renommés comme Alex Colville. - Terrains - jardins botaniques.
25.	Bureaux du ministère du Tourisme, des Loisirs et du Patrimoine	Creighton Aquin	- Bureaux aménagés dans bâtiment imprégné d'histoire. - Visiteurs et touristes, centre d'information touristique.
26.	Nombre d'utilisations publiques proposées - suggère que l'espace de bureau empêcherait la participation publique	Groupe local	- Résidence du lieutenant-gouverneur. - Installation de surplus au Sheraton pour conventions ou réunions. - Installation génératrice de recettes. - Utilisation publique comme place du peuple. - Tournées publiques du bâtiment. - Utilisations multiples de soutien et pour du financement.
27.	Utilisation publique, suggestions	Départements municipaux - Planification et développement - Loisirs - Tourisme et promotion	- Jardins multiples comme suggéré par Département des loisirs (voir proposition 27 pour les terrains). - Centre d'interprétation pour chaque culture (Département des loisirs). - Centre d'information suggéré par Tourisme et promotion, en raison de son emplacement sur le chemin Woodstock. - Musée seulement, si bâtiment muni d'un système de conditionnement d'air. - Amphithéâtre à l'avant du bâtiment du gymnase. - Emplacement populaire, souvent demandé par les tournées d'autocar, surtout les journalistes et les photographes de voyage.

Utilisations proposées pour l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur

Numéro de la proposition	Utilisation	Particulier ou groupe	Détails
28.	Utilisation possible future; installation de convention et salle de conférence intégrée au Sheraton.	John Kileel (entrepreneur du Sheraton)	- Rénovation de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur en un hôtel. - Dragage du fleuve pour marina. - Lien à travers le lieu au Sheraton. - Parc de stationnement-bail à l'extrémité ouest de Pointe Sainte-Anne. - Centre de convention appartenant au secteur public. Utilisation inacceptable.
29.	Nulle utilisation. Politique : conserver le bien-fonds jusqu'à ce qu'une utilisation convenable soit choisie.	Approvisionnement et Services du Nouveau-Brunswick	- Bien-fonds et bâtiments, propriété du gouvernement fédéral; la province ne prévoit pas l'achat des bâtiments ou du terrain. - Garrison Club situé sur terrain provincial. - Déménagement du lieu du tout sans importance historique. - Terrain provincial, situé à l'ouest du lieu, nul plan immédiat. - Possibilité d'achat provincial, nulle. - Rien de surplus, nulle réclamation de ministères fédéraux. - Disposition, non planifiée. - Vente à la province à valeur marchande, GRC. - Utilisation par la milice, Travaux publics Canada
30.	Comité répondra en tant que groupe ou particulier en ce qui a trait aux utilisations possibles.	Jim Burns - comité du secteur riverain	- Préoccupations pour Pointe Sainte-Anne. Extension des sentiers riverains pour piétons, du Sheraton au centre portuaire pour petites embarcations.
31.	Protection du lieu du cimetière.	Ministère du Tourisme, des Loisirs et du Patrimoine	- Évaluation archéologique du lieu, avant aménagement, ou perturbation du terrain.

Utilisations proposées pour l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur

Numéro de la proposition	Utilisation	Particulier ou groupe	Détails
32.	Utilisations publiques liées au patrimoine Résidence ou Cabinet du lieutenant-gouverneur	York-Sunbury Historical Society (mémoire)	- Résidence du lieutenant-gouverneur en combinaison avec ses bureaux. Réception du gouvernement provincial telle la réception du Nouvel An, réception suivant l'ouverture de la Législature. Accueil et hébergement des dignitaires en visite. - Jardins botaniques sans frais d'admission publique. - Aire d'exposition permanente pour interpréter l'histoire de la résidence du lieutenant-gouverneur, exposition choisie à partir des oeuvres de la banque d'art du Nouveau-Brunswick. Centre de conférences et de concerts publics.
	Centre d'interprétation		- Centre d'interprétation sur le terrain, excavation archéologique. - Musée régional. - Salon de thé et jardins.
33.	Biens-fonds public et parc	Margaret A. Fenety	- Secteur riverain et zone le long du secteur mis de côté pour aménagement, parc public, au nouvel hôtel, le long du secteur riverain.
	Foyer pour personnes âgées	Margaret A. Fenety	- Foyer, ancienne résidence du lieutenant-gouverneur; Espace vert pour résidents du foyer.
34.	Musée historique pour les trois cultures fondatrices	M[me] Sandra A. Scribner	- Promotion culturelle, trois cultures fondatrices du Nouveau-Brunswick (chanson, danse, artefacts, costumes). Un musée ou trois musées distincts. - Boutique d'artisanat et restaurant pour chacune des cultures. - Activités ou festivals saisonniers, banquets spéciaux, trois cultures. - Bureaux ou organismes pertinents, biens-fonds adjacents. - Jardins botaniques, plantes du Nouveau-Brunswick (violettes, et ainsi de suite).

Utilisations proposées pour l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur

Numéro de la proposition	Utilisation	Particulier ou groupe	Détails
35.	Centre d'excellence pour petite enfance	Betty Anne McDorman	- Installation pilote de soins à la petite enfance. - Organismes de défense des droits des enfants. - Centre chrétien interconfessionnel de ressources. - Centre d'enrichissement parental. - Études et projets pilotes.
36.	Musée des transports	Judy Sowers, présidente N.B.A.A.C.	- Musée consacré aux véhicules à moteur, trains, ou avions.
37.	Théâtre amateur et installations d'entreposage	M. Kerry Smith	- Utiliser le grand garage situé au côté est pour l'entreposage approximativement 1 500 à 2 000 pi ca. - Dans la résidence du lieutenant-gouverneur, aménager un théâtre amateur, besoin d'à peu près 2 000 à 3 500 pi ca.
38.	Musée	Jim Burns, Conseiller municipal	- Musée ouvert au public pourrait générer des recettes.
39.	Appartements pour les ministres et les députés	Joane Hughson	- Convertir le bâtiment en appartements avec les installations nécessaires pour les députés provinciaux et les ministres.
40.	Nulle utilisation. Recommandations.	G.R.C.	- Retour du bâtiment à la province.
41.	Résidence du lieutenant-gouverneur	Fredericton Heritage Trust	- Bâtiment principal, résidence du lieutenant-gouverneur. - Centre d'interprétation, mais pas dans l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur elle-même. - Suggestions pour terrains (numéro 40).
42.	Cabinet du lieutenant-gouverneur et installation pour cérémonies publiques	Départements des loisirs, du tourisme, des parcs de Fredericton	- Résidence officielle actuelle; ancienne résidence du lieutenant-gouverneur comme grand bureau et comme installation pour des cérémonies publiques (réception du Nouvel An).
	- Restauration partielle.		- Restauration d'une partie du bâtiment en époque originale.
			- Musée mobile d'expositions et musée du Nouveau-Brunswick. Expositions basées sur le patrimoine autochtone, français et anglais.

Utilisations proposées pour l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur

Numéro de la proposition	Utilisation	Particulier ou groupe	Détails
43.	Résidence du vice-régent	Fondation canadienne pour la protection du patrimoine	- Résidence du vice-régent, comme utilisation originale, entièrement appropriée.
46.	Restauration, ancienne résidence du lieutenant-gouverneur à son état original	The United Empire Loyalist's Association of Canada	- Restauration de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur à son état original; autant d'ameublement original que possible.
	Bureaux pour les archives provinciales		- Complexe de bureaux pour archives provinciales du Nouveau-Brunswick.
47.	Préservation de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur pour fins d'utilisation publique future.	Preservation Review Board	- Bien-fonds et bâtiment, attraction touristique. - Restauration du bâtiment et du terrain à leur état original. - Musée. - Activités génératrices de recettes nécessaires pour les coûts de restauration.

UTILISATIONS SUGGÉRÉES POUR LES BÂTIMENTS ASSOCIÉS AVEC L'ANCIENNE RÉSIDENCE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Numéro de la proposition	Utilisation	Particulier ou groupe	Détails
5.	Kiosque à musique	Fred Blair	- Aménagement d'un bâtiment ou adjacent à un bâtiment; scène près du fleuve.
14.	Bureau du personnel.	John W. Meaghan and Associates	- Bureaux pour École d'artisanat du Nouveau-Brunswick, pour Direction du patrimoine ou Temple de la renommée sportive du Nouveau-Brunswick.
16.	Unités de convalescence	Creighton Aquin	- Habitations d'officiers supérieurs de la GRC converties en unités de convalescence à plus long terme.
	Gymnase	Creighton Aquin	- Départements de physiothérapie.
	Bâtiments pour véhicules à moteur	Creighton Aquin	- Entrepôt, garage et installations d'entretien.
	Résidence pour officiers supérieurs	Creighton Aquin	- Appartements plus grands pour locataires mariés.
	Gymnase	Creighton Aquin	- Centre d'activités et de passe-temps multifonctionnels pour les locataires.
	Bâtiments pour véhicules à moteur	Creighton Aquin	- Utilisation semblable.
17IV.	Salle de loisirs, bâtiments d'entretien et d'entreposage	Creighton Aquin	- Utilisation semblable.
	Résidence pour officiers supérieurs	Creighton Aquin	- Centre aménagé d'études supérieures.
25.	Résidence pour officiers supérieurs	Creighton Aquin	- Gîte du passant dans bâtiments. Gîte exploité en conjonction avec Sheraton ou autre hôtel.
27.	Champ de tir	Ville de Fredericton	- Utilisation, Clubs de tir de la région.
42a).	Garage comme installation d'entreposage	Départements des loisirs, du tourisme et des parcs de Fredericton	- Le garage soit utilisé comme installation d'entreposage, garage, installation de services pour la région; champ de tir. - Accès du parc de stationnement, du Centre de santé Victoria. - Échange de services d'aménagements paysagers contre utilisation des garages, ville.
	Gymnase	Départements des loisirs, du tourisme et des parcs de Fredericton.	- Déménagement du lieu.

UTILISATIONS SUGGÉRÉES POUR LES BÂTIMENTS ASSOCIÉS AVEC L'ANCIENNE RÉSIDENCE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR (suite)

Numéro de la proposition	Utilisation	Particulier ou groupe	Détails
44.	Utilisation continue de l'installation souterraine du champ de tir dans le garage.	Marysville Rifle and Pistol Club	- Champs de tir, même si superstructure du garage est enlevée. Accès au niveau du sol nécessaire, effectivement caché.

UTILISATIONS SUGGÉRÉES POUR LES TERRAINS DE L'ANCIENNE RÉSIDENCE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Numéro de la proposition	Utilisation	Particulier ou groupe	Détails
1.	Aire de détente	Tourisme, Loisirs et Patrimoine	- Parcs, jardins, sentiers, pique-niques.
2.	Sculptures	Florence Endall	- Sculptures aménagées sur les terrains, reflètent l'histoire et le patrimoine du Nouveau-Brunswick.
5.	Aire de pique-nique	Fred Blair	- Lot vacant, entre le nouvel Sheraton Hotel et le haut lieu de la résidence du lieutenant-gouverneur.
5.	Parc commémoratif	Fred Blair	- Parc commémoratif, haut lieu du biens-fonds de la résidence du en souvenir des accomplissements des premiers habitants autochtones de Fredericton. - Amphithéâtre, secteur riverain.
8.	Cénotaphe et centre d'interprétation	Union of New Brunswick Indians	- Centre d'interprétation. Bâtiment actuel ou résidence.
9.	Terrain de jeu	Charles Eugene Parker	- Tobogans, balançoires et ainsi de suite, avec autres aménagements.
	Plantation de végétation indigène	Charles Eugene Parker	
	Commémoration à divers particuliers et organisations	Charles Eugene Parker	
11.	Parc ouvert	D.M. Ellison	- Parc ouvert et cimetière protégé.
13.	Activités en plein air	Sharon Fyffe	- Festivals d'artisanat, festivals et jeux.
14.	Accès au stationnement près du fleuve, expositions en plein air, concerts et barbecues.	John W. Meagher Associates	
16II.	Jardins	Creighton Aquin	- Jardins privés, locataires.
	Activités de loisirs	Creighton Aquin	- Activités de loisirs, terrain de jeu de pallets, terrain de boules, terrain pour le croquet. - Aires de promenade, coins tranquilles et piscines.

ANNEXE 4

PRÉOCCUPATIONS À L'ÉGARD DE L'UTILISATION RÉSIDENTIELLE DE L'ANCIENNE RÉSIDENCE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

PRÉOCCUPATIONS À L'ÉGARD DE L'UTILISATION RÉSIDENTIELLE DE L'ANCIENNE RÉSIDENCE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Préoccupation	Résidence ou bureau seulement	Résidence et bureau comme un élément
1. Critère d'évaluation	Ne satisfait pas au critère de premier niveau (comme confirmé auprès du comité) en ce qui a trait à la reconnaissance culturelle, à l'utilisation publique ou à l'identité provinciale.	La résidence en combinaison avec d'autres utilisations reflète le plus près les critères de premier niveau.
2. Apport public	Non conforme au vif intérêt marqué dans les interventions publiques en faveur de l'incorporation de l'utilisation publique dans un bâtiment multifonctionnel. Le point était aussi favorisé par l'équipe d'étude ainsi que le lieutenant-gouverneur actuel.	La résidence en combinaison avec d'autres utilisations refléterait mieux l'opinion publique.
3. Dimensions	Les 20 000 pi² contenus aux trois étages (sans comprendre le sous-sol) est trop grand pour servir en tant que simple utilisation comme bureau et résidence du lieutenant-gouverneur.	La résidence du lieutenant-gouverneur nécessiterait de 3 000 à 5 000 pi². Puisque l'étage le plus convenable est le deuxième étage, l'utilisation résidentielle déplace le centre d'interprétation culturelle et l'exposition du mobilier de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur.
4. Questions économiques	Malgré l'authenticité historique, l'utilisation en tant que résidence et bureau seulement serait difficile à justifier auprès du public ou du contribuable étant donné les réalités et les contraintes économiques actuelles.	L'utilisation multifonctionnelle produirait de plus grandes retombées économiques directes et indirectes pour la ville, grâce aux dépenses touristiques.
5. Coût d'ingénierie et d'architecture	L'utilisation résidentielle présente le besoin d'installations additionnelles électriques et mécaniques et occasionne des coûts supplémentaires (sur une base de 24 heures).[1]	Le même que l'utilisation seule. L'utilisation résidentielle donnée des résultats inférieurs pour ce qui est des exigences électriques, mécaniques et énergétiques ainsi que de l'ampleur des modifications au décor intérieur.

PRÉOCCUPATIONS À L'ÉGARD DE L'UTILISATION RÉSIDENTIELLE DE L'ANCIENNE RÉSIDENCE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR (suite)

Préoccupation	Résidence ou bureau seulement	Résidence et bureau comme un élément
6. Compatibilité et complications	L'utilisation seule en tant que résidence ou bureau amène des contraintes plus sévères sur le reste du lieu, questions de compatibilité d'utilisation et de besoin en sécurité.	L'utilisation résidentielle en tant que demeure présente des complications additionnelles en ce qui a trait à la sécurité, à l'accès public, aux activités, aux tournées, au calendrier et ainsi de suite. La vie privée du lieutenant-gouverneur serait limitée dans le bâtiment et sur les terrains, étant donné l'utilisation résidentielle en tant qu'élément d'utilisation. L'utilisation multifonctionnelle du bâtiment permet un thème approprié et uniforme à être incorporé au bâtiment et affiché sur l'ensemble des terrains provincial et fédéral.

[1] La suggestion d'une configuration verticale de la résidence présente des considérations additionnelles de sécurité, de coûts et de circulation, en raison du besoin de puits d'escaliers additionnels dans la partie centrale du bâtiment ainsi qu'à chaque extrémité.

ANNEXE 5

NOTES SUR LES ASPECTS ARCHÉOLOGIQUES DU LIEU DE L'ANCIENNE RÉSIDENCE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

(Ministère du Tourisme, des Loisirs et du Patrimoine - Note de service par P. Allen)

Domaines possibles d'intérêt :

L'ancienne résidence

Aperçu historique: La première résidence en bois a été construite pour Thomas Carleton (c 1786) et a été incendié partiellement en 1825 (lorsque Sir Howard Douglas y habitait). Un entrepreneur (1826) a nettoyé les ruines du lieu afin que des fondations pour la nouvelle résidence puissent être installées. Une aile de la résidence qui n'a pas été incendiée, que l'on croyait anciennement incorporée à la nouvelle résidence, a été vendue aux enchères publiques en 1831 et déménagée du lieu.

Documentation disponible: Un croquis et une peinture, offrant les deux vues de façade de chaque côté de la résidence et des alentours... certaines dépendances montrées au côté est de la construction. Des détails écrits sur l'incendie, les récoltes cultivées, descriptions des jardins et ainsi de suite, datant de 1808.

Possibilités archéologiques: Le lieu de la maison en question et de la résidence du lieutenant-gouverneur de 1828 semblent être les mêmes bien que ce n'est pas exactement dit ainsi. Il est dit que l'emplacement de l'ancienne maison était si excellent par rapport au fleuve et aux jardins. Si l'emplacement du bâtiment est le même, la possibilité de répondre à des questions portant sur l'architecture, les jardins orginaux et les terrains sont très minces. Tant de choses se s'ont produites sur les mêmes terrains depuis 1828.

Ancienne résidence du lieutenant-gouverneur

Aperçu historique: Résidence officielle du lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick, de 1828 jusqu'à 1892. Conçu par l'officier militaire J.E. Woolford et construite de grès local, la résidence a servi de centre social et parfois de centre politique à Fredericton durant les années mentionnées ci-haut. Depuis 1892, la résidence est utilisée à diverses fins allant d'une école pour les malentendants à des barraques militaires, comme partie d'un hôpital militaire (époque où de grandes ailes ont été ajoutées) et, en fin de compte, par la division J de la GRC entre 1934 et 1988.

Documentation disponible: Beaucoup de documentation surtout pour les années premières, quand tous les achats pour la résidence officielle devaient être adoptées à la Législature. Beaucoup de photos, de rapports et ainsi de suite qui pourraient être utilisés pour documenter les modifications... la résidence elle-même est encore là...

Possibilités archéologiques: La résidence est debout et le bâtiment et son histoire sont bien documentés. Toutefois, certains aspects de vie de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur n'ont pas encore été explorés. Des activités quotidiennes pourraient être déduites de l'archéologie des fosses de déchets, des puits et des entrées. Quelles étaient les conditions de vie des domestiques, et comment leur sort différait-il de ceux qu'ils servaient? Les surfaces originales existent en dessous des aires recouvertes d'asphalte, près des entrées de la cuisine; ces aires seraient un endroit intéressant où pourraient être révélé les pratiques sociales ainsi que les préférences alimentaires et matérielles et ainsi de suite.

Dépendances de la résidence du lieutenant-gouverneur

Aperçu historique: Selon l'année choisie pour étudier les alentours, une gamme de dépendances peuvent être situées sur le bien-fonds. Voir Annexe 3: Ancienne résidence du lieutenant-gouverneur - dépendances Christie-Boyle (1986). Il y a eu un incendie en 1845 qui a détruit un bon nombre de dépendances, y compris des remises et des écuries et ainsi de suite. Le placement exact de bon nombre de dépendances reconstruites est inconnu. Les dépendances de la résidence originale ne sont également pas documentées.

Documentation disponible: Quelques 14 dépendances apparaissent dans un dessin de 1843. Les granges, les entrepôts pour le bois, la salle à harnais, la salle du cocher et ainsi de suite entourent une cour renfermée. Des clôtures, des barrières, et d'autres entrées au grenier et aux écuries sont indiquées. Les dimensions sont données et le dessin est à l'échelle. L'emplacement exact des

dépendances n'est pas clair, cependant un examen de toutes les photos et de tous les dessins semble situer le dessin de 1843 par rapport à la résidence. D'autres dépendances mentionnées comprennent une guérite, un poste de garde, une beurrerie, une cave pour légumes, un cabinet, un dépôt de glace, un fumoir, une serre, installation de puits, maison d'été, poulaillers et ainsi de suite. Certaines des dépendances telles la guérite et la serre sont montrées dans les photos, la beurrerie existe encore... le toit de la serre (conservatoire) s'est écroulé sous le poids de la neige en 1894, et les fourneaux pour la serre et la maison sont montrés dans des dessins, après cette date. Bien que toute l'information est disponible, il y a encore beaucoup qui n'est pas connu à propos des appartements de la maison et des bâtiments de soutien.

Possibilités archéologiques: Certaines dépendances dont les emplacements ne sont pas connus pourraient être d'intérêt. Qui est-ce qui a été reconstruit suivant l'incendie de 1845? Est-ce que le type de structure vacant identifié par Christie-Boyle (1986) en réalité l'idée d'un homme militaire pour une cave à légumes? Sinon, qu'est-ce que c'est et pourrions-nous le documenter à l'aide de l'archéologie? De la première époque de la résidence jusqu'à ce que le bien-fonds ait été transféré à la province au début des années 1800, les occupants semblent avoir eu beaucoup de problèmes à obtenir de l'eau potable sur le bien-fonds. Où étaient les puits? Il y aurait des puits plus anciens et des puits plus récents, et des artefacts plus anciens et des artefacts plus récents. Si nous trouvions le puits de la résidence, certaines questions pourraient être répondues en ce qui concerne la vie des premiers administrateurs et de leur culture matérielle. La guérite se trouve dans plusieurs photos du XIXe siècle, que voudrions-nous savoir de l'excavation de cette structure?

Pelouses et jardins riverains

Aperçu historique: Les jardins de la résidence et de l'ancienne résidence étaient remarquablement bien entretenus et charmants selon plusieurs documents de référence. Lady Hunter (1808-1811) décrit les jardins de la résidence en grand détail. Au moment de ses écrits, le jardinier aurait été au service de Thomas Carleton depuis vingt ans. Dans les premières années, des fleurs sauvages étaient incorporées aux jardins. Les jardins de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur étaient rivales pour les jardins de Windsor ou ainsi disait un membre en visite de la royauté à la fin du XIXe siècle. Une serre annexée à l'extrémité est de la résidence (construite après 1854?) a été agrandie avant de s'écrouler en 1894.

Documentation disponible: Il y a un certain nombre de documents qui portent sur la beauté des jardins et de leur contenu. Il y a des croquis de l'aménagement des parterres et des emplacements des sentiers, des cadrants solaires, des plantes, des arbustes et des arbres. Il y a des photos (c 1860) des pelouses arrières et du terrain de croquet. Une aire élevée, appellée bouquet de sapins dans un dessin de 1854, est encore présente et est dotée d'un grand sapin grandissant dans le centre du bouquet. Une description écrite donne les essences des fleurs gardées dans les différents lots.

Possibilités archéologiques: Les jardins riverains de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur sont bien documentés dans des croquis et dans des photos. Il y a eu des modifications faites au cours du XIXe siècle. Celles-ci peuvent être constatées en examinant les photos. L'archéologie pourrait-elle être utilisée pour vérifier la documentation? Peut-être que certaines dépendances ou éléments riverains tels un quai datant du XVIII^{e} siècle pourraient être préservés sous les pelouses de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur.

Le village acadien 1713-1759

Aperçu historique: Les Acadiens se sont établis sur la Pointe Sainte-Anne aussi tôt qu'en 1713, et, en 1733, la pointe constituait la communauté francophone dominante sur le fleuve. Durant l'expulsion et la déportation de 1755, Sainte-Anne est devenu un endroit de rassemblement pour les familles réfugiées. En 1759, des commandos de la Nouvelle-Angleterre ont détruit le village qui, selon les compte rendus, comprenaient une chapelle et un presbytère.

Documentation disponible: Parce que l'emplacement du cimetière était connu, il a été présumé que le presbytère et la chapelle devaient être tout près. Deux étés d'excavation dans le lieu et aux alentours du lieu du cimetière ont vérifié que le cimetière était étendu; cependant, il n'y a pas encore de preuve d'un presbytère ou d'une chapelle datant du XVIII^{e} siècle. Étant donné la perturbation

sévère du lieu, ce ne serait pas une trop grande présomption de suggérer que la chapelle est disparue. Pratiquement aucun matériel n'a été trouvé, qui date de la période du village acadien, durant les excavations de 1982-1983 (Christie-Boyle 1986).

Possibilités archéologiques: Les terrains à l'ouest de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur ont été bien sondés pour toute indication de l'occupation du XVIII[e] siècle. Pratiquement rien n'a été trouvé. Peut-être que les pelouses avant ou les aires grandement perturbées est de la résidence pourraient être mises à l'essai pour vérifier la présence de preuves du premier village à ces endroits.

Cimetière catholique romain du XVIII[e] siècle

Aperçu historique: Plusieurs pièces matérielles soutiennent l'hypothèse que le cimetière a été utilisé premièrement par les habitants du village acadien et subséquemment par la population autochtone locale. Les tombes contiennent des particuliers blancs et autochtones (Christie-Boyle 1986:55). Après 1765, 4 a ont été mis de côté pour les Malécites, pour utilisation en tant que cimetière. Une carte datant de 1785 montre l'emplacement du cimetière (Christie-Boyle 1986:15).

Documentation disponible: Voir Christie-Boyle (1986:5-15).

Possibilités archéologiques: Bien que je doute que les preuves pour une chapelle et un presbytère associés ne pourrait jamais être trouvée, les perturbations ont laissé un nombre suffisant de tombes pour délimiter que le cimetière. Les limites physiques et chronologiques du cimetière identifiées par Christie-Boyle (1986) n'ont pas encore été délimitées. Les limites du cimetière doivent être fixées avant que toute perturbation du terrain du bien-fonds.

Établissement de commerce Simonds and White (1765-1772)

Aperçu historique: Suivant la destruction du village acadien, la firme de Simonds et White a établi un poste commercial majeur sur la Pointe Sainte-Anne. Benjamin Atherton, l'agent commercial de la firme, a été nommé agent de la paix et greffier pour le comté de Sunbury, établissant ainsi une présence gouvernementale et administrative sur le fleuve Saint-Jean. Le 7 mars 1768, une concession a été donnée à Atherton qui comprenait le cimetière autochtone.

Documentation disponible: Une carte britannique (British American Land Corps 1784) illustre le cimetière autochtone directement en amont de la maison Atherton. Il reste à savoir si sa demeure et le poste de commerce étaient le même.

Possibilités archéologiques: L'excavation de la résidence Atherton (poste de commerce?) constituerait un bon projet de recherche archéologique qui pourrait ajouter beaucoup à notre compréhension de l'économie et de l'histoire provinciale du XVIII[e] siècle. L'aire entre le cimetière et l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur d'aujourd'hui devrait faire l'objet de recherche pour des preuves de ce premier établissement commercial. Toutefois, en toute probabilité, l'établissement en question se trouve aussi sous la résidence actuelle.

PLANS ARCHITECTURAUX
ET
PLAN DE SITUATION CONCEPTUEL

NORTH-WEST
PERSPECTIVE

NORD-OUEST
PERSPECTIVE

ÉTUDE SUR L'ANGIENNE RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR

OLD GOVERNMENT HOUSE STUDY

FLANDER-GOOD ASSOCIATES LTD. • R.B. GUTHRIE ARCHITECT LTD. • W. J. WATSON LTD. • WASHBURN & GILLIS ASSOCIATES LTD. • DR. STUART SMITH, U.N.B. • SCALE / ECHELLE : 0 1 2 3 4 5 m. DATE : 1986 / 07 / 17 A-1

SOUTH PERSPECTIVE
PERSPECTIVE SUD

FIANDER-GOOD ASSOCIATES LTD. • R.B. GUTHRIE ARCHITECT LTD. • W. J. WATSON LTD. • WASHBURN & GILLIS ASSOCIATES LTD. • DR. STUART SMITH, U.W.O. SCALE/ ECHELLE: 0 1 2 3 4 5 m DATE : 1990 / 07 / 11 A-2

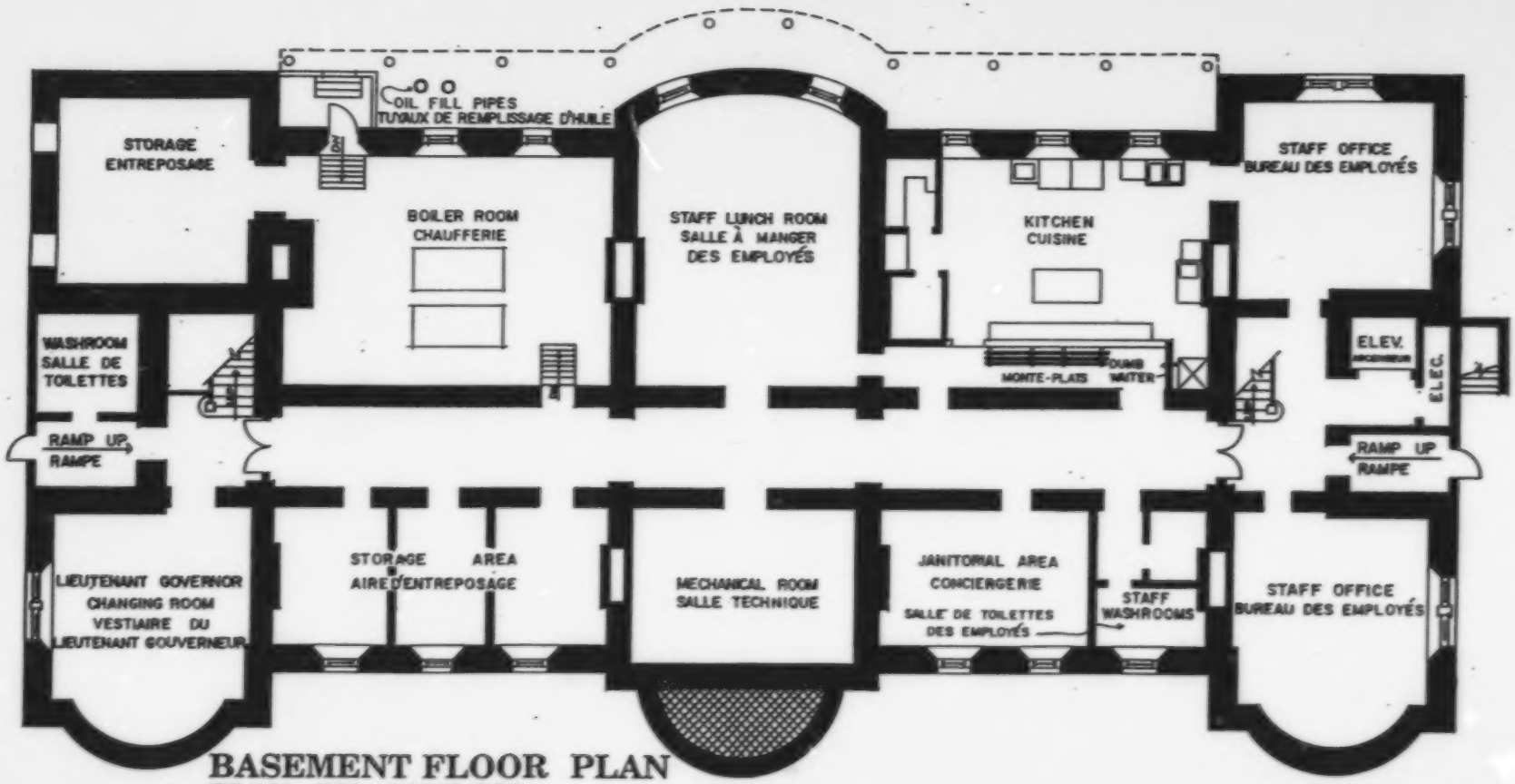

BASEMENT FLOOR PLAN
PLAN DU SOUS-SOL

FRASER-GOOD ASSOCIATES LTD. • R.S. GUTHRIE ARCHITECT LTD. • W. J. WATSON LTD. • WARMINGTON & GILLIS ASSOCIATES LTD. • DR. STUART SMITH, U.K.B. • SCALE / ECHELLE : 0 1 2 3 4 5 m. DATE : 1980 / 07 / 17 A-3

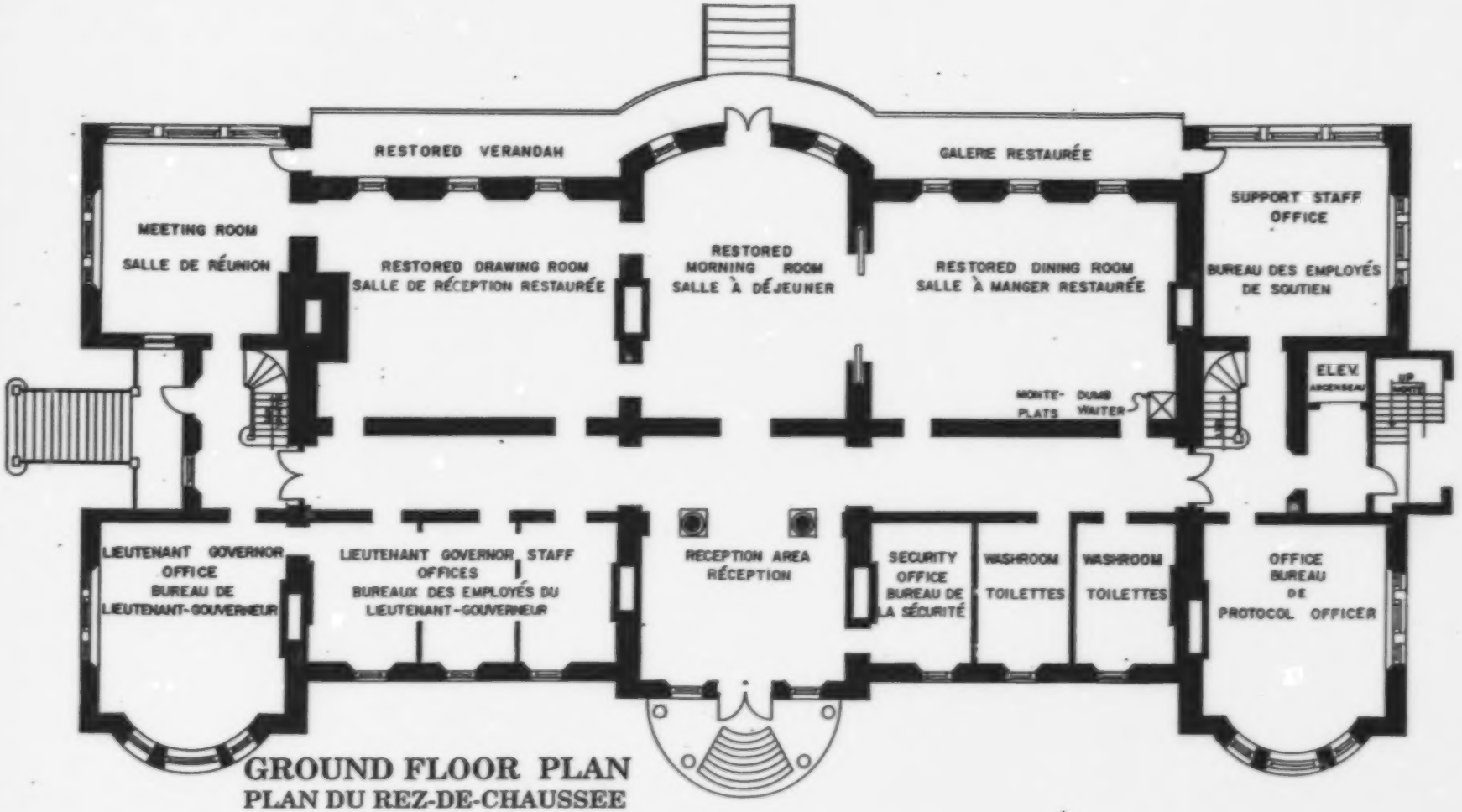

GROUND FLOOR PLAN
PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE

FIANDER-GOOD ASSOCIATES LTD. • E.B. GUTKIN ARCHITECT LTD. • W. J. WATSON LTD. • WASHBURN & GILLIS ASSOCIATES LTD. • DR. STUART SMITH, U.K.B. • SCALE/ ECHELLE: 0 1 2 3 4 5 m. DATE : 1980 / 07 / 17 A-4

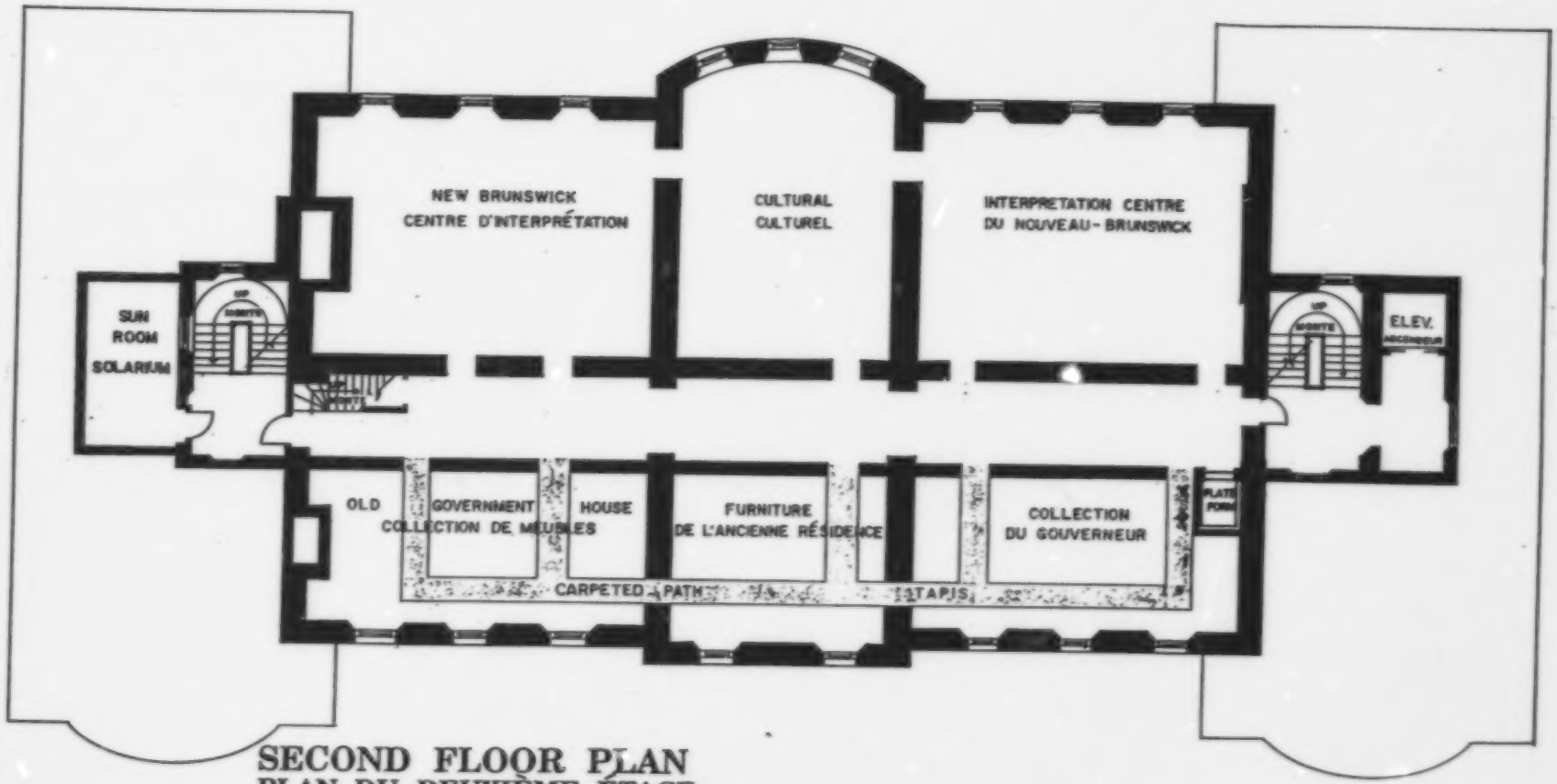

SECOND FLOOR PLAN
PLAN DU DEUXIÈME ÉTAGE

FLANDER-GOOD ASSOCIATES LTD. • R.B. OUTERIS ARCHITECT LTD. • W. J. WATSON LTD. • WARNOCKEN & GELLIS ASSOCIATES LTD. • DR. STUART SMITH, U.N.B. • SCALE/ ECHELLE: 0 1 2 3 4 5 m. DATE : 1980 / 07 / 17 A-6

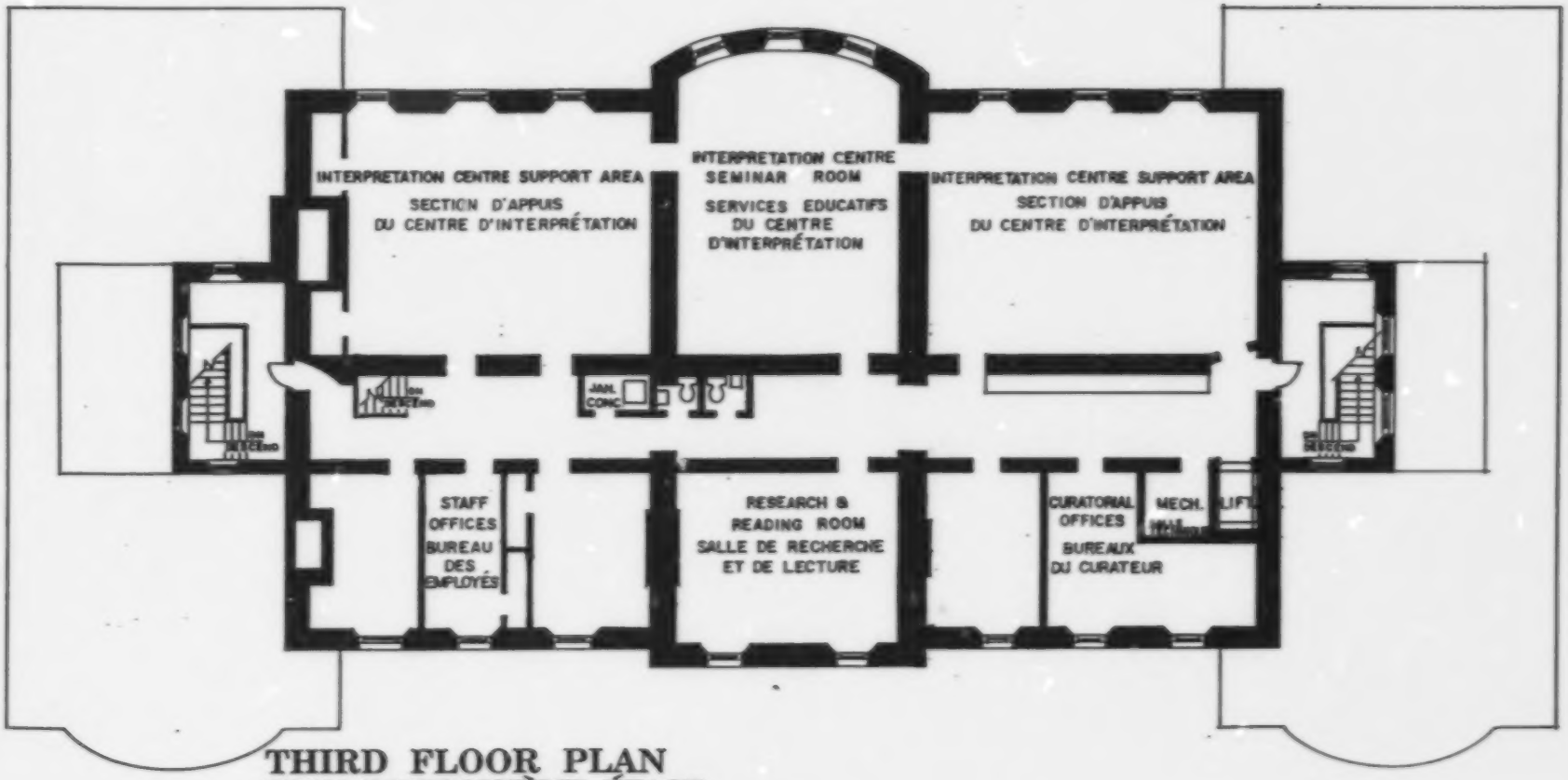

THIRD FLOOR PLAN
PLAN DU TROISIÈME ÉTAGE

FLANDER-GOOD ASSOCIATES LTD. • R.S. GUTHRIE ARCHITECT LTD. • W. J. WATSON LTD. • WARNBURN & GILLIS ASSOCIATES LTD. • DR. STUART SMITH, U.W.I. • SCALE/ ÉCHELLE : 0 1 2 3 4 5 m. DATE : 1980 / 07 / 17 A-6

RESTORED DRAWING ROOM

SALLE DE SÉCHAGE RESTAURÉE

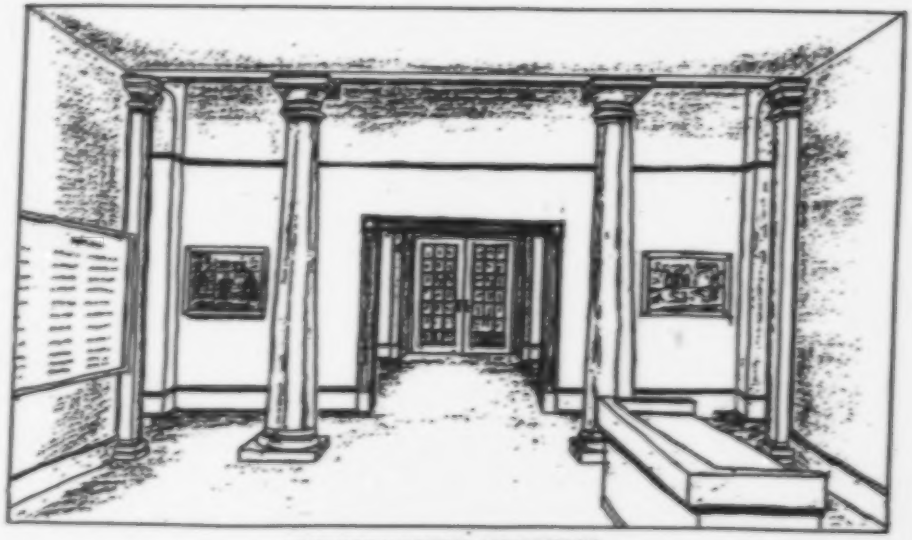

RESTORED ENTRY

VESTIBULE RESTAURÉE

OLD GOVERNMENT HOUSE FURNITURE COLLECTION

In 1824, President Ward Chipman recommended that the house of Assembly provide furniture for the arrival of LT. Governor Sir Howard Douglas.

Cabinet maker Thomas Nisbet of Saint John was contracted to supply much of the furniture.

In 1892, the disposal of the furniture was recommended since Government House had ceased to be the official residence for the LT. Governor. In 1895, a complete inventory was conducted of the furniture and other furnishings in Government House. The furniture and other articles were sold at public auction on august 18 and 19, 1897.

Many of the original pieces of furniture have been re-purchased by the Province of New Brunswick and are presently in air-conditioned storage.

COLLECTION DE MEUBLES DE L'ANCIENNE RESIDENCE DU GOUVERNEUR

En 1824, le président Ward Chipman recommandait que l'Assemblée législative fournisse des meubles pourla résidence du gouverneur avant l'arrevée du lieutenant-gouverneur Sir Howard Douglas.

L'ébéniste Thomas Nisbet, de Saint-Jean, a été engagé pour la fabrication d'un bon nombre des meubles.

En 1892, la désaffectation des meubles a été recommandée puisque l'édifice ne servait plus comme résidence officielle du lieutenant-gouverneur. En 1895, un inventaire complet des meubles et autres mobiliers de la résidence du gouverneur a été dressé.

Le tout a été vendu aux enchères puliques les 18 et 19 aout 1897.

All original Government House furniture has the Government House mark G.^{t}H.N.B.

Tous les meubles originaux de la Residence du Gouverneur portent la marque G.^{t}H.N.B.

BUTTERNUT HALL CHAIR WITH LIFT SEAT - 1860

CHAISE DE COULOIR EN NOYER AVEC SIÈGE LEVANT - 1860

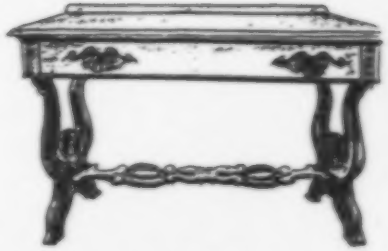

MAHOGANY MARBLE - TOPPPED DOUBLE WASHSTAND - 1860

TABLE DE TOILETTE DOUBLE EN ACAJOU AVEC DESSUS EN MARBLE - 1860

MAHOGANY REGENCY DROPLEAF TABLE - 1887

TABLE À ABATTANT EN ACAJOU STYLE REGENCY - 1887

MAHOGANY SIDE CHAIR - 1860

CHAISE FIXE DE SALLE À MANGER - 1860

FLANDER-GOOD ASSOCIATES LTD. • R.B. OUTERBRIDGE ARCHITECT LTD. • W.J. WATSON LTD. • WARRINGTON & GELLAR ASSOCIATES LTD. • DR. STUART SMITH, U.N.B. • SCALE / ECHELLE : 0 1 2 3 4 5 6 • DATE : 1990 / 07 / 17 A-0

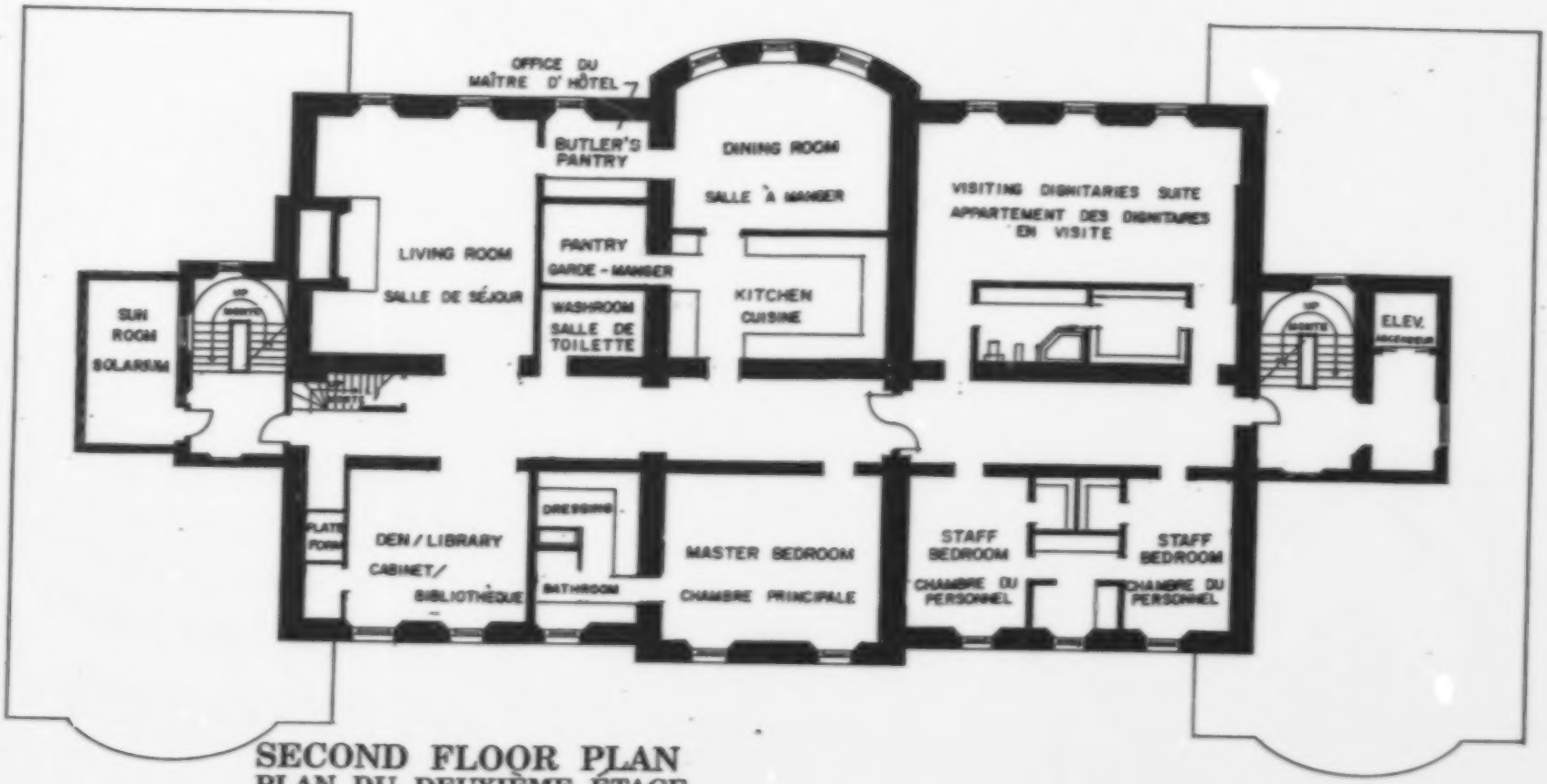

SECOND FLOOR PLAN
PLAN DU DEUXIÈME ÉTAGE

FRASER-GOOD ASSOCIATES LTD. • R.B. GUTKIND ARCHITECT LTD. • W.J. WATSON LTD. • WARNOCK & GILLIS ASSOCIATES LTD. • DR. STUART GATES, D.M.D. • SCALE/ ÉCHELLE: 0 1 2 3 4 5 6 m. DATE: 1980 / 07 / 11 84

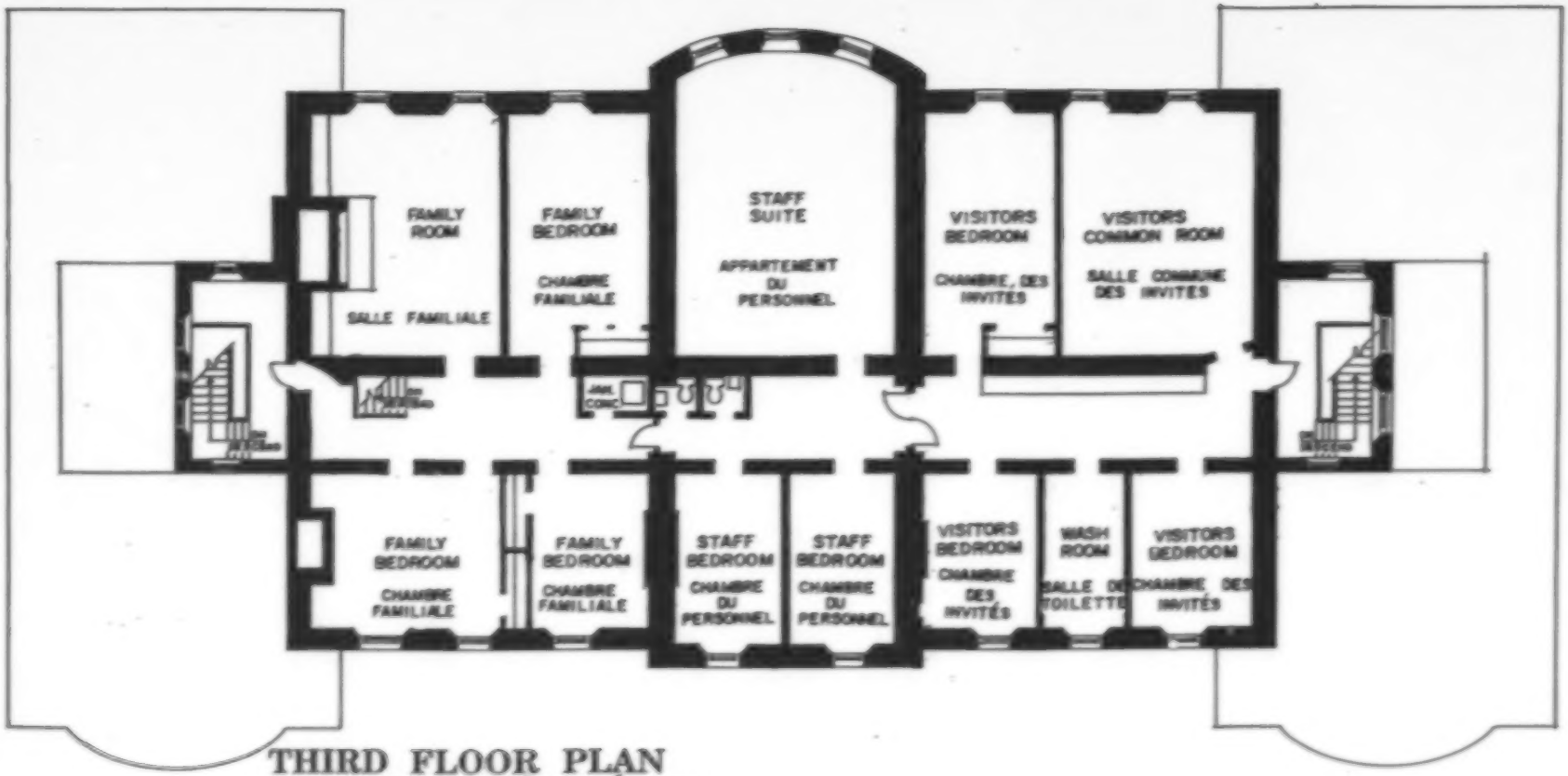

THIRD FLOOR PLAN
PLAN DU TROISIÈME ÉTAGE

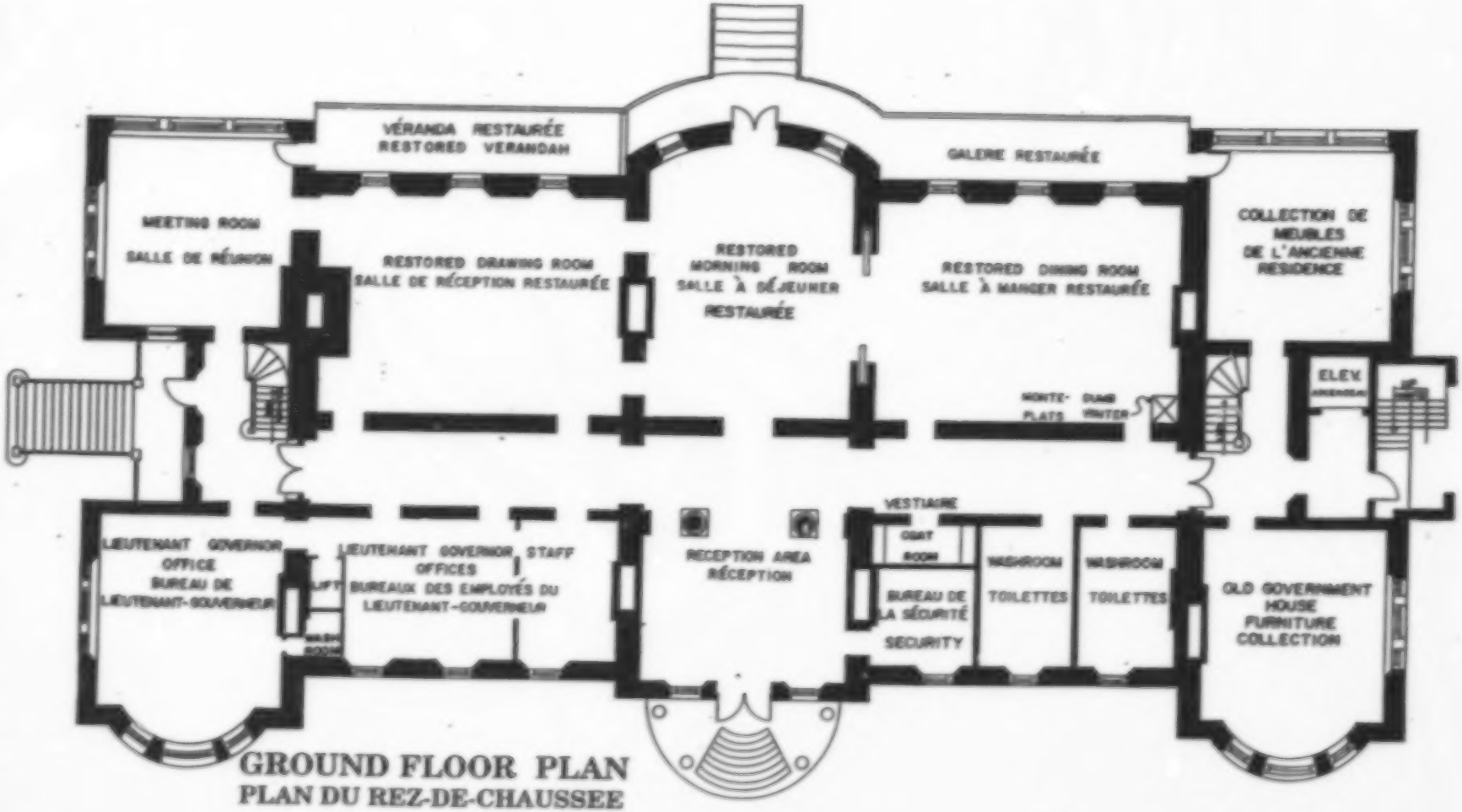

GROUND FLOOR PLAN
PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE

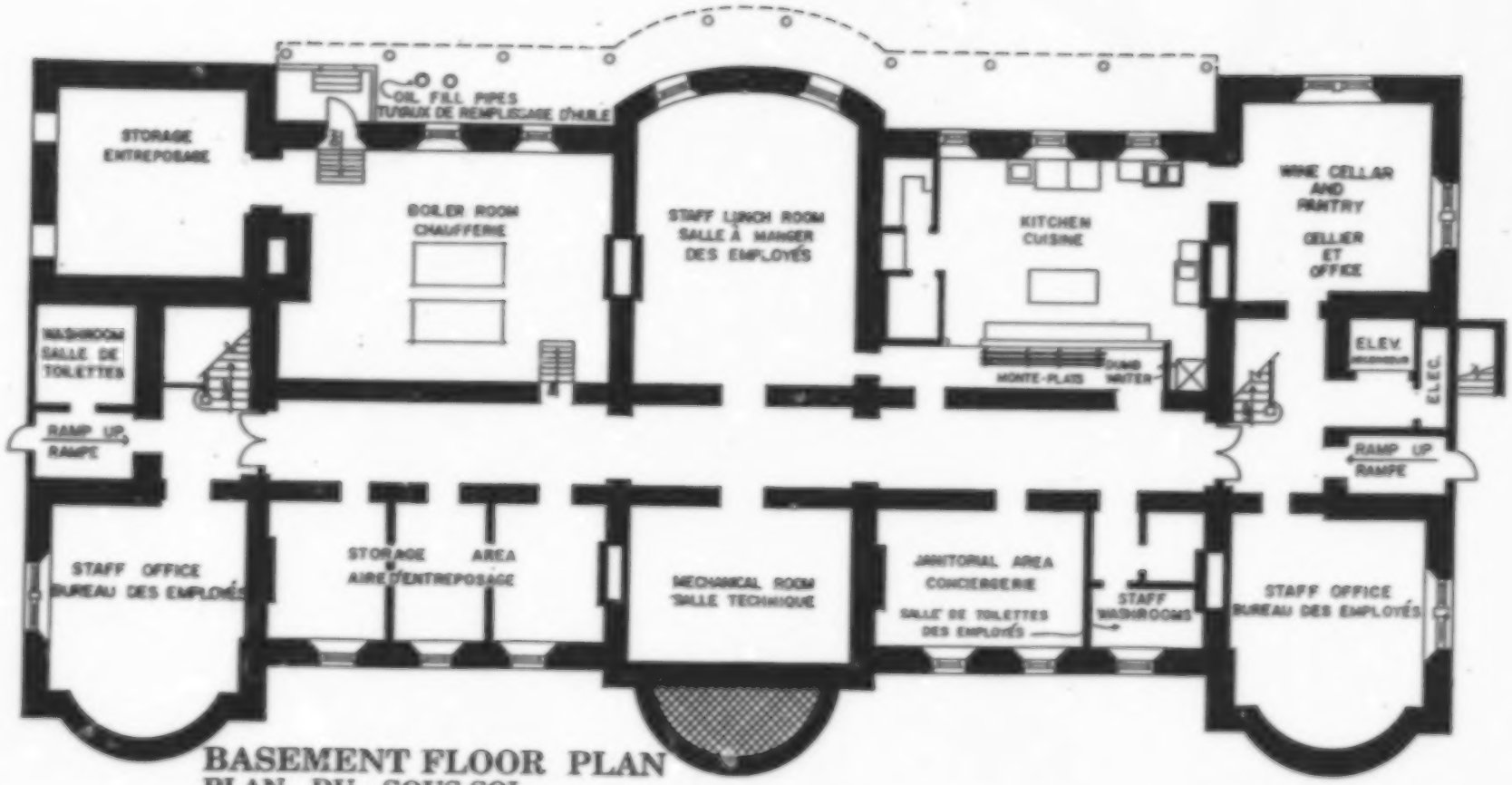

BASEMENT FLOOR PLAN
PLAN DU SOUS-SOL

• • • • SCALE/ ÉCHELLE: 0 1 2 3 4 5 DATE: 1980 / 07 / 17 84

MAPS
NOT
FILMED

CARTES
OMISES